

Rapport 2015 sur la situation en matière de **développement durable** à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains

PERPINYÀ
perpinya.com
la catalana

CAP
Cit'ergie
European Energy Award®

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalane

Préambule

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret d'application prévoit que le rapport décrive la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Il précise que le rapport doit comporter :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Cette analyse doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable mentionnées au chapitre III de l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes qui peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces éléments déterminant de démarche ou de méthode sont :

- 1° La participation de la population et des acteurs ;
- 2° L'organisation du pilotage ;
- 3° La transversalité de la méthode ;
- 4° L'évaluation ;
- 5° Une stratégie d'amélioration continue.

Au regard de la loi, ce rapport doit permettre de mesurer les avancées déjà réalisées par la collectivité en matière de développement durable et de dégager les marges de progression encore possibles, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue.

Ce rapport permet également de donner davantage de lisibilité à cette action particulièrement transversale.

Perpignan présente aujourd'hui son 5^e rapport sur la situation en matière de développement durable

Sommaire

Editorial P.5

Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

| | |
|---|------|
| I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère | |
| A retenir | P.7 |
| 1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan <u>sur son territoire</u> , en matière de lutte contre les changements climatiques | P10 |
| 1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u> | P29 |
| II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources | |
| A retenir | P.36 |
| 2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur <u>son territoire</u> , en matière de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources | P.39 |
| 2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de préservation de la Biodiversité, de protection des milieux et des ressources - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u> | P.46 |
| III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations | |
| A retenir | P.52 |
| 3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations | P.55 |
| 3.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u> | P.73 |

IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

| | |
|---|-------|
| A retenir | P.74 |
| 4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains | P.77 |
| 4.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains - Stratégie et actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u> | P.104 |

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

| | |
|--|-------|
| A retenir | P.108 |
| 5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | P.111 |
| 5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables - Stratégie et actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne | P.115 |

Éditorial



Nous éditons cette année notre 5^e rapport développement durable, répondant ainsi à ma volonté forte, de transparence de l'action municipale. Ce rapport s'inscrit en outre, dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui instaure, pour les communes de plus de 50 000 habitants, la présentation, chaque année, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport est l'occasion pour la Ville d'évaluer ses politiques et le fonctionnement de ses services à l'aune de ce nouveau mode de développement et des cinq finalités du développement durable.

Depuis le Grenelle 2015, Perpignan s'est engagée volontairement et très concrètement en faveur du développement durable.

La majorité des investissements réalisés par la ville s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial de Perpignan voté en 2012 : pour notamment améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine, préserver les ressources, développer la place du végétal, accompagner la rénovation du parc immobilier, développer le partage des espaces publics au profit de toutes les mobilités, améliorer la qualité de vie des habitants...

La qualité des actions menées et la qualité du service public est important à Perpignan. Cette qualité est reconnue au niveau départemental, régional et national. En effet, cette année encore, notre Ville a été labellisée à plusieurs titres et il convient de le faire savoir :

- Elle a reçu le label européen Cap Cit'ergie en janvier 2015, aux assises de l'énergie. Perpignan est la 1^{er} Ville en Languedoc Roussillon à obtenir cette reconnaissance européenne attestant de la qualité de sa politique Énergie Climat (1^{er} niveau du label qui en compte 3).
- Elle a obtenu en février 2015, conjointement avec Perpignan Méditerranée, le label « Territoire à énergie positive » attribué par le Ministère de l'Écologie et du développement durable à 200 territoires engagés dans des actions concrètes en faveur des économies d'énergie et de réduction des gaz à effets de serre.
- Elle a reçu le prix de l'aménagement urbain au concours départemental des villes et villages Fleuris, édition 2015.
- Enfin, en novembre, le canal de Perpignan « Las Canals » vient d'obtenir le label EcoJardin pour une durée de 3 ans.

Je profite d'ailleurs de ce rapport pour remercier l'ensemble des équipes pour leur mobilisation et leur engagement constant au service de la réussite de notre belle Ville et les féliciter pour ces nouvelles distinctions.

Vous découvrirez dans ce document l'engagement de Perpignan dans tous les volets du développement durable : notamment, les avancées concrètes obtenues par la Ville dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial qui a été adopté le 13 décembre 2012 et les pistes d'amélioration pour l'avenir ; **mais également les actions et projets que nous menons au quotidien, dans le cadre de la politique de proximité, de la politique culturelle, sociale, ou encore du contrat de ville, pour favoriser l'épanouissement de chacun et améliorer la cohésion sociale, la solidarité entre les personnes et entre les différents quartiers.**

Je citerai aussi le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que nous avons signé avec l'État le 21 décembre 2015, la politique en matière de rénovation de l'habitat, la réhabilitation de notre patrimoine historique, dans le cadre des itinéraires du savoir, les travaux menés en centre-ville pour le retour de l'université ou le projet des Berges de la Têt. Autant de projets majeurs destinés tout à la fois à revitaliser le centre ville, à améliorer le cadre de vie et à renforcer l'attractivité de Perpignan.

Dominique Schemla
Élu au développement durable

Jean-Marc Pujol
Maire de Perpignan

Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

I. L'action de Perpignan au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **3^e année de mise en oeuvre du Plan Climat**

La Ville a déjà engagé **150 actions de son Plan Climat** sur un total de 196 actions programmées, soit + de 76% du programme.

- **2015 : année des récompenses !**

Perpignan a été **3 fois labellisée en 2015 :**

Elle a reçu le label européen **Cap Cit'ergie en janvier 2015**, aux assises de l'énergie. Elle a remporté conjointement avec l'Agglomération, le **label « Territoire à énergie positive »** attribué par le Ministère de l'Écologie et du développement durable et enfin, le **label « énergie citoyenne »**, attribué en mai 2015 par un groupement d'entreprises.

- **Politique d'aménagement du territoire**

La **révision du PLU se poursuit** : la mise en place d'un groupe de travail chargé de traduire les objectifs du PCET dans le nouveau PLU a permis de faire évoluer le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, notamment sur le volet densification et limitation de l'étalement urbain, sur le rôle majeur de la trame verte et bleue et sur diverses mesures dont les dispositifs d'isolation par l'extérieur, les

places de stationnement...

Par ailleurs, un Guide d'Aménagement Durable qui définit les principes d'aménagement voulu par la Ville en vue de développer durablement le territoire, a été annexé au PLU.

- **Aide à la rénovation de l'habitat**

Dans le cadre des OPAH, la **Ville de Perpignan accompagne et conseille les particuliers tout au long de leur projet de rénovation** (directement ou via un bureau d'études) et finance une partie des travaux.

→ Le Centre Ville

Dans le cadre de la 3^e OPAH 2014/2019 : 14,9M€ de financements publics seront mobilisés pour traiter 730 logements et produire 65 logements locatifs sociaux. Au terme de la 2^e année : **80 logements ont été retenus au titre des aides habitat dont 62 concernés par des travaux d'économie d'énergie. 1,4 millions d'euros d'aides publiques ont d'ores et déjà été mobilisés pour lancer plus de 3,2 millions d'euros de travaux TTC.**

→ Le PNRQAD

Coût total de l'opération **59 millions d'€**, dont plus de 51 millions pour l'habitat.

Plus de 1,1M€ ont été engagés en 2015 sur le volet habitat pour la réhabilitation de 43 logements et les parties communes de 8 copropriétés. Le montant

des subventions publiques (hors façades) couvre 59% du montant des travaux engagés. **Les travaux d'économies d'énergie subventionnés permettent de réaliser en moyenne, un gain énergétique de 46% sur l'ensemble des dossiers.** Par ailleurs, on peut noter un réel retour des investisseurs dans les îlots dégradés avec une première réhabilitation pour 2016 dans le cadre du dispositif Malraux.

- **Plan de modernisation de l'éclairage public**

90% de programme réalisé. Depuis 2009, cette opération se traduit par un gain de 12,3 GigaWh, soit 1 350 tonnes de Co₂ en moins rejetées.

- **Une politique globale de déplacement**

→ **Actions engagées par PMCA**

Les élus de Perpignan Méditerranée ont arbitré la réalisation d'un PLU Intercommunal, intégrant également le PDU au PLUi, soit la réalisation d'un PLUi-D valant PDU. Cette démarche doit notamment permettre de mieux articuler l'urbanisme et les enjeux liés à la mobilité.

La passerelle piétons et vélos qui relie le Vernet au Centre Ville a été inaugurée en juin 2015. Par ailleurs, 12 arrêts de bus ont été mis en accessibilité.

→ **Actions engagées par Perpignan**

Fin 2015, Perpignan compte : **114 Km de voies cyclables** (sans compter les zones 30).

En 2015, la ville a réalisé une piste cyclable sur le secteur Nord (canal de l'Iglésis) avec pose d'une passerelle afin de résoudre une coupure urbaine naturelle (ruisseau de Vernet et de Pia). La Ville a également **adopté au Conseil Municipal du 14 décembre, un schéma directeur cyclable**. Ce document établit un diagnostic et **fixe les orientations sur les aménagements à réaliser pour 2015/2020**. Il permet de promouvoir l'usage du vélo tout en développant un réseau cyclable continu et sécurisé.

4 zones 30 ont été réalisées en 2015. Perpignan compte à ce jour environ 180 km de zones 30.

Enfin, en 2015, la Ville a poursuivi le déploiement du logiciel de **télégestion à distance des feux** : 40 carrefours équipés sur un total de 80.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

• **Mise à jour du Bilan Carbone**

En 2015, Perpignan a mis à jour son bilan carbone patrimoine et compétences.

Le bilan entre 2012 et 2015, montre une baisse des émissions de GES sur les 2 catégories réglementaires.

Mais une hausse sur la catégorie 3, non obligatoire.

Cette hausse est liée à un périmètre de collecte amélioré (+ de postes étudiés) et des hypothèses consolidées (notamment sur les déplacements des agents et des visiteurs).

A périmètre constant, le bilan 2015 est de 24 425 tco2, soit une baisse de 4 415 t. par rapport à 2012.

• **Maîtrise des consommations et amélioration de l'efficacité des équipements**

Après 2 ans d'exploitation du Contrat de Performance Énergétique, le bilan est toujours positif : depuis septembre 2013, l'économie réalisée est de 4 493 Mwh cumulés, grâce aux travaux d'économies réalisés et à la bonne gestion des bâtiments, soit **une réduction de consommation de 36 % par rapport à la consommation de référence en 2013. La Ville a par ailleurs diminué de 982 tonnes, soit 36 % les émissions de Co2 de ses bâtiments par rapport à la consommation de 2013.**

➔ **Programme de rénovation du patrimoine communal**

Perpignan effectue chaque année des travaux de rénovation thermique de son patrimoine (isolation, menuiseries, systèmes de chauffage, amélioration de la régulation...).

En 2015, la Ville a poursuivi les travaux engagés sur le « Mas des Platanes », au centre technique municipal. Des travaux importants ont également été menés sur le groupe scolaire Blaise Pascal (2^e site le plus consommateur d'électricité derrière le Centre technique municipal).

• **Les toitures solaires**

En 2015, les 25 sites de production solaire du bail emphytéotique représentant 32 bâtiments, soit environ 12 500 m² de panneaux posés sur 10 structures sportives, 14 groupes scolaires et la salle de tir à l'arc du Parc des expositions ont été raccordés au réseau.

A ce jour, la Ville produit sur ses bâtiments publics 2 164 Mwh, soit un peu moins de 9% des besoins en électricité de la collectivité.

• **La flotte de véhicules**

➔ **Vers un meilleur suivi et une optimisation de la flotte de véhicules.**

En 2015, ce sont à nouveau 29 véhicules qui ont été réformés. L'objectif est à la fois d'optimiser le parc et de le rajeunir (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc) et ainsi de contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES.

La consommation de carburant continue de diminuer : **16 500 litres en moins entre 2014 et 2015. Au total, depuis la mise en place du suivi des consommations en 2001, la consommation de carburant des services de la Ville a baissé de plus de 38 500 litres.**

➔ **La Ville conforte ses acquisitions de véhicules et matériels écologiques.**

Elle compte au total, en 2015 : 1 scooter électrique, 7 véhicules électriques (4 berlines, 3 utilitaires pour la Propreté Urbaine), 2 véhicules hybrides et 4 engins électriques (1 élévateur, 2 aspiratrices, 1 nacelle) et par ailleurs 71 vélos de services, dont 23 électriques.

I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Si des désaccords subsistent sur les termes employés « réchauffement climatique », « dérèglement climatique »..., les dommages causés par l'activité humaine sur l'environnement et sur la planète sont aujourd'hui réels et visibles.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont clairement identifiées comme facteur principal contribuant au changement climatique.

De part leur fonctionnement, les collectivités sont responsables de 12% des émissions nationales de GES. Mais elles peuvent avoir un impact sur 50% des émissions, à travers leurs politiques d'aménagement, de transport, d'habitat... Les collectivités locales sont aussi des « acteurs clés » à l'interface entre les enjeux locaux d'aménagement, les engagements nationaux et internationaux et des acteurs de proximité privilégiés pour toucher les habitants.

La lutte contre le changement climatique constitue donc un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, entre les territoires et les générations. De plus, le

contexte de crise et de hausse du prix de l'énergie impacte directement le pouvoir d'achat des ménages. Aujourd'hui, 3,8 millions de français sont « en précarité énergétique », c'est-à-dire qu'ils rencontrent des difficultés croissantes pour se déplacer, se chauffer...

Consciente de ces enjeux, la Ville de Perpignan a adopté son Plan Climat-Énergie Territorial le 13 décembre 2012. Elle est d'ailleurs la première Ville de plus de 50 000 habitants en Languedoc-Roussillon à avoir adopté son Plan Climat, avant le 31 décembre 2012, tel que le prévoient les lois Grenelle.

A travers ce document qui constitue une feuille de route à l'horizon 2017, elle va mettre en œuvre des moyens et des actions pour agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettre de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique, avec des politiques adaptées en termes d'aménagement, de transport, d'habitat, mais aussi développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des populations.

Mots clés déclinant la finalité « lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère » dans l'action territoriale

- Plan climat énergie territorial
- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- Promotion des énergies renouvelables
- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile
- Priorité à des modes de transports, moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction
- Encouragement des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.) ...

A noter : le rapport ci-après précise et décline différents niveaux d'avancement des actions :

- Les actions engagées
- Les actions réalisées
- Les pistes d'amélioration pour l'avenir

1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan sur son territoire, en matière de lutte contre les changements climatiques

1) L'engagement de Perpignan dans la lutte contre le changement climatique

➤ Les actions réalisées :

Pour rappel :

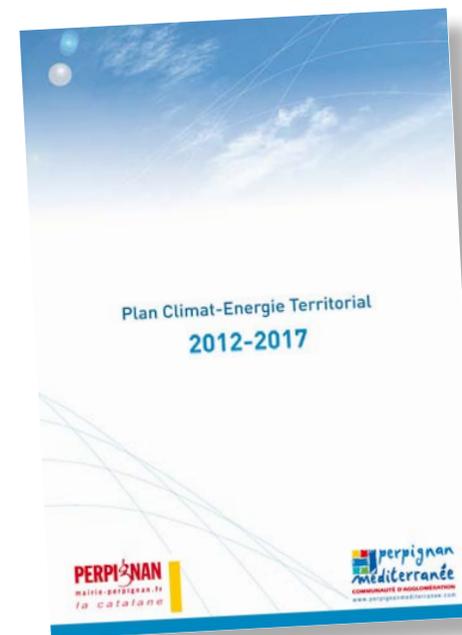
Perpignan a adopté son Plan Climat Énergie Territorial le 13 décembre 2012.

Au regard des enjeux du territoire et de l'imbrication des politiques publiques, la Ville et Perpignan Méditerranée ont réalisé leurs plans climats de façon concomitante. **Cela leur permet aujourd'hui d'afficher une stratégie territoriale unique et commune, avec des actions cohérentes et complémentaires, en fonction des compétences de chacune des deux collectivités.**

Perpignan et Perpignan Méditerranée ont donc un document Plan Climat-Énergie Territorial 2012-2017 commun, mais des actions différenciées (si les objectifs territoriaux sont partagés, chaque collectivité est responsable sur le périmètre de son fonctionnement, de son patrimoine et de ses activités).

Le document est organisé autour de **6 objectifs et décline 95 fiches actions thématiques, dont 47 pour Perpignan**, portant à la fois sur l'exercice des compétences de la Ville et sur son exemplarité (chaque fiche action regroupant en moyenne 1 à 10 actions concrètes) :

- **Aménager un archipel durable** : regroupe les actions en termes d'aménagement, d'urbanisme, etc.
- **Construire un territoire à énergie positive** en créant ou en réaménageant des bâtiments municipaux selon des critères environnementaux avec des équipements favorisant les économies d'énergie,
- **Se déplacer autrement** en encourageant les actions de mobilité durable et en favorisant les modes de déplacements doux,
- **Renforcer l'exemplarité des collectivités** en optimisant les performances du patrimoine et en améliorant le service aux usagers,
- **Partager et animer le PCET** avec le pilotage interne des actions, mais aussi l'animation et le financement,



- **Informier, sensibiliser et développer la connaissance et la participation** sous différents formats et supports auprès de toute la population.

La Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée ont donc construit un programme d'actions transversal, cohérent, ambitieux et vertueux au regard du développement durable, qui permettra de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant significativement ses émissions de GES et de réduire la vulnérabilité du territoire vis à vis du changement climatique.

La stratégie adoptée s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux, européens, et est conforme aux objectifs définis dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE).

1.1) 2015 : 3e année de mise en œuvre du Plan Climat !

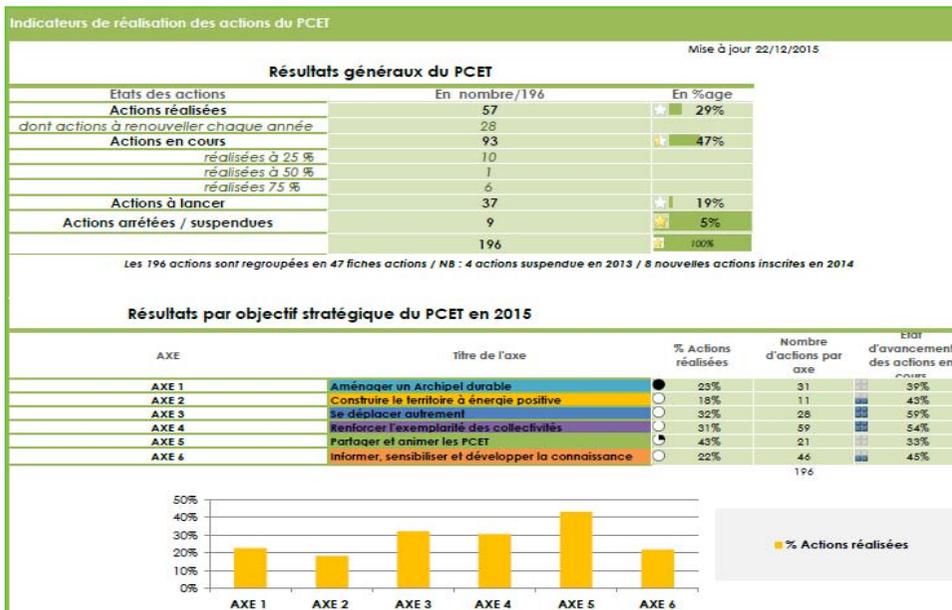
Fin 2015, nous sommes à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Climat. Chaque action est portée par un technicien référent et un bilan annuel permet de faire le point de l'avancée.

Dans son Plan Climat Énergie Territorial, Perpignan s'est engagée à mettre en œuvre 189 actions, regroupées dans 47 fiches actions ! A noter, en 2014, 7 nouvelles actions avaient été inscrites dans le cadre du Plan climat : ce qui porte le total à 196 actions. Pas de nouvelle action en 2015.

Bilan de la 3^e année de mise en œuvre du PCET :

- ➔ **57 actions/196** sont **réalisées, soit 29%** du programme d'actions (dont 28 actions à renouveler chaque année). **Par rapport au bilan 2014 : Perpignan a mis en œuvre et finalisé 13 nouvelles actions** (44 réalisées en 2014).
- ➔ **93 actions** sont **en cours**, soit **47%** du programme. Le nombre d'actions en cours augmente fortement (+ 16 actions par rapport à 2013).
- ➔ **37 actions** sont encore **à lancer** (- 15 actions par rapport à 2014).
- ➔ **9 actions** ont été arrêtées ou suspendues pour le moment.

**Au total ce sont donc 150 actions sur 196 qui sont engagées
Soit + de 76% du programme, la 3^e année !**



Parallèlement, la Ville de Perpignan continue de collaborer au réseau régional des Villes « Plan climat », animé par l'Ademe et la Région (une réunion organisée le 7 juillet 2015). Elle a, comme l'an dernier, participé à la **Journée Nationale d'échanges des collectivités Cit'ergie qui a eu lieu le jeudi 28 mai 2015 à Paris**. Au cours de cette réunion de travail qui réunit toutes les Villes engagées dans la démarche, **Perpignan a été invitée à présenter 2 bonnes pratiques** : le guide d'Aménagement Durable et le Contrat de Performance énergétique.

La Ville de Perpignan contribue donc activement à cette dynamique nationale, régionale et locale qui s'organise aujourd'hui autour de ces questions et dans lesquelles toutes les grandes collectivités sont engagées autour d'un même objectif, celui de la lutte contre les changements climatiques.

1.2) 2015 : année des récompenses !

L'année 2015, fut particulièrement fructueuse pour Perpignan en matière de politique Energie-Climat. **La Ville a en effet été 3 fois labellisée :**

- Elle a reçu le label européen Cap Cit'ergie en janvier 2015, aux assises de l'énergie. Perpignan est la 1^{er} Ville en Languedoc Roussillon à obtenir cette reconnaissance européenne attestant de la qualité de sa politique Énergie Climat.
- Elle a remporté conjointement avec Perpignan Méditerranée, le label « Territoire à énergie positive » attribué par le Ministère de l'Écologie et



Signature avec l'État de la convention « Territoire à énergie positive »

du **développement durable** à 200 territoires engagés dans des actions concrètes en faveur des économies d'énergie et de réduction des gaz à effets de serre.

- Elle a enfin obtenu le label « **énergie citoyenne** », attribué en mai 2015 par un groupement d'entreprises.

Une triple reconnaissance qui récompense l'engagement constant de la collectivité sur ces thématiques et surtout les résultats concrets obtenus ces dernières années.

2) Politique d'aménagement du territoire

➤ Les actions engagées :

2.1) Le PLU en révision

La révision du PLU engagée le 28 juin 2012, arrive à son terme.

• **Planning des prochaines phases :**

Le projet de révision a été arrêté lors du Conseil de Perpignan Méditerranée du 17 décembre 2015. Le PLU entrera alors en phase de concertation officielle.

Il sera notifié aux Personnes Publiques Associées du projet qui auront 3 mois pour donner leurs avis. Suite à ces avis, l'enquête publique sera lancée pour minimum un mois. Le rapport du commissaire enquêteur interviendra, un mois après la clôture de l'enquête publique.

L'approbation de la révision du PLU devrait intervenir courant septembre 2016.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, débattu et approuvé par le Conseil Municipal du 25 juin 2014, définit 3 ambitions majeures pour le PLU :

- **Perpignan cœur d'Agglo volontaire** avec un centre-ville d'Agglomération attractif, une ville renouvelée et équilibrée, un développement économique adapté et une ville des mobilités organisées.
- **Perpignan cœur d'Agglo à vivre à travers une ville des proximités** et un cadre de vie de qualité et attrayant.
- **Perpignan cœur d'Agglo naturel en valorisant et en protégeant le territoire naturel et les paysages et en intégrant l'environnement au cœur des réflexions et projets urbains.**

• **En synthèse :**

Le diagnostic et le PADD s'inscrivent dans les objectifs de la loi ALUR et des lois Grenelle 1 et 2 : **limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en trouvant un juste équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement urbain.**

Le diagnostic de la consommation des zones à urbaniser croisé avec le taux de croissance démographique met en évidence des potentialités d'accueil de population jusqu'en 2030 sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles. Pour ce qui est des zones d'activités économiques, le potentiel d'accueil est là aussi très important. **Les élus ont donc validé qu'il n'y aurait pas d'extension urbaine dans le cadre du nouveau PLU. En d'autres termes, la Ville de Perpignan va préserver ses espaces naturels existants en n'ouvrant pas de nouvelles zones à l'urbanisation.**

** Le PADD est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune.*

2.2) Intégrer un volet énergie Climat dans le nouveau PLU

En 2014, la ville avait mis en place un groupe de travail afin de traduire de façon opérationnelle, les objectifs du PCET dans le nouveau PLU. Pour cela, elle s'était faite accompagnée par le bureau d'études eQUiNéo qui a produit plusieurs documents, notamment des fiches ressources destinées à alimenter l'ensemble du PLU.

Plus précisément **sur les objectifs du développement durable, la révision fait évoluer le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.**

A – Le règlement :

Sur le volet densification et limite de l'étalement urbain

→ UB1 (quartier dense du centre-ville) : rend obligatoire l'implantation à l'alignement, avec possibilités également d'implantations sur limites latérales. Par ailleurs la profondeur autorisée des bâtiments est portée à 23m, au lieu de 18 initialement (incluant le retrait de 5m).

→ Bascule de certains secteurs UC1 en UB1e (avec des hauteurs moins

élevées qu'en UB1 afin d'éviter les confrontations trop brutales) et de certains secteurs

→ Bascule de certains secteurs UC2 en UC1, autorisant un étage supplémentaire.

→ Hauteurs plus élevées sur les boulevards et axes structurants.

Règlement et développement durable.

→ **2 emplacements réservés Trame Verte et Bleue** à des endroits identifiés comme stratégiques pour la création future d'un parc sur le secteur Chefdebien et l'extension du Parc des sports.

→ **1 emplacement réservé pour l'extension de la voie verte de Les Llobères** jusqu'au chemin de Charlemagne.

→ Dispositions générales du règlement : pas d'interdiction de matériaux ou dispositifs EnR.

→ **Les dispositifs d'isolations externes sont autorisés** pour les constructions existantes dans la limite de 0,30 m.

→ **Les opérations d'urbanisme devront obligatoirement être compatibles** avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU, et notamment **l'OAP Trame verte et bleue**

→ Maintien d'un coefficient de superficie d'opération de 1,5 ha ou 6 hectares selon les secteurs afin d'éviter l'urbanisation au coup par coup et le mitage du territoire.

→ Les constructions complémentaires à destination hôtelière, artisanale, commerciale et de bureaux, ne seront autorisées que dans le cadre des opérations d'habitat et pourront atteindre jusqu'à 25 % (au lieu de 15% actuellement) de la surface de plancher autorisée dans l'opération, afin de diversifier la ville et limiter les déplacements sources de consommation d'énergie.

→ Stationnement dans les zones d'aménagement commercial et vélos actualisés avec le SCOT et la loi ALUR : **le stationnement en périphérie est réglementé afin d'éviter l'étalement urbain et le stationnement vélo est favorisé**

→ La loi ALUR a supprimé les superficies minimales des terrains constructibles.

Afin d'éviter le développement du mitage, les divisions de parcelles et

la densification non appropriée, il est instauré des Coefficients d'Emprise au Sol (CES) différenciés, couplés à des limites de gabarit (hauteur de 8m50, implantation en retrait de 10m) afin de tenir compte des spécificités des zones AU6a, AU6-2 (CES de 0,07) et AU6-3 (CES de 0,15).

Évolutions de l'article 13 portant sur les « espaces libres et plantations ».

Il est précisé :

- Des arbres de hautes tiges d'essence méditerranéenne
- Des plantations adaptées au climat local et non invasives.
- L'obligation d'articulation des futures opérations d'aménagement avec les éléments de la Trame Verte et Bleue
- **Il est instauré un coefficient de pleine terre en zone AU, afin de limiter l'imperméabilisation des sols : 20% AU1 – 30% AU2 – 40 % AU3 – 50% AU5 – 70% AU6 (sauf AU6-1) – 30% AU7**

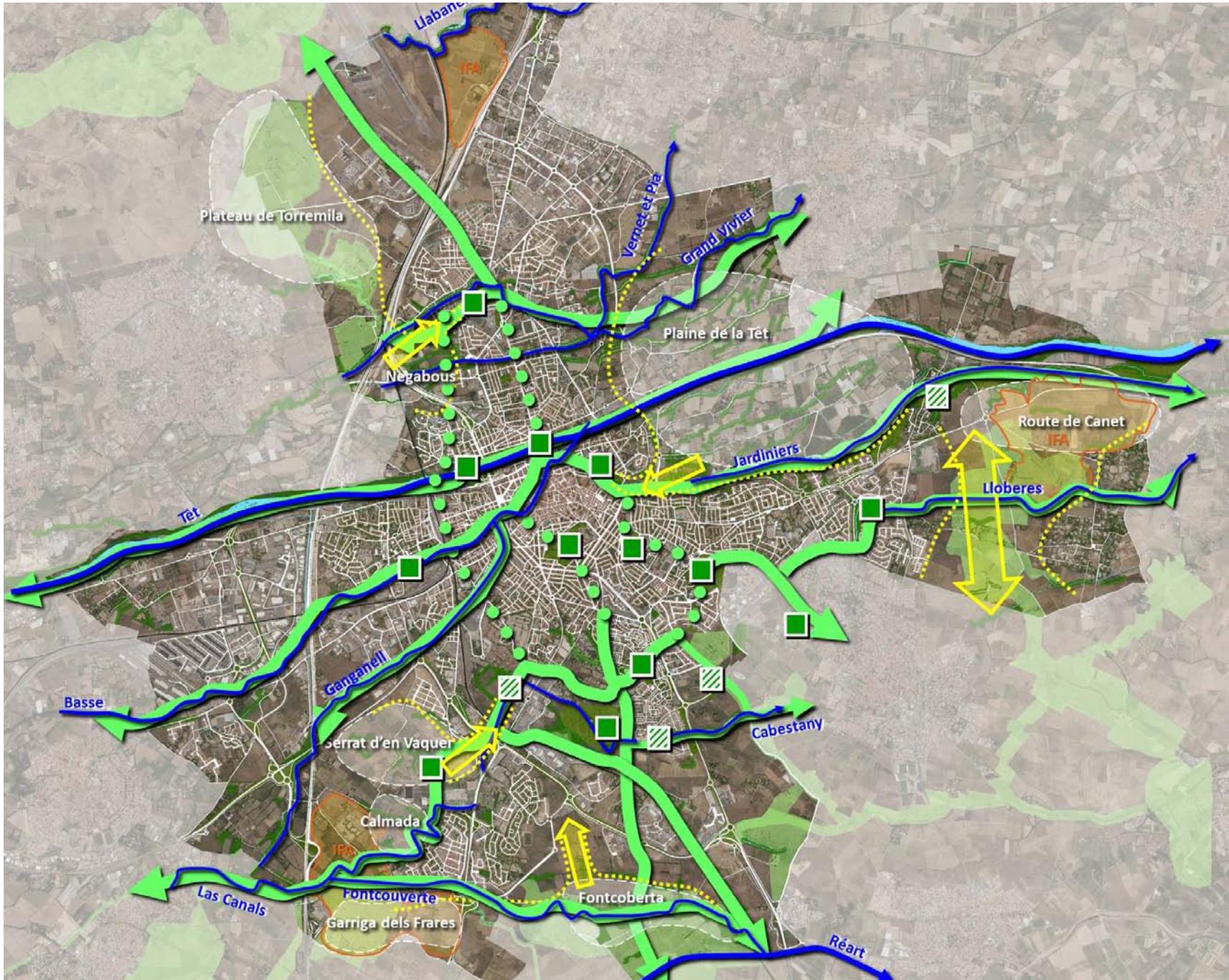
Création d'une zone U « Vert » (UV) avec des règles d'occupations des sols cohérentes avec la vocation d'une zone naturelle sur :

- Les secteurs annulés par le Tribunal Administratif de Montpellier
- Les secteurs concernant des parcs et jardins.

B – Les Orientations d'Aménagement et de Programmation : une OAP trame verte et bleue et des OAP de secteurs.

- **Une OAP trame verte et bleue a été créée, à l'échelle de la Ville avec des principes d'aménagement repris dans le Guide d'Aménagement Durable (voir paragraphe ci-après).**

Ce document graphique permet d'affirmer le rôle de cette trame verte, comme élément structurant du projet urbain, s'imposant aux futurs aménageurs. Il identifie les espaces naturels et agricoles qui doivent être protégés et valorisés, afin d'une part, de renforcer les liens vers les éléments naturels d'intérêts (parcs, jardins...) et d'autre part, de préserver les continuités écologiques favorisant le développement des espèces et les



Une OAP trame verte et bleue a été créée. Ce document graphique permet d'affirmer le rôle de la trame verte, comme élément structurant du projet urbain.

cheminements doux. Les grands ensembles paysagers avec les coupures d'urbanisation et les corridors de pénétration de la nature en ville sont également précisés.

• **Par ailleurs, des OAP de secteurs ont été définis.**
Ces documents graphiques permettent de faire un zoom plus précis sur certains secteurs d'intérêts. Le développement des mobilités douces et les densités urbaines souhaitées y sont identifiées, ainsi que les pôles de centralités de proximité visant à diminuer les déplacements. Enfin tous les éléments de la Trame Verte et Bleue définis ci-dessus y sont repris et précisés.

2.3) Vers l'élaboration d'un Guide d'Aménagement Durable

L'année 2015 a été l'année de réalisation du Guide de l'Aménagement Durable. Des ateliers participatifs ont permis une réflexion partagée et croisée sur les objectifs du guide.

Plusieurs temps de travail en commun avec les divers acteurs contributeurs du guide (3 ateliers et 3 réunions de travail collectifs), ont permis la définition et la justification de principes d'aménagement répondant aux enjeux de l'élaboration d'un guide listant des recommandations pratiques, en vue de développer durablement le territoire, qu'il s'agisse :

- de le rendre efficient économiquement (lisibilité des diverses fonctions de la ville, accessibilité à la ville et aux espaces publics, ...)
- fédérateur de lien social (diversité des fonctions, des usages, des populations ; accès aux équipements, ...)
- et respectueux de l'environnement et de la santé publique (mobilités douces et constructions limitant l'émission de gaz à effet de serre, valorisation de la Trame Verte et Bleue et développement des plantations et espaces de pleine terre, ...).

Les différents principes d'aménagement sont le fruit d'une réflexion croisée entre praticiens de la ville, gestionnaires et concepteurs, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun pour une pérennisation de leurs interventions respectives, et dans le respect de l'environnement.

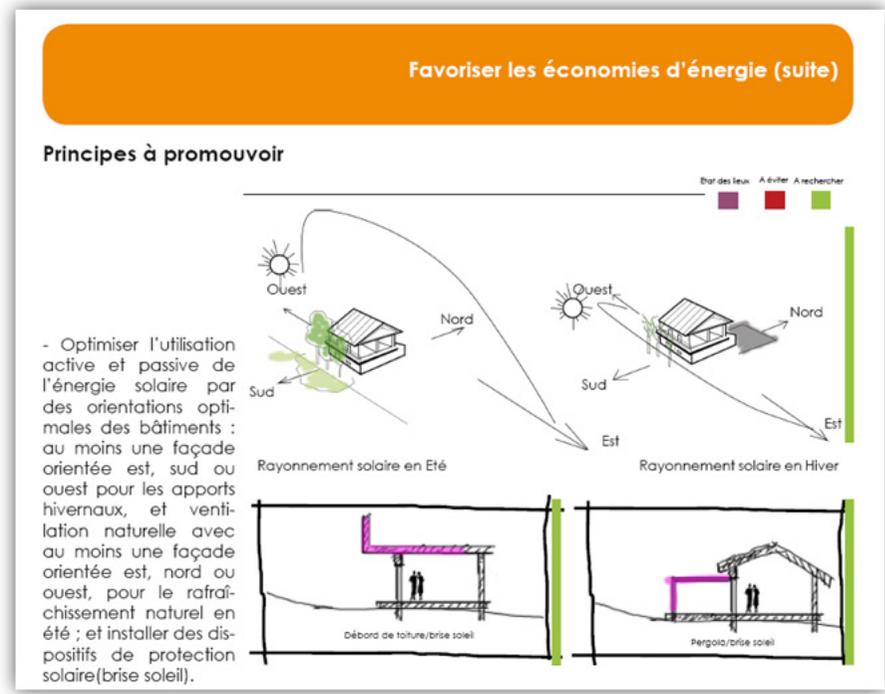
Ces principes sont déclinés en trois grandes thématiques :

- « **développer des quartiers soutenables** » (qui reprend l'essentiel des principes

d'aménagement concernant l'espace majeur de vie : le quartier et le logement),

- « **assurer la qualité et la viabilité des espaces libres** » (qui concernent l'aménagement et la mise en valeur de la nature et des espaces extérieurs en général) ;
- **et enfin « connecter la ville »** (qui apparaît comme un dernier chapitre faisant le lien entre les 2 premières thématiques et qui reprend les liaisons, tant urbaines et paysagères, que fonctionnelles, pour développer une ville praticable de manière durable).

Enfin, le Guide prend la forme d'une boîte à outils avec des illustrations graphiques permettant d'identifier facilement les attentes de la Ville de Perpignan, en vue de proposer de nouvelles réalisations en accord avec les contraintes à la fois climatiques et urbaines de notre territoire.
 Les échanges issus des temps de réflexion croisés entre les divers acteurs ont permis d'écartier définitivement des principes qui n'étaient pas adaptables au contexte local et à la fois d'en préciser et renforcer d'autres, alimentés par les retours d'expériences perpignanais.



Annexé au PLU (annexe E11), et donc adopté au Conseil communautaire du 17 décembre 2015 avec l'ensemble du projet de révision de PLU, il deviendra un outil majeur d'aide à l'aménagement durable sur Perpignan.

➤ **Les pistes pour le guide en 2016 :**

L'utilisation du Guide de l'Aménagement Durable sera évaluée au fil des projets à partir de son approbation au Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 afin de rendre compte de sa pertinence et de son utilité en vue de développer plus durablement le territoire perpignanais.

Une communication accrue ainsi qu'une déclinaison possible sur d'autres supports de travail (renvoi utile sur d'autres outils de communication et de travail) pourront être abordés en 2016.

En parallèle, la DAU met en place des réunions annuelles de réflexion sur la desserte réseaux du territoire communal pour mieux appréhender les interventions de chacun et assurer leur pertinence au fur et à mesure des opérations qui se présentent. Ces réunions permettent des échanges entre collectivités et principaux concessionnaires des réseaux (Véolia, ERDF, GRDF, ...).

3) Bientôt un modèle d'éco-quartier méditerranéen à Perpignan

➤ **Actions réalisées en 2015 :**

En 2015, le concessionnaire « SAS Pou de Les Colobres » a démarré les premières phases d'études préalables en étroite collaboration avec la Ville. 3 études ont été réalisées :

- **Réalisation d'un diagnostic éco-quartier** par le Bureau d'Étude AIA Studio Environnement, ayant aussi en charge le pilotage de la démarche de labellisation nationale de l'éco-quartier du Pou de Les Colobres .

Dans ce cadre, deux ateliers thématiques, d'une demi-journée chacun, ont été organisés, en présence d'un panel d'acteurs élargi. Ces ateliers participatifs ont permis sous deux thématiques fédératrices, de nourrir les enjeux et objectifs opérationnels du projet et de hiérarchiser et contextualiser les 20 engagements du label EcoQuartier :

- ✓ **Atelier 1- Économie et Habitat** : un quartier attractif et vivant. Adéquation du projet avec l'évolution du marché perpignanais et actualisation des



fonctionnalités pour garantir l'attractivité et la vitalité du quartier.

- ✓ **Atelier 2 - Maillage Végétal** : un quartier qui respire. La conception d'un quartier maillé avec les espaces verts comme véritable ossature végétale.

- **Réalisation d'une étude de marché approfondie sur la programmation de la ZAC par le bureau d'études CABINET THEMA.** Cette étude a permis d'affiner la programmation du quartier au regard des caractéristiques des marchés potentiels : immobilier, activités et commerces.
- **Réflexions et intentions urbaines** conduites par l'Agence GARCIA DIAZ sur l'environnement du site et les principes de composition déclinés dans le dossier de création.

Cette première phase a permis d'affiner l'image et la composition du futur éco-quartier avec une proposition d'évolution de la programmation initiale qui sera présentée au comité de pilotage de janvier 2016 pour validation et poursuite des études pré-opérationnelles afin d'achever le dossier de réalisation.

4) Aide à la rénovation thermique, accompagnement aux économies d'énergie et à la construction durable

La municipalité de Perpignan, depuis près de 10 ans, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession), afin de favoriser une plus grande mixité sociale.

➤ Les actions réalisées :

4.1) Une 3^e OPAH-RU sur le centre ville pour conforter la dynamique de rénovation engagée :

Au vu des résultats particulièrement significatifs obtenus lors des deux premières OPAH, mais aussi des difficultés sociales et urbaines persistantes, la ville a souhaité poursuivre le processus de reconquête de son centre ancien par la mise en place d'une 3^e OPAH-RU 2014/2019, sur un périmètre réduit.



Quartier la Réal

Acquisition d'un logement en copropriété : 75 000€ pour 80m²

Montant des travaux TTC : 111 850€ pour une réhabilitation complète

Subventions publiques 55 859€
dont :

- 26 033 € ANAH
- 4 000€ prime ASE
- 5 000€ prime accédant ville
- 20 826 € subvention Habitat Ville

prix revient/m² de l'investissement (acquisition + travaux moins subventions) : 1 637€
mensualité : 689€ (pour prêt sur 20 ans à 2,5%)

l'Habitat et Perpignan Méditerranée a été adoptée par le Conseil Municipal en date du 14 novembre 2013.

Pour rappel, le montant de cette nouvelle convention de partenariat 2014/2019 (hors participation des propriétaires privés) s'élève à 14,9M€ dont :

- ✓ 820 000€ de l'État dans le cadre du programme « habiter mieux »,
- ✓ 6M€ de l'ANAH,
- ✓ **7,2M€ de la Ville pour le financement des travaux**, hors coût de l'ingénierie et de l'animation de l'opération.

Durant les 5 ans de l'OPAH, la Ville va également financer un bureau d'études chargé d'assurer le conseil et l'accompagnement des propriétaires tout au long de leur projet de rénovation.

Chiffres clés de la 2^e année de l'OPAH-RU 3 (novembre 2014 à novembre 2015) :

➔ Sur le volet Habitat :

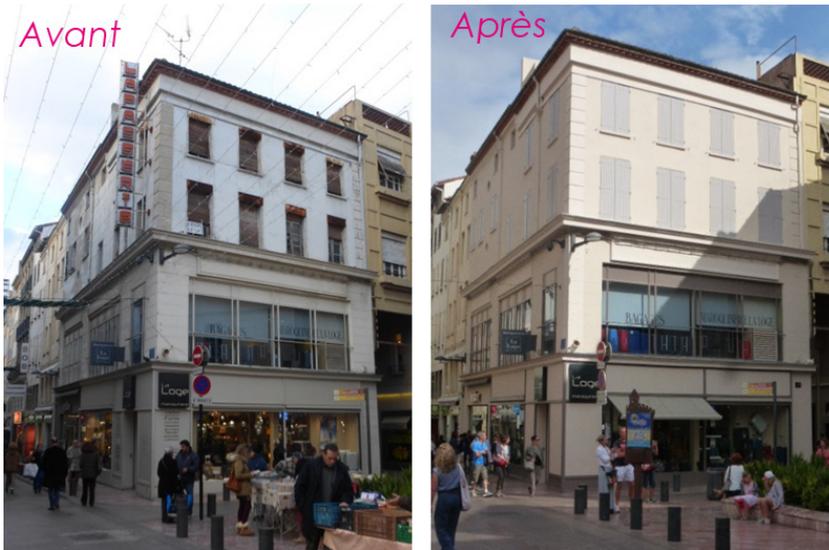
- ✓ **236 personnes** ont été reçues dont 86 nouveaux contacts et **127 permanences assurées** par le bureau d'études URBANIS.
- ✓ **177 visites** de logements ont été réalisées par le comité urbanisme, pour le suivi des dossiers de subventions
- ✓ à ce jour **80 logements** ont été retenus au titre des aides habitat dont **62 concernés par des travaux d'économie d'énergie**
- ✓ **1,4 millions d'euros d'aides publiques** ont été d'ores et déjà mobilisés pour lancer plus de 3,2 millions d'euros de travaux TTC.

➔ Sur le volet Façade

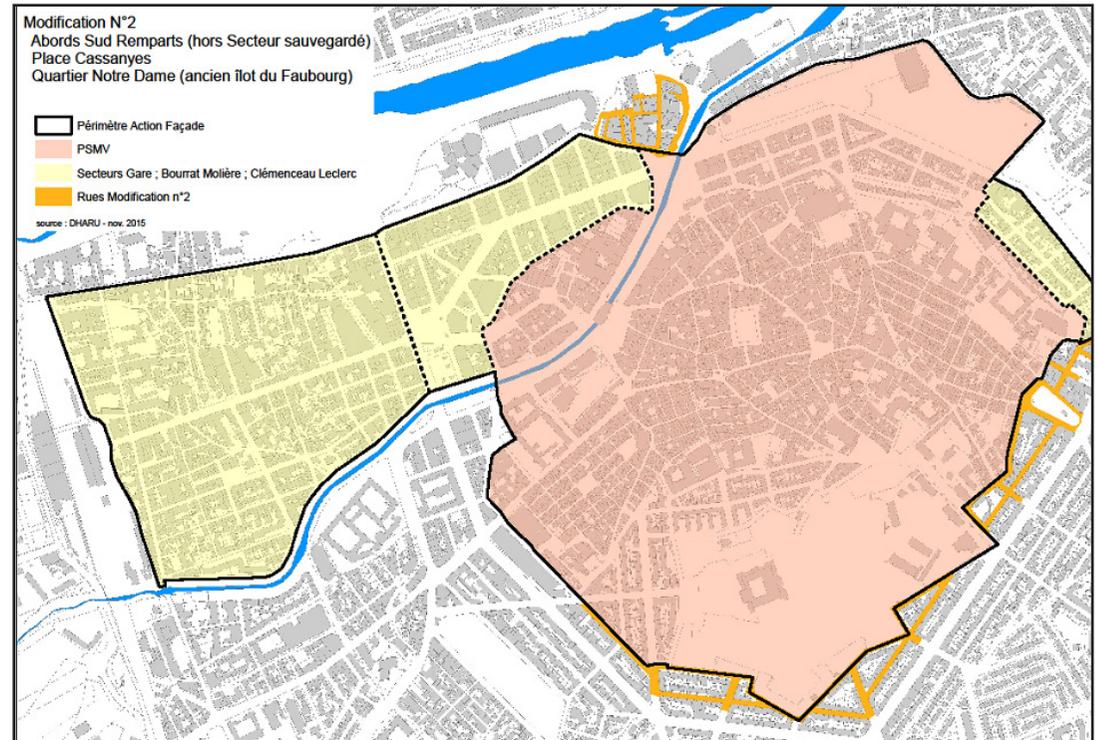
- ✓ **35 dossiers retenus**, 25 financés.
- ✓ **Montant des travaux façade réalisés en 2015 : 461 000 €**, dont 119 000€ de subventions publiques attribuées.

A noter : l'action municipale façade a été renforcée avec l'élargissement du périmètre des aides Ville : au secteur Notre Dame (ancien quartier du Faubourg), aux secteurs sud du Secteur Sauvegardé et autour de la Place Cassanyes avec la mise en place d'un dispositif fortement incitatif pour une durée maximum de 3 ans à hauteur de 30% du montant des travaux TTC. Les plafonds subvention restent quant à eux inchangés.

A cette fin, une convention de partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de



- **Sur le volet commerces** (aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales)
- ✓ **35 dossiers retenus**, 25 financés à ce jour (10 dossiers en cours, travaux non terminés)
 - ✓ **Montant total des travaux réalisés en 2015 : 116 000€**, dont 21 344 € de subventions publiques attribuées.



Élargissement du périmètre des aides de la Ville accordées pour la «rénovation des façades»

4.2) Le PNRQAD du quartier gare termine sa 3^e année :

Situé entre le centre historique et l'aménagement du pôle d'habitat et de services de la nouvelle gare TGV à Saint-Assisclé, ce quartier occupe une place stratégique au cœur du projet urbain engagé par la Ville. Ce territoire de **56 hectares** comprend environ **4 000 logements** dont **48% du parc construit avant 1948** et un taux de vacance de 20%. Il constitue un espace de transition essentiel entre deux sites à forts enjeux dans la politique d'aménagement de la Ville.

Le programme prévoit notamment :

- **Au Sud-Est, une intervention renforcée sur les îlots les plus dégradés par la mise en place d'une opération de restauration immobilière sur 88 immeubles** (370 logements).

- **La mise en place d'une OPAH-RU sur 5 ans qui vise la réhabilitation de 382 logements privés** dont 243 logements locatifs privés et 139 logements de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété. La réduction de la consommation énergétique sera l'un des axes forts de ce programme ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- **La réalisation de 65 logements locatifs sociaux** et de 15 places d'hébergement

Parallèlement, d'importants travaux ont été lancés sur les espaces publics (Berges de la Basse, place de Belgique par exemple), des équipements de proximité et le soutien de l'activité commerciale du quartier sont également prévus, pour dynamiser la vie du quartier.

- Pour rappel : coût de l'opération un peu moins de **59 millions d'€**, dont notamment :
- + de 51 millions pour l'habitat
 - 3,5 millions pour les espaces publics
 - 1 million pour les équipements
 - 1,4 million pour les équipements à finalité économique
- Dont **14,6M€ financés par la VILLE**

→ **Durant 5 ans, la Ville de Perpignan va conseiller, accompagner les propriétaires, tout au long de leur projet de rénovation et financer une partie des travaux.**

La Ville propose en effet un service d'accompagnement des ménages souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier : depuis la première information, en passant par le financement d'évaluation énergétique des logements et des travaux, l'accompagnement au montage du projet et des dossiers d'aides, jusqu'à sa réalisation.

Les élus ont choisi de garder la gestion de ce programme en interne : 2 techniciens ont été recrutés pour effectuer le suivi des dossiers (visites des logements, aides au montage des dossiers et accompagnement des propriétaires). Pour faciliter les démarches des habitants, ces techniciens assurent également, 2 fois par semaine une permanence décentralisée dans le quartier.

Chiffres clés du PNRQAD

Éclairage bilan année 2015 : 3^e année de l'OPAH-RU gare (septembre 2014 - septembre 2015 :

- **Sur le volet Habitat :**
- ✓ **118 personnes ont été reçues et 51 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger**
 - ✓ Les services de la ville ont tenu **un stand d'information**, à 2 reprises, **sur le marché** hebdomadaire de la Place de Belgique
 - ✓ **1 mailing** courrier envoyé aux propriétaires
 - ✓ **43 logements ont été retenus au titre des aides habitat** dont 34 concernant des Propriétaires Occupants (PO) et 9 des Propriétaires Bailleurs (PB).
 - ✓ **31 dossiers ont été instruits au titre des aides façades.**
 - ✓ **8 dossiers « Copropriété » ont été subventionnés.**
 - ✓ **Près de 1,2 M€ HT ont été engagés sur le volet habitat, pour la réhabilitation**

de 43 logements + parties communes de 8 copropriétés, dont 431 520 € HT de travaux d'économie d'énergie, soit 36%.

- ✓ **Le montant des aides publiques accordées est de 694 480 €** (hors façades), **ce qui représente 59 % du montant H.T des travaux engagés, notamment grâce à la prime accordée par la Ville pour l'accession à la propriété.**
- ✓ **Sur les 254 378 € de subventions Ville (hors façade et prime accédant), 44% concernent des travaux d'économie d'énergie.**
- ✓ **Le montant moyen des subventions est :** pour les propriétaires occupants = 11 526 €/log (70% des travaux) - pour les propriétaires bailleurs = 36 632€/log, présentant 51% des travaux.
- ✓ **Les travaux d'économie d'énergie subventionnés permettent de réaliser un gain énergétique total pour l'ensemble des dossiers engagés de 46 %**

Les travaux se répartissent de la manière suivante :

| Type de dossiers | Montant des travaux H.T | Dont tx d'économie d'énergie H.T | % des tx d'économie d'énergie |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Propriétaires occupants | 558 389 € | 249 854 € | 45% |
| Propriétaires bailleurs | 573 346€ | 175 953 € | 31% |
| Copropriétés | 47 688 € | 5 712 € | 12 % |
| Total | 1 179 423 € | 431 519€ | 37 % |

→ Sur le volet Façades

- ✓ Pour information, le montant des travaux lié aux 31 ravalements de façades engagés est de 427 882 € pour un montant de subventions de 88 469 € et de 7 452 m² de surface ravalée

→ Concernant la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Pour rappel : les objectifs du PNRQAD sont de créer 65 LLS.

- ✓ **En 2014 : la Ville a acquis puis cédé à l'OPH, 4 immeubles (5 rue du Progrès, 6 rue Lefranc, 7 et 9 rue Boileau).**
- ✓ **En 2015 : la Ville a cédé à l'OPH-PM, 3 immeubles (5 rue du Progrès, 6 rue Lefranc, 7 et 9 rue Boileau) pour la réalisation de 7 LLS** et acquis un autre immeuble (6 rue Béranger) à céder également pour la production de **2 PSLA** (Prêt Social Location-Accession : qui est un dispositif d'accession à la propriété sous condition de ressource).

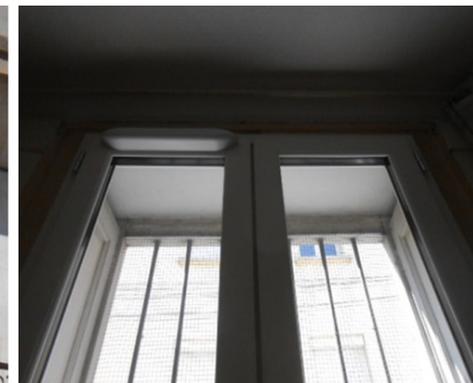
→ **Concernant les Opérations de Restauration Immobilière (ORI)**

Les ORI concernent les îlots les plus dégradés, sur lesquels les propriétaires sont contraints de faire des travaux par voie de procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du Quartier Gare, concerne 88 immeubles (370 logements).

L'entrée en phase opérationnelle a été signée le 19 septembre 2012 par la convention multi-partenariale. Sept îlots sont en cours d'étude à des stades différents :

- **Ilot Hugo Marceau** : une délibération du Conseil municipal en date du 25/10/2012 lance la procédure et après concertation et visites de terrain : **3 immeubles** sont déclarés ORI faisant l'objet d'un arrêté préfectoral du 25/09/2014 de déclaration d'utilité publique (DUP). L'enquête parcellaire a abouti à un rapport favorable du commissaire enquêteur rendu le 15 octobre 2015. L'échéancier des travaux a été envoyé aux propriétaires le 12 août 2015 dans l'attente qu'ils se manifestent pour les travaux et leurs délais d'exécution.
- **Ilot Béranger** : début de la procédure par délibération du conseil municipal du 27/06/2014 et concertation préalable réalisée. Les visites de terrain font apparaître que **2 immeubles** sont ORI. Une seconde réunion publique de concertation a été organisée le 29 septembre 2015. Le dossier DUP travaux est prêt, en attente de la délibération (Ville ou Communauté urbaine) pour l'approbation des travaux.
- **Ilots Progrès Béranger et Marie Frédéric** : l'étude de ces 2 îlots a démarré par délibération du Conseil Municipal en date du 14/11/2013 suivie par la phase de concertation.
 - ✓ Les visites de terrain sur l'îlot Marie Frédéric font apparaître **1 ensemble immobilier composé de 3 bâtiments et 1 immeuble ORI**. L'enquête préalable est en cours.
 - ✓ Les visites de terrain sur l'îlot Progrès – Béranger font apparaître **1 immeuble ORI**. Une seconde réunion publique de concertation a été organisée le 29 septembre 2015. Le dossier DUP travaux est en cours.
- **Ilot Marceau Belgique** : les visites de terrain sur l'îlot font apparaître **1 immeuble ORI**. Une seconde réunion publique de concertation a été organisée le 29 septembre 2015. Le dossier DUP travaux est en cours.
- **Ilots De Gaulle Marceau – Marceau Progrès** : lancement de la procédure par la délibération du Conseil Municipal en date du 6/11/2014.



Isolation des plafonds



VMC Hygro A



Chauffe-eau Thermodynamique

- ✓ Les visites de terrain sur l'îlot De Gaulle Marceau font apparaître **1 immeuble ORI**, acquis par la Ville. La programmation de la seconde réunion publique de concertation est en cours.
- ✓ Les visites de terrain sur l'îlot Marceau Progrès font apparaître **5 immeubles ORI**. La programmation de la seconde réunion publique de concertation est en cours.
- **Ilots De Gaulle-San Gil- De Gaulle-Alger- De Gaulle-Chateaubriand**: Première réunion publique de concertation sur les 3 îlots à organiser.

Par ailleurs :

- **En 2015 : 3 immeubles en diffus sont déclarés ORI.** Pour deux immeubles, les propriétaires ont entamé les travaux avec un suivi accompagnement dans le cadre de l'OPAH RU (aides et subventions). Le troisième est en phase d'enquête publique.

→ **Nouveautés 2015 :**

Les premiers dossiers Propriétaires Bailleurs en ORI pour réhabilitation d'immeuble entier (plusieurs logements) ont été déposés pour financement ANAH. **On peut donc noter un réel retour des investisseurs dans les îlots dégradés et notamment avec une première réhabilitation pour 2016 dans le cadre du dispositif Malraux.** Un dossier copropriété/péril a été également déposé et va permettre de traiter une copropriété dégradée et en difficulté pour la première fois grâce à un financement ANAH et VILLE

➤ **Les pistes d'amélioration en matière d'Habitat pour 2016 :**

- Accentuer l'accompagnement pour les copropriétés en difficulté et refaire la réunion avec les syndicats organisée déjà en 2016 ;
- Renforcer le suivi animation auprès des investisseurs ;
- La ville va lancer une nouvelle animation « les nuits de la thermographie », pour sensibiliser les habitants aux déperditions dans les bâtiments ;
- L'étude de préfiguration de la future plate-forme de rénovation énergétique portée par Perpignan Méditerranée, en collaboration avec le CG66 sera finalisée début 2016 et devrait pouvoir se déployer dans le courant de l'année.

Il convient enfin de souligner la particulière transversalité de cette action. Le PNRQAD du quartier gare, comme l'éco-quartier est une des actions exemplaires du Plan climat, en ce sens qu'elle répond à plusieurs finalités et enjeux importants du développement durable :

- *La lutte contre le changement climatique en accompagnant la rénovation et l'amélioration de la performance thermique d'un parc bâti dont près de la moitié a été construit en 1948 ;*
- *La cohésion sociale et la solidarité à travers le renforcement de la mixité sociale, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique ;*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains, à travers l'amélioration du cadre de vie et le développement des services publics de proximité :*

- réaménagement de la Place de Belgique, aménagement d'une salle de quartier, extension du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau... ;*
- *Des modes de production et de consommation responsables : à travers le projet de revitaliser le commerce et l'artisanat de proximité*

5) Un plan de modernisation de l'éclairage public

➤ **Les actions réalisées :**

5.1) Programme d'amélioration de l'éclairage public

La Ville de Perpignan a lancé en 2009, un programme pluriannuel d'investissement de **3,6 M€ pour moderniser son parc d'éclairage public.**

Objectifs :

- **Remplacer 60% du parc** (8 750 points lumineux).
- **Installer un système de télégestion à distance et des dispositifs de régulation et de variation.**



Les bénéfices de cette opération sont indéniables et multiples :

- des économies d'énergies,
- une maintenance plus aisée et plus efficace
- et surtout, une amélioration importante du confort et de la sécurité des véhicules et des piétons grâce au renforcement de l'éclairage des voies.

- De même, la Ville a remplacé les ampoules par des lampes sans mercure, utilisé des produits recyclables et diminué fortement la pollution lumineuse en supprimant tous les luminaires en forme de boules, s'inscrivant ainsi résolument dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.
- Enfin, grâce à l'installation du système de régulation et de télégestion à distance, elle a aussi amélioré la qualité de vie des perpignanais en adaptant le plus précisément possible les plages de fonctionnement en fonction des besoins réels, des saisons et en fonction de la typologie des rues (voies piétonnes ou non, présence d'un groupe scolaire, nombre de luminaires, trafic routier...).

→ Bilan au 31 décembre 2015 :

- Au total, fin 2015, la Ville de Perpignan a remplacé **7 900 luminaires**, ce qui correspond à **90 % du programme**.
- Au total, sur l'ensemble du programme, depuis 2009, cette opération se traduit par un **gain de 12,3 Giga Wh, soit 1 350 tonnes de Co₂** en moins rejetées dans l'atmosphère.
 - Le coût de l'énergie ayant fortement augmenté depuis 2009, la facture d'éclairage n'a sensiblement pas été réduite. **Mais ce programme a permis de compenser cette forte augmentation** (72% depuis 2009). Sans ce programme, la facture d'éclairage public de Perpignan s'élèverait à 2 150 000 € pour 2015. Elle est aujourd'hui de 1 500 000 €, **soit un coût évité de 650 000€.**

5.2) Les monuments de Perpignan se mettent aux leds :

Parallèlement au programme de modernisation de l'éclairage public, la Ville de Perpignan a donc programmé d'ici 2015, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage des monuments et végétaux par des leds. Ce programme est appelé « circuit lumière ».

A travers cette démarche, il s'agit de concilier le développement touristique par la mise en valeur du patrimoine et les économies d'énergie.

La technologie Led est particulièrement efficace et économique pour la mise en valeur des monuments car elle nécessite peu de maintenance. Les coûts sont donc réduits : en moyenne, les interventions diminuent de 5 par an, à 1 tous les 3 ans.

- En 2012, l'éclairage de la Basse a été amélioré avec 72 luminaires remplacés.
- En 2013, La Ville a repris l'éclairage de l'église Saint-Jacques et terminé l'éclairage dynamique du Castillet.
- En 2014, une partie de l'éclairage de la cathédrale Saint-Jean et du Campo Santo a été modernisée.
- **En 2015, l'éclairage de mise en valeur de la cathédrale a été finalisé.**



6) Une politique globale de déplacement

Perpignan Méditerranée est Autorité Organisatrice de la Mobilité. A ce titre, elle est en charge d'élaborer et de déployer la politique de mobilité (transports collectifs, usages partagés de l'automobile, modes actifs et logistique urbaine ...) sur le territoire communautaire.

➤ Actions engagées par la Communauté urbaine :

6.1) Prospective et planification

Le PDU est un document de planification et de programmation. Il a pour objet de repérer les principaux enjeux du territoire en matière de transport et déplacements, de définir les priorités, le plan d'actions et les moyens correspondants. Il constitue en ce sens, la feuille de route de Perpignan Méditerranée en matière de transport et déplacements sur les 5 à 10 ans.

Le PDU doit intégrer les 11 objectifs obligatoires du Code des Transports. La loi précise que le PDU doit notamment concilier 3 enjeux :

- créer les conditions d'une mobilité efficace des personnes et des marchandises sur le territoire (un des outils de la performance économique)
- être un outil de cohésion sociale : droit au transport pour tous (desserte et tarifs)
- limiter l'impact des transports sur la santé et sur l'environnement

Les leviers d'action du PDU portent à la fois sur :

- la bonne articulation urbanisme/transport urbain
- le développement de l'offre de transports publics
- la mise en place d'une politique active de déplacements (vélo, covoiturage...)
- le stationnement

Le plan de déplacements urbains N°1 de Perpignan Méditerranée couvrait la période 2006-2012. Sa révision a été lancée par délibération en décembre 2013. L'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) a été missionnée dans ce cadre. L'évaluation devrait être finalisée en fin d'année 2015, et les études complémentaires, qui viendront alimenter le diagnostic, seront lancées en 2016. De plus, en décembre 2015, les élus de Perpignan Méditerranée ont arbitré la réalisation d'un PLU intercommunal. Dans ce contexte, ils ont également arbitré l'intégration du PDU au PLUi **soit la réalisation d'un PLUi-D valant PDU. Cette démarche doit notamment permettre de mieux articuler l'urbanisme et les enjeux liés à la mobilité.**

→ **Autres actions menées en 2015, sur le volet planification :**

- Participation à l'Observatoire des Déplacements : lancé en juillet 2015 et animé par l'AURCA
- Lancement en 2015 des études pour le développement d'un réseau cible de transports en commun (enquête Origine-Déplacement ; enquête cordon, analyse billettique, etc.).

6.2) Transports en commun et intermodalité

→ **Le réseau de transport :**

35 lignes urbaines régulières composées de :

- **11 lignes de bus internes à Perpignan dont :**
 - 8 lignes urbaines régulières

- 2 circuits pour le service du P'tit Bus en centre-ville
- 1 ligne spécifique de soirée entre la cité universitaire et le centre-ville (Nitbus)
- 14 lignes qui assurent la liaison entre Perpignan et les autres communes.

→ **La fréquentation :**

- **10 millions de voyageurs sur l'ensemble du réseau en 2014** (+3,9% par rapport à 2013) :
- 7,85 millions sur les lignes régulières (hors scolaires), dont **6 millions de montées sur Perpignan**

→ **L'accessibilité :**

- **Plus de 200 bus et cars en circulation, dont la moitié pour le transport scolaire ;**
- **296 arrêts sur Perpignan, dont 49 % accessibles ou accessibles avec aide**

En matière d'accessibilité, les efforts seront poursuivis dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA – Ad'AP) de Perpignan Méditerranée approuvé le 26 octobre 2015.

- **Objectif SDA-Ad'AP : aménager, de 2015 à 2018, 85 arrêts désignés comme prioritaires sur le réseau de Perpignan Méditerranée (dont 64 sur Perpignan)**
- **En 2015, 12 arrêts sur Perpignan ont été aménagés (ou sont en cours d'aménagement) : arrêts prioritaires et arrêts inclus dans des projets de voirie**
- **En 2016, 6 arrêts prioritaires sont programmés sur Perpignan**

→ **Le budget transport 2015 :**

- **33,5 M€ en fonctionnement**, dont 27,8 M€ pour le contrat de DSP Transport et le transport des personnes handicapées (GIHP) ;
- **10,3 M€ d'investissement**, (pas d'acquisition de bus) et 4 M€ d'aménagements de voirie en faveur des TC) ;



6.3) Infrastructures et mobilité alternative

→ Une passerelle sur la Têt

Présentée dans le rapport 2014, la passerelle cyclable et piétonne (5,5 millions) située entre les ponts Arago et Joffre, a été inaugurée et mise en service en juin 2015. Réservée uniquement aux modes actifs de déplacement afin d'en favoriser le développement, elle relie désormais, l'hyper-centre au secteur nord.

Conçue par l'architecte barcelonais Marc Miram et financée conjointement par Perpignan Méditerranée, la ville de Perpignan (1,5M€) et l'État, elle vise à contrer le caractère routier des ponts Joffre et Arago et à donner une image dynamique du quartier par le soutien aux déplacements piétons et cyclables.



6.4) La place de Perpignan dans la politique de déplacements urbains !

Perpignan, Ville centre, représente plus de la moitié de la population du territoire de l'Agglomération. Elle concentre, à elle seule, une part importante des problématiques de déplacements et des actions programmées dans le PDU. En outre, 70% de la fréquentation des transports en commun se fait sur la Ville centre et le tracé du Bus-tram est situé en totalité sur Perpignan.

La réussite de la politique de déplacements implique donc une étroite collaboration entre la Communauté Urbaine et la Ville. Ainsi, Perpignan accompagne activement la mise en œuvre du PDU (et sa révision) et les travaux du Bus à haut niveau de service, portés par la Communauté Urbaine, notamment en matière de concertation publique. Elle apporte également une participation directe au projet de transport en commun en site propre.

Parallèlement, elle met en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires afin de favoriser les mobilités douces ou le report modal vers les transports en commun : extension de la zone piétonne, élargissement des trottoirs, coordination des travaux sur le domaine public, signalisation, régulation du trafic, stationnement, mise à sens unique des boulevards, ...

➤ Les actions engagées par Perpignan :

6.5) Mise en place d'une gestion centralisée des feux

La Ville a déployé en 2014, un logiciel de télégestion à distance des feux. Ce système permet de récupérer les données de circulation en temps réel, il les analyse et ajuste la programmation des feux, suivant le nombre de véhicules et de piétons, en priorisant les transports en commun.

L'objectif est de diminuer la congestion du trafic et la pollution inhérente, tout en favorisant les transports en commun.

→ En 2015, une quarantaine de carrefours (sur 80, soit la moitié) dont les principaux axes de circulation sont raccordés au système. Les carrefours supplémentaires seront ensuite raccordés en fonction du déploiement de la fibre optique.

6.6) Développer les aménagements cyclables

Sur les **7** dernières années, la Ville a aménagé près de **71 km de voies cyclables** (pistes / bandes / double sens cyclable/couloir Bus+vélos), soit un total d'environ **114 km de voies cyclables cumulés**, sans compter les zones 30 km/h (+ 6 Km réalisés en 2015, par rapport à 2014).

En 2015 le stationnement cyclable se répartit de la manière suivante :

- **1 582 places de stationnement dédiées aux deux roues**
- **150 emplacements** répartis dans les stations de location de **vélos BIP**
- **70 vélos** en location mis à disposition dans la **Vélostation du Parking Arago**, (régie municipale du parking Arago) et **34 vélos dans la Vélostation de la Gare**.

→ **Les principales réalisations de pistes cyclables :**

- **En 2015, la Ville a réalisé une piste cyclable sur le secteur Nord** (canal de l'Iglésis) avec pose d'une passerelle afin de résoudre une coupure urbaine naturelle (ruisseau de Vernet et de Pia) **entre les rues G. COURBET et P. ALAVAIL, permettant une continuité et supprimant les nombreux détours par l'avenue JOFFRE**. Pose de barrières, le long de la piste mais également traitement des entrées et sorties accessibles à tous les modes de déplacements actifs. Caractéristique de la piste : Longueur 400m, largeur; 2.50m à 3m, coût 70 000€.



- **Perpignan a réalisé, un schéma directeur cyclable qui a été adopté au Conseil Municipal du 14 décembre 2015**. Ce document établit un diagnostic et fixe les grandes orientations sur les aménagements à réaliser pour la période 2015/2020. Il permet de promouvoir l'usage du vélo tout en développant un réseau cyclable continu et sécurisé.

Le schéma directeur cyclable, s'articule autour de 7 objectifs :

1. Accentuer les liaisons cyclables domicile/travail
2. Développer les liaisons cyclables à destination de loisirs, de promenade et de tourisme
3. Développer les liaisons inter-secteur
4. Se raccorder aux pistes des villes périphériques
5. Poursuivre le développement des zones de circulations apaisées
6. Traiter les points durs du réseau cyclable
7. Expérimenter le stationnement sécurisé (abri fermé)

Il est ensuite décliné avec des zooms par quartier.



- **Parallèlement, une charte cyclable a été élaborée et annexée au schéma directeur** : elle s'adresse aux services techniques de la ville mais également à tous les maîtres d'œuvre. **Il s'agit avant tout d'un outil technique permettant de les guider dans la mise en œuvre et dans le choix de l'aménagement.** C'est aussi un document qui s'adresse aux usagers qui souhaitent mieux comprendre la réglementation.
- Enfin, en 2015, une concertation a été lancée avec les étudiants pour la réalisation du réseau cyclable entre centre-ville et université.



Exemple d'aménagement vélo sécurisé

6.7) Perpignan étend les zones 30, pour mieux vivre et circuler ensemble

A travers le développement des zones 30, Perpignan entend promouvoir un usage partagé de l'espace public. Autrement dit, **il s'agit de favoriser la cohabitation des usagers (vélos, piétons, voitures)** en abaissant la vitesse de circulation des véhicules et de définir des espaces dans lesquels tous les modes de déplacement ont droit de cité. Sans pour autant éliminer la circulation automobile, avec laquelle, l'objectif est de cohabiter plus harmonieusement.

Modérer la vitesse en ville permet de diminuer le risque et la gravité des accidents et donc de sécuriser l'ensemble des déplacements et plus particulièrement, ceux des plus vulnérables (vélos et piétons). C'est aussi plus de tranquillité et moins de nuisances pour les habitants. Bref, des quartiers plus agréables à vivre,

moins stressants, moins bruyants, plus attractifs et favorables en conséquence à l'épanouissement de la vie locale et au développement du commerce de proximité.

→ En 2015, la ville a réalisé **4 nouvelles zones 30**, elle compte à ce jour environ **180 km de zones 30** (dont 16 km réalisés en 2015).

→ Les réalisations 2015 :

• Sur le Secteur Nord :

- ✓ **Quartier du Haut-Vernet Ouest**, dans sa partie comprise entre l'avenue du docteur A. SCHWEITZER et l'avenue de l'AERODROME (cette dernière ne se situe pas dans la Z30).
- ✓ **Quartier du Haut-Vernet Est**, dans sa partie comprise entre le Carrefour délimité par le chemin de la POUDRIERE/rue DERAÏN, l'avenue P. GAUGUIN et l'avenue de la SALANQUE (ces deux dernières avenues ne se situent pas dans la Z30).

• **Secteur Est : Quartiers Las COBAS et CLOS-BANET**, dans sa partie comprise entre l'avenue P. RUBENS, l'avenue Général GILLES et l'avenue R. BLANC (ces avenues ne se situent pas dans la Z30).

• **Secteur Centre Ancien : Quartier SAINT-JACQUES**, dans sa partie comprise entre l'avenue J. MERMOZ, bd A. FRANCE, l'avenue R. BLANC (ces voies ne se situent pas dans la Z30) et La rue A. MAILLOL.

Chiffres clé des déplacements doux

Au 31 décembre 2015, Perpignan avait ainsi réalisé :

- **+ de 180 Km de zones 30** et d'aménagements cyclables, sur les 7 dernières années
- **Soit un total de + de 239 Km d'aménagements déjà réalisés**
- **55% du linéaire de voirie aménagée** pour les piétons et les cycles
- **1 582 places de stationnement** pour les deux roues

➤ Les projets pour 2016 en matière de mobilité :

- **Création d'une voie verte reliant le chemin de la PASSIO-VELLA à l'avenue P. ALDUY, à travers l'Université.** Caractéristique : Longueur 580m, largeur 2.50m à 3m, estimation 280 000€.
- **Création d'une Zone 30 sur le secteur Est :** Quartier Las Cobas Sud, entre l'avenue J. MERMOZ et l'avenue Général GILLES. Estimation 25 000€.
- **Réalisation de parcs à vélos.**
- **Extension du stationnement réglementé de moyenne et longue durée.** Projet 2016 : extension stationnement payant de la 1^e couronne (palais des Rois Majorque, le long des remparts). A noter : Par rapport au projet de 2012, les objectifs ont été augmentés (de 10 horodateurs, on est passé aujourd'hui à 180).

6.8) Sécurisation des abords des écoles

La Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse d'amélioration de la sécurité aux abords des groupes scolaires. A partir d'un état des lieux, des propositions d'aménagement visant à améliorer la situation existante ont été étudiées.

➔ **En 2015, la ville a sécurisé les abords de 2 écoles : Fénélon et Dagneaux pour un montant de 80 000€.**

6.9) Une Charte d'aménagement de l'espace public pour un partage plus équilibré de l'espace au profit des plus vulnérables

La requalification des boulevards et de la voirie se poursuit selon les principes définis par la charte d'aménagement de l'espace public qui a été adoptée par le Conseil Municipal du 18 octobre 2010.

Ce document décline les règles et principes d'aménagement de voirie souhaités par la ville : respect des continuités, partage plus équilibré de l'espace au profit des piétons et cycles, développement de trames végétales, positionnement du mobilier... La charte d'aménagement de l'espace public est désormais un document opposable à toute la profession : aménageurs, lotisseurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études d'infrastructures routières, services techniques de la Ville !

➔ De la même façon, les travaux engagés en 2015, respectent les prescriptions de la charte d'aménagement de l'espace public.

Centre Administratif Nord Abords de la salle des Mariages :

- **Réalisation :** du 13 avril au 27 mai 2015
- **Coût : 1^e tranche = 250 000 €**
- **Descriptif :** travaux de voirie, par la création d'un cheminement piétons autour du bâtiment assurant ainsi les sorties de sécurité. Travaux d'espaces verts et de ferronnerie avec un Jardin à la Française.



Abords de la salle des mariages, Mairie de quartier Nord

Espace paysager Vernet Salanque Sud :

- **Réalisation :** de janvier à novembre 2015
- **Coût : 728 000€**
- **Descriptif :** création de liaisons de mode doux au milieu d'espaces paysagers à Vernet Salanque Sud et Les Pêcheurs, agrémentés d'aires de jeux et d'un agospacespace.

Poursuite du bd Nord-est – Étude Paysagère :

- **Réalisation :** de février à décembre 2015
- **Coût : 107 900€**
- **Descriptif :** aménagement paysager au niveau du rond-point du pont Sauvy et de ses abords.

Aménagement rue du Méridien :

- **Réalisation** : du 19 octobre 2015 au 16 janvier 2016
- **Coût** : 335 650€
- **Descriptif** : aménagement de la rue du Méridien entre l'avenue du Languedoc et l'avenue de l'Aérodrome. Partage de l'espace, cheminements piétons mis aux normes, revalorisation du parvis, stationnements et circulation mieux définis, ainsi que deux alignements d'arbres complétés. Enfouissement du réseau ERDF.



Rue du Méridien

Requalification des abords de la passerelle du Théâtre :

- **Réalisation** : du 15 janvier au 27 février 2015
- **Coût** : 274 960 €
- **Descriptif** : réalisation d'une liaison mode doux entre la passerelle et le pourtour du théâtre, agrémentée d'espaces verts.
-

Travaux d'aménagement place Campo Santo :

- **Réalisation** : du 8 juin au 17 juillet 2015
- **Coût** : 145 000 €
- **Descriptif** : aménagement qualitatif dans l'esprit de ce qui existe place du Figuier, avec priorité aux piétons.



Place Campo Santo

➤ Les projets en matière d'aménagement des espaces publics, pour 2016 :

- la rénovation du Jardin Bella, dans la poursuite de la rue du Méridien,
- l'aménagement des rues Grande des Fabriques, des Abreuvoirs, de l'Incendie et rue Manuel,
- les voies aux abords du Conservatoire de Musique,
- la place Desprès avec les rue Main de Fer, Poids des Farines,
- la poursuite de l'aménagement du Quai Vauban, face aux Galeries LAFAYETTE,
- la requalification du square Bir-Hakeim,
- l'aménagement de la rue des Tamaris,
- l'aménagement du giratoire, chemin de la Roseraie, face au Carré d'Or,
- l'aménagement d'une passerelle franchissant la Basse.

1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Le bilan carbone « patrimoine et services » de la collectivité

Le code de l'environnement, dans son article L229-25, modifié par la loi Grenelle 2, impose aux communes de plus de 50 000 habitants, de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effets de serre (Bilan GES) portant sur leur patrimoine et compétences. Ce bilan doit être rendu public et mis à jours tous les 3 ans.

La Ville de Perpignan avait réalisé et présenté au Conseil Municipal les résultats de son 1^{er} bilan GES, en décembre 2012 (année de référence 2011), à l'occasion de l'adoption de son Plan Climat Énergie Territorial.

Conformément à la loi, ce bilan devait être mis à jour en 2015 sur la base de l'année de référence 2014.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a donc été lancée début 2015 pour accompagner les services dans l'élaboration de ce bilan.

A noter, Le bilan GES doit prendre en compte deux catégories d'émissions :

- **Catégorie 1 : les émissions directes**, produites par des sources appartenant à la collectivité (par exemple, les émissions des véhicules qui lui appartiennent et les bâtiments qu'elle occupe ainsi que les DSP et les régies)
- **Catégorie 2 : les émissions indirectes** associées à l'énergie : consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur (par exemple, les émissions liées au chauffage électrique des bâtiments);

Une troisième catégorie d'émission est définie conformément à la norme ISO 14064-1 et proposée comme optionnelle :

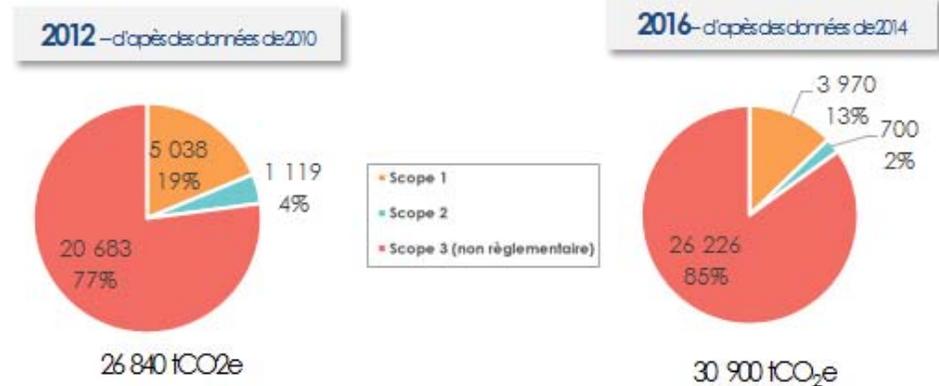
- **Catégorie 3 : les autres émissions indirectes** (dans ces autres émissions indirectes, on compte par exemple, les émissions liées à l'acheminement des produits achetés par la collectivité, les émissions liées au déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail, les émissions de transports des visiteurs, les déchets...).

Comme pour son 1^{er} Bilan GES, la Ville de Perpignan a fait le choix d'étudier les 3 catégories.

Par ailleurs la volonté a été d'améliorer encore la précision du rapport en y ajoutant des postes et des données qui n'avaient pas pu être analysés en 2012, car inexistantes ou non collectés par les services.

- ➔ **L'évolution du bilan entre 2012 et 2015, montre une baisse des émissions de GES sur les 2 catégories réglementaires (1^e et 2).** Mais une hausse sur la catégorie 3, non obligatoire.

Comparaison des émissions par scopes en tCO₂e entre 2012 et 2016, source : bilan carbone@eQuiNeo



Cette hausse a deux explications :

- **le périmètre de collecte a été amélioré** : plus de postes d'émissions étudiés en 2015 (notamment les déchets et les matériaux utilisés dans la voirie (petite et grande).
- **Des données plus précises** : des hypothèses consolidées avec les services (notamment concernant les déplacements domicile-travail et les déplacements des visiteurs).

Toutefois, si on compare l'évolution des Bilans, **à périmètre constant**, le bilan global des émissions de GES a **baissé de 9%**, soit une baisse de 4 415 tonnes par rapport à 2012.

> Les explications des principales évolutions sur chacun des postes :

Déplacements visiteurs +12% :

L'augmentation sur le volet transport visiteurs s'explique

- ✓ par une information plus précise des modes de transport empruntés et de leur provenance, grâce à une mobilisation des services sur les parts modales (pour information 1,6 millions de visiteurs);
- ✓ un recensement plus complet des sites accueillant les visiteurs (+32 sites identifiés, concernant la culture et le sport notamment).

Les achats et immobilisations + 16% :

L'augmentation est liée notamment

- ✓ à un travail spécifique avec les services Achats et finances qui a permis d'obtenir une information plus complète.

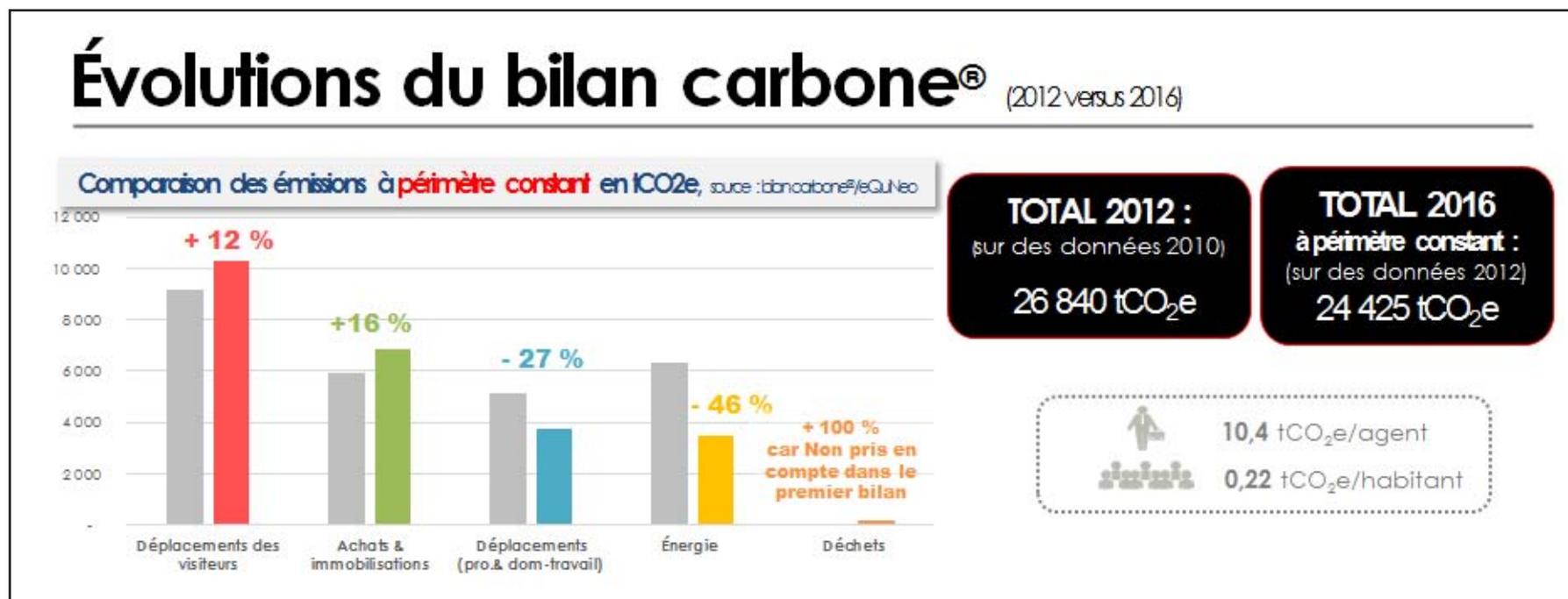
Les déplacements -27% :

La baisse sur ce volet s'explique :

- ✓ notamment par la réalisation d'une mini-enquête par le service des ressources humaines qui a permis d'établir un échantillonnage concernant les trajets domicile/travail, et ainsi d'obtenir des données plus proches de la réalité. Alors que le bilan 2012, utilisait des ratios nationaux
- ✓ par ailleurs cette baisse est aussi le résultat de l'optimisation de la flotte municipale menée depuis 2013, tant sur les usages, sur le nombre de véhicules, que sur les caractéristiques de ces véhicules moins émetteurs.

L'énergie -46% :

Enfin, on constate une baisse importante des émissions liées à l'énergie. Cette baisse est le résultat notamment des actions menées en matière de remplacement de l'éclairage public et d'optimisation de la gestion des bâtiments, avec la conversion du chauffage fioul vers le gaz, et la mise en place du Contrat de Performance énergétique.



2) La Ville éco-responsable : Perpignan labellisée Cap Cit'ergie

2.1) Petit rappel concernant le label Cit'ergie :



Comme évoqué plus haut, la Ville s'est engagée dans le processus de labellisation européen Cit'ergie.

En s'engageant dans cette démarche, l'objectif de Perpignan est triple :

- dans un premier temps, **amplifier et renforcer les actions engagées,**
- **dans un second temps, faire reconnaître et valoriser au niveau national et européen, la qualité des actions du Plan Climat,**
- il s'agit aussi de **poursuivre et conforter la mobilisation des élus et techniciens,** engagée dans le cadre du Plan Climat, à travers une méthode et des outils éprouvés par de nombreux pays européens.

Parmi les 6 volets étudiés par Cit'ergie, une thématique complète est consacrée à l'**organisation** : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Au-delà des actions mises en œuvre pour améliorer l'urbanisme, le patrimoine, les mobilités... **il s'agit donc de s'inscrire dans une véritable démarche qualité et d'amélioration continue de l'action, avec un suivi annuel et un audit complet tous les 4 ans, au cours duquel la collectivité peut se voir retirer son label.**

Le principe s'apparente à une démarche de type « ISO ». L'enjeu de cette démarche est donc à la fois de **renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes** et d'engager chacun dans un véritable **processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens. Enfin, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une **évaluation nécessaire des politiques publiques** : évaluation bien sûr, de l'impact et de l'efficacité des actions menées par la collectivité, mais aussi de ses modes d'organisation.

2.2) Le suivi du Plan Climat en 2015 : une réelle dynamique est engagée. Perpignan pourrait être labellisée Cit'ergie dès 2016 !

Avec Cit'ergie, la Ville de Perpignan s'est engagée dans une démarche d'**amélioration continue**. Chaque année, il nous est demandé de faire une évaluation de nos résultats et d'identifier nos axes de progrès afin de conserver notre label, voire d'obtenir le label supérieur.

Des ateliers animés par la chargée de mission développement durable et le Conseiller Cit'ergie, accrédité par l'Ademe (Sébastien Denis) ont ainsi été organisés en novembre 2015, regroupant l'ensemble de services concernés : les 5 et 6 novembre ont été essentiellement consacrés aux thématiques relevant des compétences de la Ville et les 26 et 27 novembre ont regroupé notamment les ateliers économie/ agriculture/ENR, eau/assainissement et déchets qui sont des compétences de Perpignan Méditerranée. **Ce sont au total 13 ateliers sur 4 jours qui se sont déroulés à Perpignan et ont permis de faire un état de l'actualité des services, de l'avancée des actions prévues et des difficultés rencontrées.** Le tableau de bord d'avancée du Plan Climat a également été complété à cette occasion.

A noter : les premiers retours de ces ateliers ont démontré que les services sont toujours très mobilisés et que les actions avaient suffisamment avancé pour que Perpignan puisse prétendre au 2^e niveau du label Cit'ergie dès 2016. L'objectif est donc de déposer une demande de reconnaissance au 2^e niveau du label Cit'ergie en janvier 2016, pour pouvoir prétendre à la Commission Nationale du mois de juin.

3) Maîtrise des consommations d'énergie et amélioration de l'efficacité des équipements municipaux

➤ Les actions en cours :

3.1) Un contrat de Performance énergétique (CPE) pour économiser l'énergie

Comme nous l'avons expliqué l'an dernier, Perpignan a été la première Ville du Languedoc Roussillon à avoir signé un contrat de performance énergétique sur la gestion des bâtiments, en septembre 2013.

Outre l'impact sur la facture de combustible (poste P1), ce type de contrat permet de réduire les frais de maintenance (Poste P2) et le poste P3 (remplacement de pièces défectueuses), puisqu'une bonne partie du parc est remplacée.

La signature de ce Contrat de Performance Energétique (CPE) traduit de façon très volontaire, les engagements pris par la Ville dans le cadre de son plan climat de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser sa facture énergétique.

Le CPE a été signé en septembre 2013, pour une durée de 12 ans avec l'entreprise Dalkia. Il concerne tous les bâtiments chauffés par une énergie thermique (chaudières fioul, gaz, bois).

A noter : à sa signature, la CPE, comprenait **97 sites municipaux, soit 138 chaudières. Toutefois, il est susceptible d'évoluer durant la durée du contrat, en fonction des nouvelles constructions, démolition ou changements de type de combustible. Ce périmètre a d'ailleurs évolué en 2015. Il compte aujourd'hui 101 sites municipaux, soit 143 chaudières.**

Après 2 ans d'exploitation, le bilan est toujours positif !

La Ville a :

- Dans le cadre du CPE, **depuis septembre 2013, l'économie réalisée est 4 493 Mwh cumulés, grâce aux travaux d'économies réalisés et de la bonne gestion des bâtiments, soit une réduction de consommation de 36 % par rapport à la consommation de référence en 2013.**
- La Ville a par ailleurs **diminué de 982 tonnes*, soit 36 % les émissions de Co₂ de ses bâtiments par rapport à la consommation de 2013.**

**Petit repère : 982 tonnes de Co₂ évitées, c'est l'équivalent de la consommation d'une petite citadine qui aurait parcouru pratiquement 14 millions de Kilomètres, ou près de 20 000 allers-retours Paris-Londres en avion.*

En terme d'économie financière pour la Ville, le bilan est également très positif :

- Si on ajoute les économies financières réalisées en terme de consommation au montant de l'intéressement, **la Ville a économisé en 2015 : 445 870 euros HT* par rapport au marché initial (P1, P2, P3), soit 889 000€ TTC cumulés depuis la signature du contrat.**

** NB : Ces chiffres sont donnés à DJU corrigés et n'intègrent donc pas les économies liées au fait que l'hiver a été moins rigoureux.*

Action de sensibilisation des écoles

Le comportement des usagers et utilisateurs constituent un volet important de la consommation énergétique d'un bâtiment. Parallèlement aux investissements réalisés, une campagne de sensibilisation des enfants de CM1, CM2 est donc menée sous forme d'un challenge inter écoles. Le défi à relever : réduire les consommations de chauffage, sans perte de confort !

Pour savoir si le défi est relevé, un objectif à ne pas dépasser (en kilowattheure) sera fixé à chaque site.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet éducation au développement durable, mise en place dans le cadre du PEL (voir finalité « épanouissement des êtres humains » - Un projet éducatif local pour favoriser la réussite).

→ Sur l'année 2015/2016, ce seront à nouveau 5 classes de CM1/CM2 qui participeront au défi : 4 classes de l'école Duruy et 1 classe de l'école Massé

3.3) programme de rénovation du patrimoine communal

Avec son Plan Climat (notamment l'axe 4), la Ville de Perpignan affiche sa volonté de « renforcer l'exemplarité de la collectivité ». Le CPE participe à cette exemplarité mais **en dehors du CPE, Perpignan effectue aussi, chaque année, des travaux de rénovation thermique de son patrimoine : isolation des toitures, changement de menuiseries, amélioration des installations de chauffage et des systèmes de régulation...**

En 2015 :

→ la Ville a poursuivi les travaux engagés sur le « Mas des Platanes », au centre technique municipal.

Avec la réfection de la totalité du système de chauffage/climatisation, l'isolation des plafonds et le remplacement de l'intégralité de l'éclairage par des systèmes « LED ». **Coût des travaux : 254 000 € HT (amortissement en 8 ans maximum)**

→ des travaux importants ont également été menés sur le groupe scolaire Blaise Pascal (2^e site le plus consommateur d'électricité derrière le Centre technique



Rénovation thermique du Mas les Platanes au Centre technique Municipal



Rénovation thermique du Groupe scolaire Blaise Pascal

municipal) : remplacement du chauffage électrique (plafond rayonnant) par du chauffage central au gaz de ville, isolation des plafonds et remplacement de l'intégralité de l'éclairage par des systèmes « LED ». **Coût des travaux : 218 000 € HT (amortissement en 15 ans maximum).**

En 2016, la Ville traitera plusieurs projets dont le plus important sera le remplacement du mode de chauffage de l'élémentaire Victor Hugo (opération similaire à Blaise Pascal sauf isolation). Coût estimé des travaux : 250 000 € HT

3.4) Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

La Ville de Perpignan a recourt au dispositif de Certificats d'économie d'énergie.

→ Le principe des CEE :

- Les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburants (appelés les « obligés ») sont soumis à un objectif chiffré d'économie d'énergie à réaliser, par période de 3 ans, matérialisé par des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les acteurs obligés doivent s'acquitter de leur obligation sous peine de pénalités financières.

• Comment ?

- inciter leurs clients consommateurs à investir dans ce domaine ;
- réaliser des économies sur leur propre patrimoine ;
- acheter des certificats aux « éligibles ».

A chaque solution mise en œuvre (isolation, chaudière performante...) correspond un gain de Kilowattheures – cumulés et actualisés, appelé aussi le : « KWh Cumac » qui est une sorte de nouvelle monnaie qui s'acquiert et s'échange sur le marché. L'État est l'arbitre du marché.

- **Les acteurs « éligibles »** sont les collectivités, les bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de l'Habitat...

La Ville de Perpignan est éligible aux CEE et peut ainsi valoriser les travaux d'économie d'énergie qu'elle réalise ou finance pour partie.

En 2015, Perpignan a poursuivi sa collaboration avec le cabinet CTR.

L'offre proposée par le cabinet, comprend un accompagnement global avec la formation des agents, l'accompagnement, le montage des dossiers et la vente des CEE, durant 1 an, moyennant, une rémunération à hauteur de 15% du montant total des recettes générées par les CEE.

Au titre de la formation, une nouvelle cession d'une journée a été organisée en 2015 au sein de la Ville, afin d'informer les agents des nouveaux critères d'éligibilité des actions, au titre de la 3^e période.

→ En 2015, les conditions s'étant renforcées, le dossier déposé comptabilise seulement 2 675 346 kWh cumac.

4) Installations solaires sur les bâtiments publics.

En 2015, les 25 sites de production solaire du bail emphytéotique représentant 32 bâtiments, soit environ 12 500 m² de panneaux posés sur 10 structures sportives, 14 groupes scolaires et la salle de tir à l'arc du Parc des expositions ont été raccordés au réseau.

→ Fin novembre 2015, la production cumulée de ces installations était de 2 313 Mwh, soit 1 513 Mwh pour l'année 2015.

→ Par ailleurs, les 3 autres bâtiments équipés de photovoltaïques par la ville ont produit 59 708 kwh.



Toiture solaire : École Pont Neuf

→ Soit en 2015, une production totale d'électricité renouvelable de 1 573 Mwh, ramenée à la consommation énergétique du patrimoine bâti qui est environ de 23 900 Mwh, cela représente un peu moins de 7% des besoins en électricité de la collectivité.

5) La flotte de véhicules.

Le transport est le 1^{er} poste d'émission de GES du bilan Carbone Territoire de Perpignan.

Sur ce thème, la Ville a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, à la fois sur la performance et la gestion de son parc de véhicules. Avec plus de 2500 salariés, la Ville dispose en effet d'un parc de véhicules important et diversifié sur lequel elle peut agir directement.

➤ Les actions engagées :

Les axes d'actions 2014-2016 déclinent les orientations de gestion durable et d'optimisation de la flotte existante : réduction du parc de véhicules légers, développement de l'achat électrique, amélioration des procédures de prêt, et éco-conduite sont à nouveau, les principales actions mises en œuvre ou initiées en 2015 :

- La démarche d'analyse initiée en 2013 a été reconduite en 2015. L'objectif est à la fois, d'optimiser le parc et de le rajeunir (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc) et ainsi de contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES. **En 2015, ce sont à nouveau 29 véhicules qui ont été réformés.**
- En 2015, la Ville a acquis **2 véhicules électriques (CO)**, **2 scooters à moteur principal thermique/moteur auxiliaire électrique** (scooters déjections canines) et 6 vélos électriques.
- **Les dispositifs d'accès aux véhicules de pool sont en cours de simplification** (référencement agent, dématérialisation de procédure en cours...)
- **8 agents ont été formés à l'éco-conduite en 2015 et 1 agent a suivi la formation de formateur éco-conduite, afin de pouvoir mener des formations au sein de la Ville en 2016.**



Chiffres clés du parc auto :

- Le nombre de véhicules thermiques (tous véhicules confondus : cyclomoteurs, engins, véhicules légers et poids lourds) **diminue encore en 2015, passant de 689 véhicules en 2012, à 640 en 2015.**
- La consommation continue à diminuer : moins 23 000 litres de carburants en 2014, par rapport à 2013 et **à nouveau moins 16 700 litres en 2015 par rapport à l'année précédente, 2014.**
- Au total, depuis la mise en place du suivi des consommations en 2001, **la consommation de carburant de services de la Ville a baissé de plus de 38 500 litres.**
- En 2015, la Ville conforte ses achats de véhicules et matériels écologiques. Elle compte au total, en 2015 : **1 scooter électrique, 7 véhicules électriques (4 berlines, 3 utilitaires pour la Propreté Urbaine), 2 véhicules hybrides et 4 engins électriques (1 élévateur, 2 aspiratrices, 1 nacelle) et par ailleurs 71 vélos de services, dont 23 électriques.**

II. L'action de Perpignan au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources**

La ville mène, depuis 2008, une politique de gestion durable des espaces verts. Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

- a) **privilégier les essences méditerranéennes**,
- b) **réduire la consommation d'eau** : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis... ;
- c) **préserver le milieu naturel par la suppression des produits phytosanitaires** ;
- d) **maintien d'une qualité horticole et florale importante par le développement d'une grande diversité végétale.**

Toutes les nouvelles réalisations s'inscrivent dans ce cadre de la gestion raisonnée.

Exemple de réalisations 2015 : rue Tourneur, allées Bausil, rond-point et avenue Torcatis, abords du théâtre Archipel, Jardin Jésus prêt, Bd Léon Grégory.

- **Consolider la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme**

Dans le cadre de la révision du PLU, la Ville a inscrit la volonté de valoriser, protéger le territoire naturel,

les paysages et d'intégrer l'environnement au cœur des réflexions du projet urbain, comme un des 3 axes majeurs du projet d'Aménagement et de développement durable.

Par ailleurs, elle a créé une OAP trame verte et bleue à l'échelle de la Ville. Ce document graphique permet d'affirmer **le rôle de la trame verte, comme élément structurant du projet urbain, s'imposant aux futurs aménageurs.**

→ **Les Berges de la Têt**

Les enjeux de ce projet sont multiples :

- **valoriser cette étendue d'eau en ville, pour son rôle « microclimatique »** ;
- **accroître la présence du végétal en ville**, à travers l'aménagement et l'extension de jardins, d'équipements de loisirs, espaces verts mais aussi en développant les connexions et les liaisons vertes entre les quartiers de la ville ;
- **valoriser et préserver la biodiversité et la richesse écologique du fleuve** ;
- **et enfin permettre aux habitants de se réapproprier cet espace de nature en ville**, par le développement de l'espace dédié aux piétons et vélos en berges hautes, comme en berge basse, la création de nouveaux accès à la digue et l'amélioration des traversées piétonnes.

Le bureau d'études Base a été désigné le 16 juillet 2015. Les études sont lancées. Consultation pour la réalisation de la 1^e tranche prévue, courant 2016.

→ **Perpignan poursuit sa politique de plantation massive** : un minimum de 400 arbres de haute tige sont plantés chaque année. En 2015 l'objectif est une nouvelle fois dépassé avec **780 arbres plantés !**

Par ailleurs, l'équipe de suivi du patrimoine arboré a été renforcée en 2015. Elle est désormais composée de 3 personnes et a été dotée de tablettes et d'un logiciel dédié.

- **Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources**

→ **La fête de la nature.**

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature au parc Sant-Vicens pour sensibiliser la population de manière ludique, à la découverte et au respect de l'environnement. En 2015, il s'agissait de la 6^e édition de cette manifestation qui s'inscrit dans la durée.

- **Améliorer la collecte sélective des déchets**

Afin de renforcer la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, **la Ville a opté pour le développement des conteneurs enterrés.**

En 2015, ce sont à nouveau 60 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan, soit un total de 434 sur la Ville.

Les Perpignanais confortent leurs bonnes habitudes : ils trient plus !

En effet, les tonnages de collecte sélective et du verre continuent régulièrement d'augmenter depuis 2009 (+14kg/hab entre 2009 et 2015). Parallèlement, le tonnage des ordures ménagères continue de baisser, malgré l'augmentation de la population (-42kg/hab/an par rapport à 2009).

Par ailleurs, la déchèterie de Perpignan a été réhabilitée et informatisée. Une zone couverte dédiée au réemploi a été créée.

Enfin, en juin 2015 le service déchèterie, incluant le site de Perpignan, a obtenu la triple certification qualité-sécurité-environnement ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles**

→ Chiffres clés :

- Pour la 4^e année consécutive, Perpignan n'utilise

pratiquement plus de produits phytosanitaires sur ses espaces verts. Par ailleurs, l'utilisation de désherbant est quasi nulle sur la voirie.

- **La ville utilise des produits biologiques et a mis en place des techniques écologiques alternatives pour se débarrasser des nuisibles** (en faisant appel par exemple à des insectes prédateurs naturels du Charançon).
- **Les palmiers de Perpignan sont toutefois menacés. La pandémie s'accroît et la Ville doit parfois se résoudre à un abattage contrôlé afin de tenter de juguler la propagation.**

- **Optimiser et réduire la consommation d'eau**

En 2015, un recensement des bornes de lavage a été réalisé et toutes ont été fermées (169). Suppression également de 56 bouches d'arrosage (sur 74).

Par ailleurs, en 2015, les études de faisabilité ont été réalisées pour l'extension de la gestion centralisée sur 3 nouveaux secteurs (parc Maillol, parc Sant-Vicens et sur le Moulin à Vent).

- **Des pratiques internes exemplaires récompensées au niveau national**

En 2015, le canal de Perpignan (Las Canals) s'est vu décerné le label « Ecojardin » par l'association Plantes et Cites, rejoignant ainsi le parc Sant-Vicens, labellisé en 2013.

En 2015, Perpignan est également récompensée par le prix Départemental de l'aménagement urbain des espaces verts, au concours départemental des « villes et villages fleuris ».

- **Dématérialisation des procédures et e-administration**

La Ville poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration engagée en 2011.

Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

En 2015, la Ville a notamment engagé la dématérialisation du courrier de la Communauté d'Agglomération, ainsi que la dématérialisation des échanges de courriers et des réponses aux usagers, entre la Ville de Perpignan et l'Agglomération et entre l'Agglomération et les autres Villes de l'Agglomération. La rationalisation des imprimantes est effective à 60% et une partie des échanges avec la Trésorerie est désormais dématérialisée (mandats électroniques).

II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

La nature, la biodiversité et les ressources qui composent notre environnement (eau, air, sols...) font aujourd'hui la richesse de notre territoire et la qualité de notre cadre de vie. Cependant si cette richesse est encore préservée, elle demeure fragile et la pression de nos modes de vie actuels menace ces écosystèmes.

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial pointe une augmentation attendue de la température de 1,5° d'ici 2030 sur la Région, une modification de la répartition saisonnière des précipitations et parallèlement une augmentation des besoins en eau des populations en raison de la croissance démographique, mais aussi pour l'irrigation des cultures.

Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources constitue donc un enjeu majeur pour notre territoire, mais aussi pour les populations.

Depuis plus de 12 ans, Perpignan s'est engagée dans cette démarche de préservation des milieux et des ressources. Elle expérimente et a mis en place progressivement une gestion des espaces verts parfaitement adaptée à notre climat Méditerranéen, tout en favorisant la biodiversité et la qualité horticole de ses espaces verts.

Mots clés déclinant la finalité « préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources », dans l'action territoriale

- Protection de la diversité génétique
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées
- Gestion rationnelle des ressources naturelles
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité.
- Évaluation « ex ante ».

2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

1) Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources

➤ Les actions réalisées :

La Ville de Perpignan applique ce qu'on appelle aujourd'hui la « gestion raisonnée des espaces verts » (pratiques respectueuses de l'environnement et de la ressource).

Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

1. **privilégier les essences méditerranéennes** en accord avec l'identité et le climat de la Ville ;
2. **réduire significativement la consommation d'eau** par des pratiques durables : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis, amendement de compost... ;
3. **préserver la ressource et le milieu naturel** par la suppression des produits phytosanitaires (engrais, pesticides et désherbants) ;
4. **maintien d'une qualité horticole et florale** importante par le développement d'une grande diversité végétale.

L'approche développée par les services de Perpignan allie à la fois la gestion durable des espaces verts, favorise l'innovation et les compétences créatives des équipes. La qualité horticole et florale des espaces verts de la Ville a ainsi été préservée et même augmentée, tout en développant une identité méditerranéenne. Toutes les nouvelles réalisations s'inscrivent dans ce cadre de la gestion raisonnée.

➔ Quelques réalisations 2015 :

- Réalisation de jardins secs : rue Tourneur (Est), allées Bausil (Centre), rond-point et avenue Torcat (Nord), abords théâtre Archipel (Centre), Jardin Jésus prêt (Ouest), Bd Léon Gregory (Sud).



Les allées Bausil

- Plantation de prairies fleuries, sans arrosage : avenue Paul Alduy, avenue Rosette Blanc, avenue Paul Gauguin, rue Alfred Eisenstaedt, boulevard Léon Jean Grégory, avenue d'Athènes...

2) Des espaces naturels préservés

L'enjeu d'une trame verte est de contribuer au fonctionnement du paysage urbain tant en matière de biodiversité (animales et végétales) que de bien être. La qualité du cadre de vie est liée à la qualité des écosystèmes et des milieux. Il s'agit donc de considérer l'homme au cœur du territoire, au cœur d'un écosystème, sans opposition. En résumé : de concilier la préservation de la qualité des paysages et des sites, tout en incluant les aspects récréatifs, de sociabilisation, de déplacements, de santé et les circuits courts.

Perpignan dispose d'un potentiel évident : plus de 3000 hectares de zones N et A, de nombreux canaux, des ensembles paysagers remarquables (Serrat d'en Vaquer, Mas LLaro, Mas Delfau, Jardins St Jacques,...), un climat méditerranéen propice à la biodiversité.

➤ **Les actions engagées :**

2.1) consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

La trame verte était déjà déclinée dans un certain nombre d'outils du PLU de 2007. Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du PLU, la Ville a la volonté d'aller plus loin. Elle a tout d'abord inscrit la volonté de valoriser, protéger le territoire naturel, les paysages et d'intégrer l'environnement au cœur des réflexions du projet urbain, comme 1 des 3 axes majeurs du projet d'Aménagement et de développement durable.

Par ailleurs, elle a créé une OAP trame verte et bleue à l'échelle de la Ville. Ce document graphique permet d'affirmer le rôle de cette trame verte, comme élément structurant du projet urbain, s'imposant aux futurs aménageurs. (Pour plus d'information se référer à la partie 1 du rapport).

2.2) Les Berges de la Têt : réinvestir cette coulée verte naturelle pour en faire un véritable trait d'union entre les deux rives de la Ville et entre les communes de l'Agglomération

Dans un contexte de réchauffement climatique, la présence et le développement de la nature en ville, outre de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des paysages urbains, permet aussi d'optimiser la gestion des eaux de ruissellement et de favoriser le rafraîchissement par effet d'ombrage et d'évapotranspiration.

Cette double fonctionnalité fait de la valorisation des Berges de la Têt (Berges hautes et basses) une priorité du projet urbain de Perpignan, inscrit également dans le cadre de la trame verte et bleue de Perpignan et comme un des axes transversaux du projet de territoire d'Agglomération.

Les enjeux sont de :

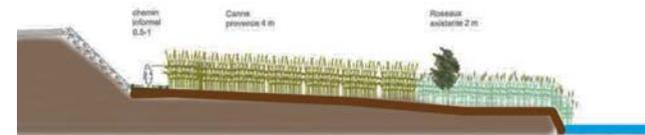
- **Valoriser cette étendue d'eau en ville**, pour son rôle « microclimatique » et réaménager les berges, pour que chacun puisse profiter de cette zone de

fraîcheur en ville,

- **Accroître la présence du végétal en ville**, d'une part, à travers l'aménagement et l'extension de jardins, de divers équipements de loisirs et espaces verts en berges hautes et d'autre part en développant les connexions et les liaisons vertes qui irrigueront les différents quartiers de la ville, dans l'objectif de renforcer la trame verte urbaine... exemple : lien vers les jardins St-jacques, lien vers les allées Maillol, vers Clodion.
- **Mais aussi de valoriser et préserver la biodiversité et la richesse écologique du fleuve**, notamment en luttant contre les espèces invasives
- **Permettre aux habitants de se réapproprier cet espace de nature en ville**, par le développement de l'espace dédié aux piétons et vélos en berges hautes, comme en berge basse, la création de nouveaux accès à la digue et l'amélioration des traversées piétonnes entre le nord et le sud de la Ville (à l'image de la nouvelle passerelle piétonne qui relie le Vernet au nouveau théâtre, les traversées existantes seront améliorées et sécurisées pour les piétons et vélos).

Les principaux aménagements qui seront réalisés sur le volet urbain de Perpignan sont les suivants :

- **Au niveau des berges basses :** La Ville de Perpignan va réaliser les aménagements paysagers du lit du fleuve, traiter les talus, supprimer la canne de Provence, plante invasive afin de favoriser le développement de la biodiversité et améliorer les accès aux berges basses. L'Agglomération réalisera un cheminement piétons et vélos dans le lit du fleuve.



Coupe type situation 2013



Coupe type 2014-2020 gestion différenciée des Berges



Projet des Berges de la Têt (vue depuis les berges)

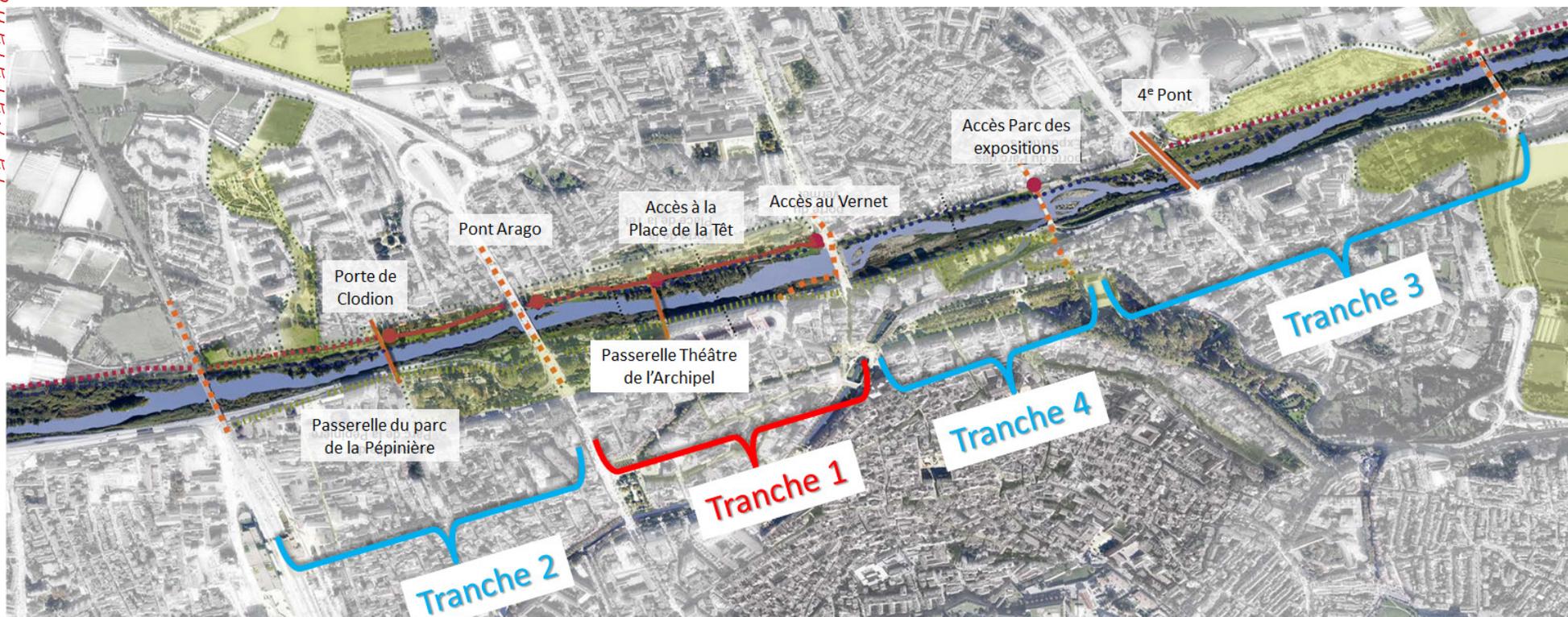
- **Au niveau des berges hautes et particulièrement de l'avenue Torcatis.** La ville va réaménager l'espace public, entre les façades urbaines et la rivière en prenant en compte la diversité et la polyvalence des usages et les différents modes de déplacements.
Il s'agit de mettre en valeur « ce balcon sur la Têt exposé au Sud » par l'aménagement ou l'extension de jardins et de divers équipements de loisirs, de façon à créer une liaison verte continue et par ailleurs de créer des plateformes avec platelage bois, des accès à la digue et des esplanades piétonnes destinées à accueillir des activités et animations.
L'aménagement répondra à des logiques de requalification et d'un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons et vélos, notamment au niveau de l'avenue Torcatis. Par ailleurs, l'objectif est de privilégier des matériaux qui s'intègrent avec le milieu naturel, respectueux de l'environnement en présence (le bois sera par exemple un matériau privilégié).

La section urbaine est découpée en 4 tranches.

La 1^{ère} tranche concernera le tronçon entre le pont Arago et le pont Joffre, au droit de la passerelle du théâtre de l'Archipel. Elle sera livrée fin 2017.

Planning prévisionnel :

- **Le Bureau d'études Base a été désigné le 16 juillet 2015.** Il se compose de 2 agences, une à Lyon et l'autre Bordeaux qui allient des compétences en aménagement urbain, paysages, hydraulique, en matière de gestion, animation et concertation.
- **Les études ont été lancées le 10 septembre 2015 :** elles ont démarré par une 1^{ère} phase de diagnostic (qui durera 4 mois), puis le BE lancera l'élaboration du plan paysage et fera les propositions d'aménagement (durée de la mission 10 mois)
- **En parallèle les études environnementales réglementaires,** les études sur les risques et la maîtrise foncière seront menées (septembre 2015 - décembre 2017)
- Lancement prévisionnel de la consultation pour la 1^{ère} tranche : 2^{ème} trimestre 2016
- Démarrage de la 1^{ère} tranche au 2^{ème} semestre 2016 pour une livraison en décembre 2017.



Projet des Berges de la Têt (phasage prévisionnel)

A noter, dans le cadre du projet de Territoire, il est prévu de prolonger les aménagements des berges basses et la création d'une **continuité écologique et déplacement doux sur l'ensemble du tracé jusqu'à la mer.**

→ **En 2015, l'objectif est de nouveau dépassé avec 780 arbres de hautes tiges plantés**, notamment à : Las Canals (200), parking du théâtre de l'Archipel, Avenue DEPERET...

2.3) Une politique de replantation :

- **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres/an**

Perpignan s'est engagée depuis 2008, dans une politique de replantation massive et de reconstitution des forêts méditerranéennes périurbaines, afin de renforcer la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols et la pollution de l'air.

En 2014, Perpignan comptait plus de **21 000 arbres** sur l'espace public, et la Ville ne cesse d'augmenter ce patrimoine. **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres de haute tige, chaque année** (arbres de plus de 3 à 4 mètres de haut).

- **Renforcement en 2015, de l'équipe de suivi du patrimoine arboré.**

En complément de la politique de plantation, la Ville de Perpignan, souhaite améliorer le suivi de son patrimoine. L'équipe est désormais composée de 3 personnes et a été dotée de tablettes et d'un logiciel dédié. Elle a ainsi démarré en 2015, l'état des lieux du patrimoine arboré (date de plantation, essences, état sanitaire, dates d'interventions...) et pourra réaliser un suivi informatisé dans le temps.

- **Replantation le long de Las Canals :**

Las Canals constitue une trame verte structurante pour la continuité écologique de la vallée et représente une véritable artère bleue reliant deux réservoirs d'eau d'importance départementale (barrage de Vinça et la retenue de Villeneuve de la Raho).

Afin de maintenir et préserver cette richesse, une première phase de plantation a été lancée en 2013 : 120 arbres. En 2014, un nouveau programme de plantation a été réalisé de 190 arbres. En 2015, le programme de plantation s'est poursuivi avec 280 arbres plantés (200 de haute tige et 80 plans forestiers). De nouvelles essences ont été introduites pour diversifier le patrimoine (chêne rouge, érable champêtre, micocoulier, arbousier, charme, ...). En parallèle une étude du sol, de la flore et de faune a été lancée.



3) Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources :

➤ **Les actions engagées :**

3.1) La fête de la Nature (renouvelée chaque année) :

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature. Cet événement qui se déroule au parc Sant-Vicens est l'occasion pour la Ville de sensibiliser de manière ludique, la population à la découverte et au respect de l'environnement. Au programme, un grand marché de producteurs de plantes méditerranéennes et

bio, un jeu de piste, des animations, des conseils et des ateliers pour petits et grands.

➔ La 6^e édition de la fête de la Nature, organisée dimanche 24 mai 2015, pendant les dates nationales de la fête de la Nature fut une nouvelle fois une belle réussite. Comme chaque année, près de 4 000 visiteurs sont venus voir la trentaine d'exposants présents sur le marché bio et le marché aux plantes et participé aux animations. Plus d'une quinzaine d'animations gratuites étaient proposées cette année aux grands comme aux petits.



3.2) Opération «Nettoyons la nature» (renouvelée chaque année) :

Le vendredi 25 septembre 2015 (et comme chaque année au mois de septembre), 7 classes de 6^e du collège Pagnol, soit environ 150 élèves s'étaient donnés rendez-vous sur les berges de la Têt, en face du parc des expositions, pour une grande opération de ramassage des déchets sauvages, en partenariat avec la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération et les centres E. Leclerc.



Une sortie sur le terrain, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche est une façon très concrète pour ces élèves d'aborder la protection de l'environnement et l'impact de l'homme sur la nature, deux thèmes qui font partie de leur programme et sur lesquels ils pourront débattre en classe.

4) Améliorer la collecte sélective

4.1) Volonté municipale de développer les conteneurs enterrés dans le centre ville et les cités HLM

Afin de renforcer non seulement la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, dans les secteurs de collecte en point d'apports volontaires, les élus de Perpignan ont opté pour le développement des conteneurs enterrés.

L'équipement de la Ville s'est fortement accéléré à compter de 2011.

➔ **En 2015, ce sont à nouveau : 60 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan** (dont 33 sur le quartier Moulin à vent), **soit un total de 434 sur la Ville.**

| Années | OM | Collecte sélective | Verre | TOTAL |
|--------------|------------|--------------------|------------|------------|
| 2009 | 33 | 28 | 11 | 72 |
| 2010 | 15 | 8 | 7 | 30 |
| 2011 | 21 | 30 | 6 | 57 |
| 2012 | 28 | 26 | 29 | 83 |
| 2013 | 22 | 13 | 18 | 53 |
| 2014 | 29 | 33 | 17 | 79 |
| 2015 | 23 | 24 | 13 | 60 |
| TOTAL | 171 | 162 | 101 | 434 |



4.2) Des résultats de collecte positifs, sur Perpignan en 2014 !

Les résultats de collecte en tonnes :

| Année | 2009 | 2013 | 2014 |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|
| OM | 45 889 | 41 739 | 41 606 |
| Collecte sélective | 4 041 | 5 501 | 5 593 |
| Verre | 1 670 | 1 719 | 1 915 |
| Total Tonnes | 51 600 | 48 951 | 49 113 |

Les tonnages ramenés en kg/hab/an :

| Année | 2009 | Populat. DGF 2009 | 2013 | Populat. DGF 2013 | 2014 | Populat. DGF 2014 |
|------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|
| OM | 384 | 119 639 | 342 | 122 084 | 342 | 122 520 |
| Collecte sélective | 34 | | 45 | | 46 | |
| Verre | 14 | | 14 | | 16 | |
| Total en kg/hab | 432 | | 401 | | 404 | |

→ **Les Perpignanais confortent leurs bonnes habitudes : ils trient plus !** En effet, les tonnages de collecte sélective et du verre continuent régulièrement d'augmenter depuis 2009. Parallèlement, le tonnage des ordures ménagères continue de baisser, malgré l'augmentation de la population.

→ Entre 2013 et 2014, le tonnage total de déchets collectés sur Perpignan a très légèrement augmenté, mais l'augmentation concerne les déchets recyclés, alors que les ordures ménagères continuent de baisser.

→ A noter, une réelle augmentation **du tonnage du verre : + 2 Kg/hab/an par rapport aux chiffres 2013**. Même si ce tonnage reste encore inférieur à la moyenne nationale qui est de 20kg/hab/an, l'augmentation est significative et les efforts doivent être maintenus.

4.3) Les actions menées par PMCA, en 2015, pour améliorer le service de collecte des déchets

- **La déchèterie de Perpignan a été réhabilitée et remise aux normes de sécurité**, les données sont informatisées afin d'avoir un meilleur suivi, la circulation sur le site a été revue et améliorée. **Une zone couverte et fermée, dédiée au réemploi a été mise en place**. Elle est accessible aux associations qui récupèrent ces objets pour les réparer et leur donner une nouvelle vie.
- **Une déchèterie nouvelle génération est en train de voir le jour sur la commune de Le Soler**, cette déchèterie sans quai dont les travaux ont commencé en juillet 2015, permettra de desservir les **quartiers Ouest de Perpignan**.
- PMCA a fait l'acquisition de **5 nouvelles bennes** à ordures ménagères permettant le maintien d'un parc de véhicules performant.
- En 2014, l'Agglomération s'était lancée dans une démarche de certification ISO de toutes ses déchèteries. **En juin 2015 le service déchèterie, incluant le site de Perpignan, a obtenu la triple certification qualité-sécurité-environnement ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001**. Cette certification permet à l'Agglomération d'attester d'une politique globale de management environnementale et des risques.

- La fréquence des collectes durant la période estivale a été modifiée, la 2^e collecte des ordures ménagères résiduelles a été supprimée.

→ Les perspectives pour 2016

- la construction d'une déchèterie nouvelle génération, sans quai sur Villeneuve-de-la-Raho est programmée. Elle permettra de desservir les quartiers sud de Perpignan.
- Des actions techniques et de communication d'envergure seront lancées afin d'améliorer les performances de la collecte du verre sur l'ensemble du territoire communautaire.
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés sur la commune : 41 envisagés.



2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de préservation de la Biodiversité, de protection des milieux et des ressources

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles

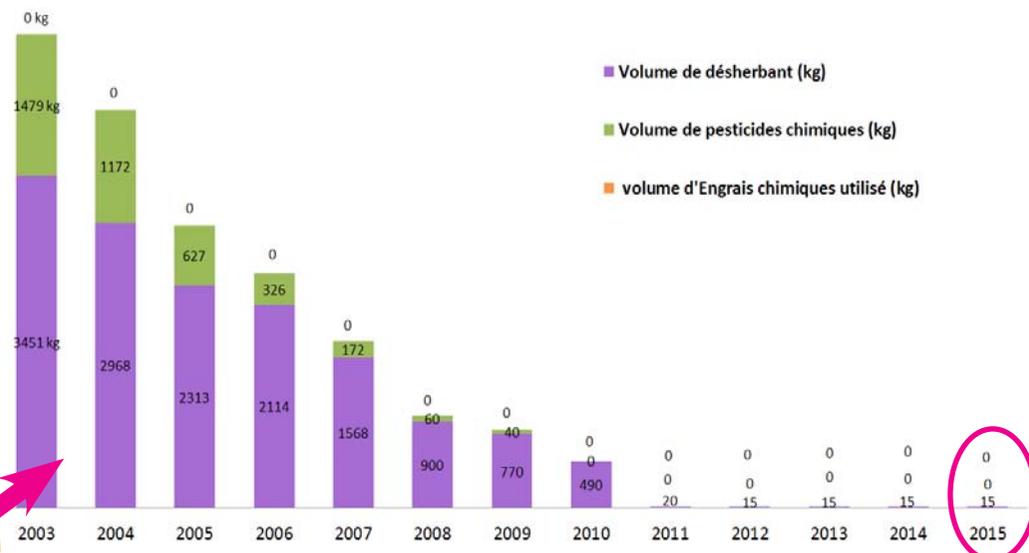
➤ Les actions engagées :

1.1) Politique 0 phyto !

Pour limiter l'impact sur l'environnement et sur la santé, les produits phytosanitaires (engrais chimiques, pesticides et désherbants) ont été éradiqués des parcs et jardins de Perpignan.

D'autre part, l'utilisation des désherbants est limitée au minimum sur les voiries (utilisés principalement sur les grands axes et les lieux de représentation).

➔ **En 2015, pour la 4^e année consécutive perpignan n'utilise plus de produits phytosanitaires sur ses espaces verts !**



Par ailleurs, l'utilisation de désherbant est quasi nulle sur la voirie. Le marché dédié impose en effet aux entreprises de ne plus utiliser de pesticides et de remplacer leur usage par des moyens exclusivement mécaniques et manuels. Seuls les cimetières et les terrains de sports ne sont pas intégrés dans ce marché.

La Ville mise en effet sur d'autres alternatives, comme : le désherbage manuel, mécanique ou thermique, l'installation de paillis à base d'écorces, de paille, ou encore les plantations. Ainsi, la Ville expérimente depuis 2012, la plantation des pieds d'arbres.

De plus les fréquences d'intervention sont définies par zonage, avec des niveaux de priorisation, notamment sur les grands axes et adaptées aux besoins de chaque site. Pour éviter l'utilisation des pesticides, il faut laisser pousser les mauvaises herbes et n'intervenir qu'au moment de la montée des graines, afin d'éviter qu'elles ne se propagent. Le désherbage est plus long, mais plus écologique !

1.2) Des techniques écologiques innovantes mises en place pour se débarrasser des nuisibles, tout en préservant l'environnement

De la même manière, les arbres de Perpignan sont victimes de certaines espèces de ravageurs, comme les chenilles processionnaires ou tigres des platanes, des insectes néfastes pour la flore. Afin de remédier à cette situation, mais dans un souci de préserver l'environnement et la santé publique, la ville a mis en place

des techniques innovantes et surtout écologiques pour se débarrasser de ces nuisibles.

→ **Traitement écologique des Pins.**

Depuis 2013, puis à nouveau en 2014 et en 2015, la ville a mis en place des dispositifs pour piéger les chenilles processionnaires du Pin sur les espaces sensibles : cours d'écoles, parcs et jardins ouverts au public. Lorsque le traitement est nécessaire, elle utilise des produits biologiques, à base de bactéries qui coupent l'appétit des chenilles.



→ **Traitement écologique des palmiers mais un abattage parfois nécessaire.**

Les palmiers de Perpignan sont menacés par deux insectes ravageurs : le papillon palmivore et le charançon rouge.

Malgré les traitements écologiques effectués, la pandémie s'accroît et la Ville doit parfois se résoudre à un abattage contrôlé afin de tenter de juguler la propagation. La priorité étant de préserver au maximum les palmiers patrimoniaux de la ville. En contrepartie, un plan de remplacement a été proposé en 2015 et une liste d'essences validée, avec comme objectif la conservation de l'image exotique spécifique de Perpignan, mais également la diversification de la palette végétale.

1.3) Des agents formés à la gestion raisonnée et aux techniques alternatives.

Avec la généralisation de la politique « 0 phyto », de la gestion raisonnée et le développement des « jardins secs », certaines plantes invasives font leur apparition. Les pratiques et les aménagements doivent donc évoluer afin de faciliter la gestion et le désherbage par des techniques alternatives.

Pour accompagner cette politique, la Ville forme donc son personnel : des sessions de formation destinées aux agents de maîtrise ont été mises en place depuis 2013 afin de faire évoluer les comportements et les pratiques.

→ Une formation est programmée les 25 et 26 janvier 2016, sur les solutions de remplacement des palmiers.

2) Optimiser et réduire la consommation d'eau potable

Perpignan met en place des moyens pour limiter la consommation d'eau, notamment en ce qui concerne sa gestion des paysages. Ainsi, la Ville favorise au maximum l'utilisation de l'eau brute, au lieu de l'eau potable pour l'arrosage. L'eau puisée dans les forages ou les canaux d'irrigation, vient par exemple alimenter les espaces verts du parc Sant Vicens ou ceux du canal Vernet et Pia, le parc Maillol.

En 2015, un recensement des bornes de lavage a été fait et toutes ont été fermées (169). Suppression également de 56 bouches d'arrosage (sur 74). La Ville n'a gardé que quelques bornes d'arrosage soit 18 qui sont équipées de compteurs.

De la même façon, des « bornes vertes », branchées sur le réseau d'eau brute sont peu à peu mises en place sur la Ville pour limiter l'usage de l'eau potable par les engins de propreté urbaine.

→ En 2014, 4 bornes vertes avaient été installées,
→ En 2015, 4 bornes de puisage supplémentaires ont été installées. Les prélèvements d'eau sur ces bornes s'effectuent avec des cartes magnétiques qui permettent de contrôler les préleveurs et les volumes prélevés. Les



bornes sont placées parc de la Pépinière, rue de la Vigneronne, avenue Bretonneau et rue Schweitzer.

2.1) Divers autres procédés sont également mis en place pour éviter toute déperdition :

- Au niveau des fontaines, toutes sont équipées de circuits fermés pour assurer le recyclage de l'eau.
- Côté espaces verts, des essences méditerranéennes ou rocailleuses ont été privilégiées, les prairies ou gazons alternatifs remplacent peu à peu les pelouses, car moins gourmands en eau.
- La Ville développe les plantations sur paillis qui permettent de retenir l'humidité
- Elle développe également le goutte à goutte et expérimente des systèmes de contrôle et gestion de l'arrosage.

2.2) Vers un meilleur contrôle et une gestion centralisée de l'arrosage

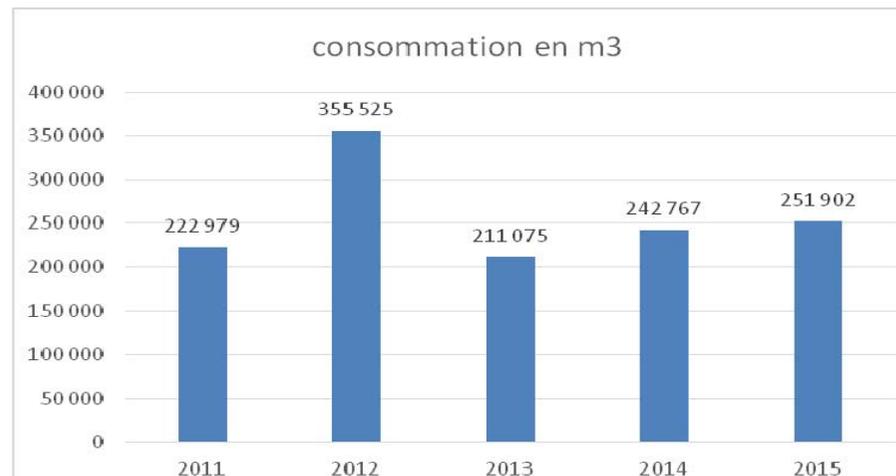
En 2009, la Ville a mis en place et testé un système innovant de contrôle automatique de l'arrosage couplé à des sondes tensiométriques sur le Parc Sant-Vicens. Aujourd'hui, elle lance un nouveau dispositif à plus grande échelle, avec le développement sur plusieurs sites d'un **système de contrôle et de gestion centralisée de l'arrosage par radio**.

Grâce à ce système, les services peuvent ainsi au quotidien modifier l'ensemble des temps d'arrosage en fonction de l'évapotranspiration et limiter les consommations d'eau.

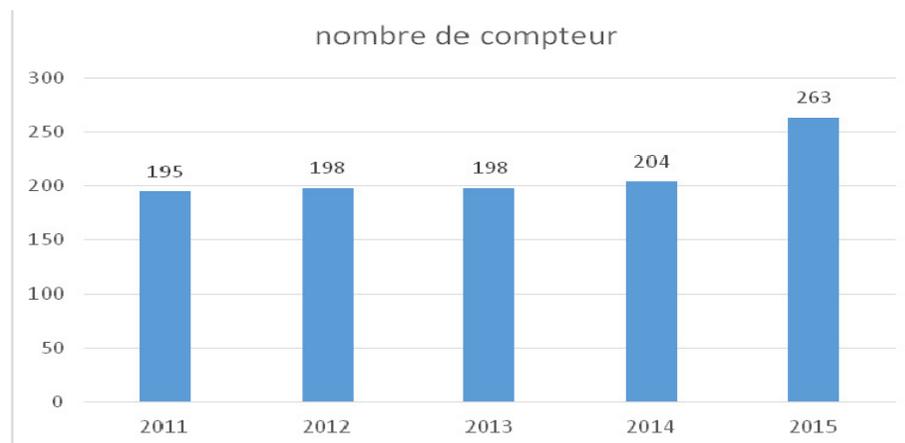
- En 2014, une 1^e phase du dispositif avait été déployée avec la mise en place de la gestion centralisée sur les axes routiers qui longent la Têt.
- En 2015, 3 études de faisabilité ont été réalisées : sur le parc Maillol, le parc Sant Vicens et sur le Moulin à Vent. Ces 3 nouveaux réseaux seront très prochainement mis en place (avant le lancement de la nouvelle campagne d'arrosage en avril 2016). **30 relais radio seront posés qui permettront de gérer 243 programmeurs d'arrosage.**

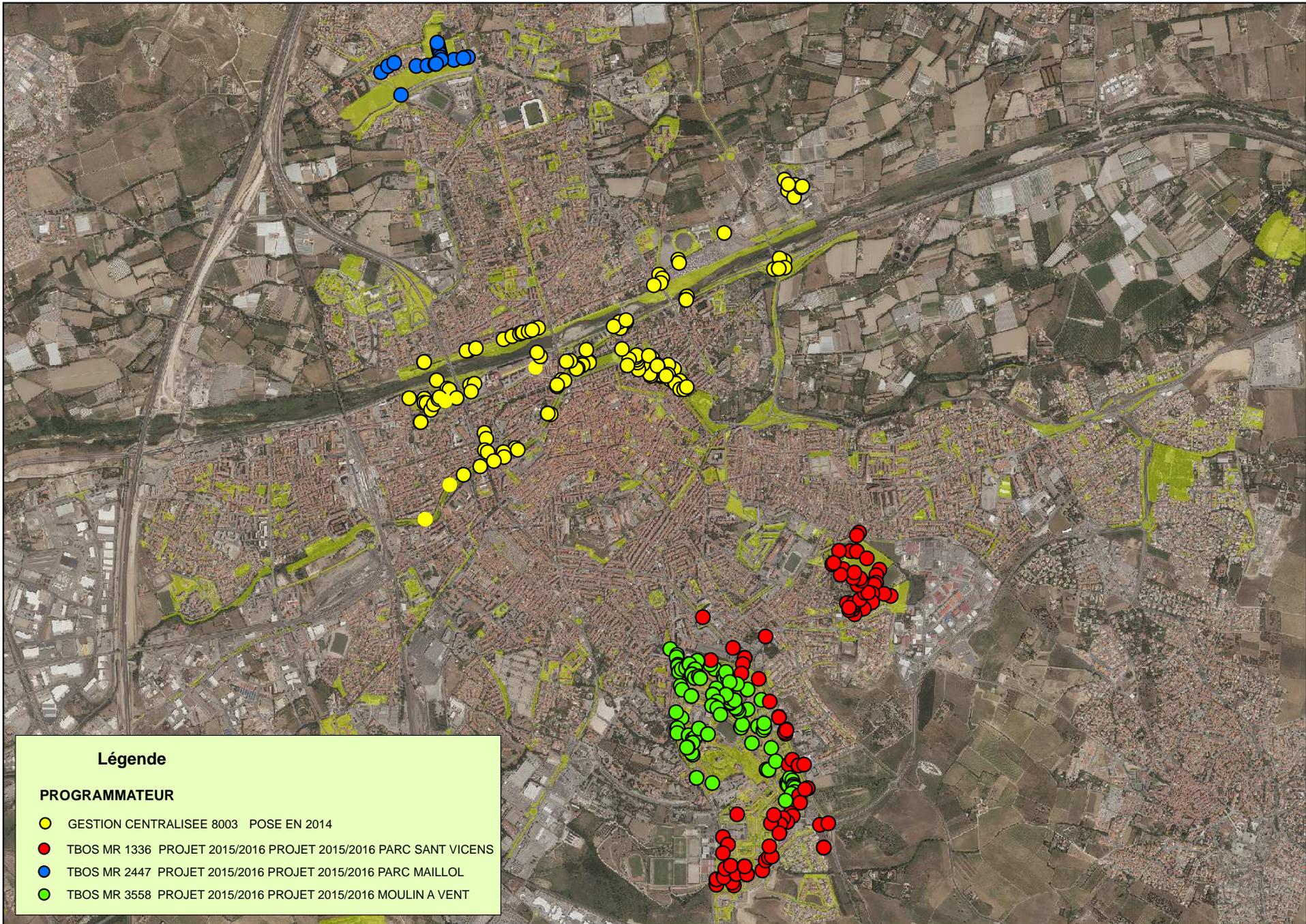
2.2) Suivre et mieux comptabiliser la consommation d'eau des espaces verts pour cibler les actions

Le suivi de la consommation d'eau fait apparaître une augmentation de 4% avec un volume de 251 902 m³, contre 242 767 m³ en 2014.



Ce chiffre est toutefois à relativiser car il **faudrait souligner l'augmentation importante du patrimoine, avec 59 compteurs supplémentaires installés en 2015, soit une augmentation de 29%**. Ces 59 compteurs correspondent à des espaces verts supplémentaires, mais aussi à la volonté de la ville de mieux comptabiliser et séparer les consommations des espaces verts, de celles des bâtiments, afin de pouvoir affiner le suivi, individualiser les consommations et mieux cibler les actions.





Légende

PROGRAMMATEUR

- GESTION CENTRALISEE 8003 POSE EN 2014
- TBOS MR 1336 PROJET 2015/2016 PROJET 2015/2016 PARC SAINT VICENS
- TBOS MR 2447 PROJET 2015/2016 PROJET 2015/2016 PARC MAILLOL
- TBOS MR 3558 PROJET 2015/2016 PROJET 2015/2016 MOULIN A VENT

Détail des points d'implantation de la gestion centralisée de l'arrosage

3) Des pratiques internes exemplaires récompensées et valorisées

La démarche de gestion durable des espaces verts, mise en place par Perpignan et le savoir-faire des équipes est régulièrement récompensé.

→ Après les récompenses obtenues en 2014 : 4^e fleur, fleur d'or et Victoire du Paysage pour le parc Bartholdi. **C'est « Las Canals », qui est mis à l'honneur et récompensé.**

A l'issu d'un audit indépendant, le canal de Perpignan, ouvrage fondé au XII^e siècle qui constitue une artère reliant deux réservoirs d'eau d'importance départementale, s'est en effet vu décerner le label « éco-jardin » par le comité de labellisation qui s'est réuni le 27 novembre 2015.

Véritable oasis en vallée de la Têt, il joue un rôle de réseau drainant, de corridor écologique et de réalimentation des nappes souterraines. Au cœur de Perpignan, il alimente en eau le parc Sant Vicens, le parc des Sports et les jardins de la Basse.

EcoJardin
la référence de gestion écologique

A noter : le label éco-jardin a été créé en 2012 sous l'égide de l'association Plantes et cités qui est aujourd'hui le centre technique national traitant des problématiques liées aux espaces verts et mettant en œuvre des expérimentations appliquées. Il est attribué pour 3 ans.

Avec l'obtention d'une note de 65/100, l'auditeur met en exergue la politique globale de gestion différenciée, le zéro phytosanitaire depuis 2011 sur ce site et son intégration dans la Trame Verte et Bleue.

Parmi les autres atouts : l'aspect naturel préservé du site (régénération végétale

naturelle favorisée, interventions humaines réduites...), les aménagements en bois, l'utilisation réfléchie de la ressource en eau et son suivi, l'organisation de visites guidées permettant de faire découvrir les richesses naturelles du site.

Les points à améliorer sont la formation des vanniers qui ont la charge d'entretenir le site. Ces derniers n'ont pas de formation espaces verts. Un relevé de la biodiversité et de la flore est préconisé.

→ **En 2015, Perpignan est également récompensée par le prix Départemental de l'aménagement urbain des « espaces verts » au concours départemental des « villes et villages fleuris ».**

4) Dématérialisation des procédures et e-administration

La Ville de Perpignan poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration, engagée en 2011.

Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

➤ Les actions réalisées :

→ **2015 :**

- Les services informatiques de la ville ont engagé la **dématérialisation du courrier de la Communauté d'Agglomération (en cours)**, ainsi que la dématérialisation des échanges de courriers et des réponses aux usagers, entre la Ville de Perpignan et l'Agglomération et entre l'Agglomération et les autres Villes de l'Agglomération
- La rationalisation des imprimantes est effective à 60%
- Le logiciel de gestion de l'État Civil a été remplacé (fin 2015)
- Une partie des échanges avec la Trésorerie est désormais dématérialisé (mandats électroniques)

➤ Les pistes d'amélioration pour 2015/2016 :

- Dématérialisation des pièces justificatives des marchés ;
- Dématérialisation du budget (échanges avec la Préfecture et la Direction Générale des Finances Publiques) ;

- Généralisation du parapheur électronique ;
- Finalisation du projet de rationalisation des impressions ;
- Dématérialisation des pièces justificatives des finances ;
- Déploiement du projet COMEDEC en 2016 : protocole d'échanges avec les autres villes et notaires pour l'échange d'information dématérialisé (actes et mentions sur les actes)
- Installation d'un nouveau logiciel de gestion des Ressources Humaines à l'Agglo
- Finalisation de la dématérialisation des échanges entre toutes les villes de l'Agglo en mars 2016, comprenant :
 - ✓ Une application mobile d'aide à la mobilité qui intègre tous les modes de transports (TER, Bus, Vélo...) avec de l'information en temps réel (périmètre départemental à terme)
 - ✓ application mobile d'aide au stationnement
 - ✓ application mobile de dématérialisation des demandes des citoyens dans l'Agglo

III. L'action de Perpignan au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Le Contrat de Ville : 1^{er} année de mise en œuvre**
Le nouveau contrat de Ville a été signé en mars 2015 par l'ensemble des partenaires.

Le Contrat de Ville s'inscrit désormais dans un projet plus global : le Projet de Territoire de l'Agglomération. L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du programme d'actions. De mars à juin 2015, la Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération ont ainsi co-animé des groupes de travail réunissant les différents partenaires.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place d'un Conseil Citoyen dans chaque quartier prioritaire. **Les conseils citoyens ont ainsi été mis en place en juin 2015, sur la base du volontariat et d'un tirage au sort.**

- **Le volet urbain du Contrat de Ville**
Le protocole de préfiguration a été signé le 21 décembre 2015. La signature de la convention de

financement devrait intervenir au 1^{er} semestre 2016.

Ce protocole prévoit la réalisation de 8 études financées par l'ANRU, l'Anah et la CDC et portées par la Ville, l'OPHPM et Perpignan Méditerranée, qui seront réalisées en 2016.

A noter : **sur le centre-ville, Perpignan a aussi candidaté à l'appel à manifestations d'intérêt « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », lancée par l'ANRU et a été retenue (décision intervenue fin décembre 2015).**

- **Le retour de l'Université en centre Ville**

Le cabinet Nébout/Dupré chargé de la création du nouvel édifice et de la réhabilitation de la Caserne Mangin a été désigné, suite à la réalisation d'un concours d'architectes. Le dossier est aujourd'hui en phase de consultation des entreprises. Le démarrage des travaux est prévu pour février 2016.

- **Une politique active dans le domaine de l'habitat.**

La Ville poursuit son action volontariste en matière de rénovation de l'habitat à travers **deux OPAH** (sur le centre ancien et sur le quartier de la gare).

En dehors des OPAH, les ménages modestes peuvent aussi bénéficier d'aide à la rénovation avec le PIG.

La Ville apporte une aide complémentaire dans le cadre du PIG. Le montant des aides est défini par la délibération du 30 septembre 2015 :

- ✓ aide forfaitaire de 2 000€/logement sur les enjeux de lutte contre l'habitat dégradé sur certains quartiers
- ✓ 500€/logement sur le volet autonomie sur l'ensemble de la Ville ;
- ✓ 500€ par logement pour les propriétaires occupants modestes et très modestes sur les enjeux de la précarité énergétique dans tous les périmètres Quartier Politique de la Ville;

- **Les chiffres clés du logement locatif social à Perpignan :**

Entre 2009 et 2015, pour 2 199 résidences principales nouvelles, 890 logements locatifs sociaux ont été produits soit près d'un logement sur 2.

Pour accélérer encore le rythme de production de logements sociaux, la Ville de Perpignan et l'Agglomération ont voté, fin 2013, un nouveau dispositif de financement du logement social (aides financières sous certaines conditions, au titre de la surcharge foncière, du développement durable, de l'équilibre de l'opération et garanties d'emprunt).

Pour 2015, deux avenants ont été approuvés par le conseil municipal avec les 2 opérateurs sociaux qui s'engagent à lancer la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux dans les 18 mois, suivant leur conventionnement.

- **Les centres sociaux**

Ce sont des équipements de proximité, d'animation, des structures clés en matière de cohésion sociale, favorisant le mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi, dans le cadre de la refonte de la politique de la Ville, Perpignan a **positionné les centres sociaux au cœur du futur Contrat de Ville en réaffirmant leur rôle de coordination de l'ensemble des acteurs.**

- **Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS**

En 2015 : le montant annuel de **la subvention apportée par la Ville, aux missions du CCAS s'élève à 1,5 M €, soit de 41.16 % de son budget principal.**

Chiffres clés 2015 :

- ✓ 1 328 bénéficiaires de l'aide à domicile
- ✓ 6 000 repas livrés à domicile tous les mois
- ✓ 62 bénéficiaires des chantiers d'insertion

Le CCAS assure également une mission d'accompagnement social pour le compte de la Ville sur le quartier de la gare et le relogement.

- **La mise en accessibilité des voiries et équipements recevant du public**

En 2015, un peu plus de 292 000€ ont été consacrés à des opérations de mise en accessibilité de la voirie réalisées dans le cadre de la Proximité (abaissement de bordures aux passages piétons, élargissement de trottoirs,...).

Fin 2015, 91% des bâtiments publics étaient accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Ce sont à nouveaux 11 bâtiments ou équipements qui ont été traités cette année, pour un montant d'un peu plus de 260 000€.

- **Création d'une mission Handicap, en 2015, pour renforcer encore l'action**

Perpignan a créé en février 2015, une Mission Handicap Ville au sein de la Direction de la Proximité.

Elle a pour principaux objectifs :

- de recenser et réactualiser l'existant,
- d'identifier et accompagner des porteurs de projets d'accessibilité,
- d'initier et développer des partenariats avec les institutions et les associations ,
- de promouvoir des actions de solidarité et de citoyenneté,
- d'accompagner l'animation et le suivi de la nouvelle Commission communale d'accessibilité créée par arrêté du 2 septembre 2015.

A noter : le Conseil municipal a délibéré le 30 septembre 2015, afin d'approuver le dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée de la Ville de Perpignan. Ce document établit un échéancier de mise en accessibilité jusqu'en 2023.

- **Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités**

Un plan d'actions propreté a été validé en 2015. L'un des axes majeurs est la territorialisation des équipes qui seront désormais affectées par secteur afin d'améliorer l'action de proximité.

Le 26 septembre 2015, la 1^e journée propreté, était organisée.

Enfin, en complément de la brigade de l'environnement, qui fait de la sensibilisation et du rappel à l'ordre, **la Ville a créé en août 2015 la Force Action Propreté (FAP). La FAP est composée de 6 Policiers municipaux, détachés auprès de la Division Propreté Urbaine. Elle est spécialisée dans la lutte contre les dépôts sauvages et l'application du règlement de collecte. Les agents sont assermentés et donc habilités à verbaliser.**

III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations

Les questions de cohésion sociale, de solidarité entre territoires, entre quartiers et entre générations sont les conditions essentielles d'un développement durable. **Pour être durable, les politiques publiques se doivent en effet d'assurer en priorité des conditions de vie satisfaisantes à l'ensemble de la population, en permettant de réduire les inégalités sociales, en menant des actions en faveur des plus vulnérables, en renforçant les liens entre les habitants et entre les générations, mais aussi en responsabilisant chacun d'entre nous, en tant que citoyen.**

A Perpignan des moyens considérables ont été mobilisés depuis plus de 10 ans, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine, du Contrat Urbain et de Cohésion Sociale et via de multiples partenariats, avec comme objectifs, de renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires, lutter contre les inégalités sociales et entre les quartiers.

Les réussites sont nombreuses, mais les difficultés demeurent sur certains quartiers réclamant une action renforcée. D'autres font figure de réussite, mais nécessitent une veille et un accompagnement pour pérenniser les résultats.

Aujourd'hui, la Politique de la Ville demande donc autant à être poursuivie que renouvelée. C'est l'objet du nouveau contrat de ville sur lequel les équipes de Perpignan, les élus et les partenaires ont planché durant l'année 2015 et qui s'est concrétisé par un programme d'actions.

Par ailleurs, pour réduire les inégalités sociales, **la Ville de Perpignan s'appuiera notamment sur sa politique en faveur de la jeunesse, sur son réseau de centres sociaux situés au cœur des quartiers, à proximité immédiate de la population, mais aussi sur le CCAS** qui œuvre en faveur des populations fragiles, dont les actions sont présentées dans le présent rapport.

Enfin, concernant les questions de cohésion sociale, de solidarité, une des priorités de Perpignan est la prévention des incivilités et la propreté urbaine afin d'assurer à tous les perpignanais un cadre de vie agréable. Cela passe par une amélioration du service rendu, mais aussi par un changement des mentalités afin d'apprendre à chacun à mieux vivre ensemble !

Mots clés déclinant la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations », dans l'action territoriale

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- Logement et politique foncière
- Accès égal à la justice
- Urbanisme et cadre de vie
- Accès égal au territoire et aux services urbains
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale
- Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)
- Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale
- Participation de tous aux décisions collectives
- Solidarité intercommunale

3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) Le Contrat de Ville : 1^e année de mise en place sur la Ville de Perpignan

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la Politique de la Ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité en :

- **croisant désormais les dimensions économiques, sociales, urbaines dans un même contrat** (auparavant nous avons le CUCS sur le volet social et le PNRU sur le volet urbain)
- redéfinissant et **en simplifiant la géographie prioritaire** (fondée sur un critère unique de niveau de revenu des habitants).
- élargissant le partenariat
- mobilisant en priorité les politiques de droit commun
- **priorisant la « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants** (conseils citoyens, maisons de projet).

En 2015, 3 événements marquants concernant la politique de la ville sont à signaler :

- 1.1 La signature du Contrat de Ville**
- 1.2) L'élaboration du programme d'actions**
- 1.3) La mise en place des Conseils Citoyens**

1.1) Signature du contrat de ville :

Encore en cours d'élaboration en 2014, le Contrat de Ville est aujourd'hui signé et mis en place. D'abord validé par le Conseil Municipal en décembre 2014, il a été signé en mars 2015 par l'ensemble des partenaires engagés.

- **1^{er} élément : un changement d'échelle**

Le Contrat de Ville s'inscrit désormais dans un projet plus global : le **Projet de**

Territoire de la Communauté Urbaine.

L'un des objectifs du projet de territoire est de redynamiser les cœurs de ville et notamment celui de Perpignan qui doit prendre toute sa place dans le rayonnement et la dynamique du territoire. L'installation d'équipements structurants, de fonctions urbaines, d'activités et d'habitants par une politique active de l'habitat, à l'image des projets portant sur le pôle universitaire ou sur la mise en valeur du patrimoine du cœur de ville de Perpignan sont désormais une priorité du développement de Perpignan Méditerranée.

- **Les enjeux du contrat de ville de Perpignan**

Pour rappel, le Contrat de Ville se décline en **3 piliers**, chacun découpés en 3 axes stratégiques :

Cohésion sociale

- Axe 1 : La promotion de la réussite éducative de l'élémentaire au lycée
- Axe 2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale
- Axe 3 : Le renforcement du mieux vivre ensemble

Habitat, Cadre de vie

- Axe 1 : L'optimisation de la production de logements
- Axe 2 : Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements leur conférant des centralités, et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisant
- Axe 3 : La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble et d'attractivité

Développement économique et Emploi

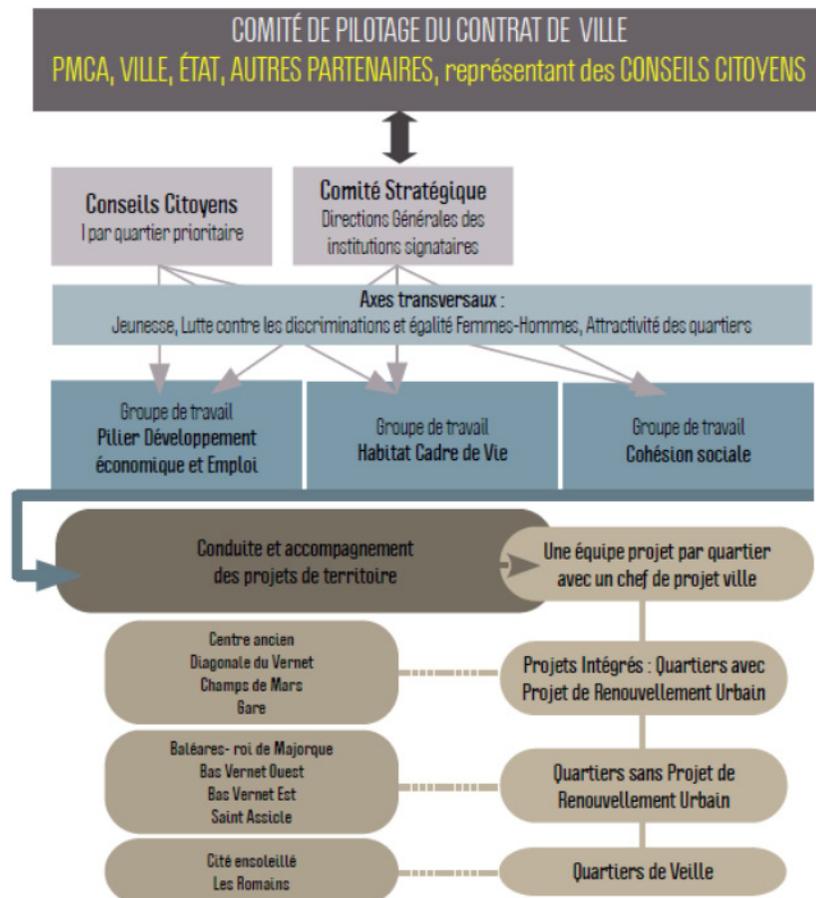
- Axe 1 : L'appui et l'accompagnement à la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable
- Axe 2 : L'appui, le soutien, la pérennisation ; le développement de l'activité économique
- Axe 3 : La préservation, le soutien et le développement de l'offre commerciale et de service de proximité.

Et 4 axes transversaux :

- Égalité et lutte contre les discriminations
- Jeunesse
- Attractivité et cohésion sociale
- Participation des habitants

1.2) Élaboration du programme d'action :

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du programme d'actions. De mars à juin 2015, la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée ont ainsi co-animé des groupes de travail réunissant les différents partenaires.



Le 12 juin 2015 le programme a été validé en Comité de Pilotage. Il se compose de fiches actions réparties selon les thématiques des 3 piliers. Ces fiches d'actions sont organisées en fonction des axes stratégiques du Contrat Cadre puis déclinées en objectifs opérationnels.

On différenciera 2 niveaux dans les fiches actions, en fonction de leur avancement.

- Des fiches actions qui sont de l'ordre de l'intention : il s'agit d'actions à moyen terme qui nécessitent encore d'être travaillées afin de pouvoir être développées.
- D'autres fiches plus précises, dont les actions peuvent être mises en œuvre rapidement et dont les financements sont actés.

Au total, ce sont 84 fiches actions qui ont été élaborées conjointement avec Perpignan Méditerranée, l'État et les partenaires (I : 40/ II : 28/ III : 16)

Exemple d'actions :

Sur le Pilier I : Cohésion sociale et l'Axe n°3 : Le renforcement du mieux vivre ensemble.

Fiche action n° 3-1-2 : lancement en 2016, d'une formation des acteurs jeunesse, des médiateurs et des associations de quartier sur la laïcité et la citoyenneté.

Afin de renforcer la cohésion, il est nécessaire que les principes de laïcités soient acceptés mais avant tout compris par tous.

La formation d'animateurs et de médiateurs, permettra de faire le lien avec les quartiers prioritaires, pour permettre à chacun de trouver sa place dans notre Nation, à travers les principes de la laïcité.

Sur le Pilier II : Habitat, Cadre de vie et l'Axe n°2 : Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements leur conférant des centralités et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisant.

Fiche action n° 2-4-1 : programme la réalisation de diagnostics et d'audits énergétiques sur les copropriétés privées. Il s'agit de mieux connaître le patrimoine de logements des quartiers prioritaires en réalisant des audits, d'identifier ceux obsolètes afin de les accompagner dans l'amélioration de la performance énergétique ou à utiliser des énergies renouvelables ou solidaires.

1.3) Mise en place des Conseils Citoyens :

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction

avec les habitants, les associations et les acteurs économiques en s'appuyant notamment sur la mise en place d'un Conseil Citoyen dans chaque quartier prioritaire.

A partir d'un cadre réglementaire national la Ville, la Préfecture et Perpignan Méditerranée ont organisé la mise en place des conseils citoyens.

→ **Une campagne d'information a été lancée fin février 2015** : Affiches, flyers, boitage... ont été réalisés pour inviter les habitants à s'informer et participer aux Conseils Citoyens. 18 réunions ont ensuite été organisées dans les quartiers prioritaires, rassemblant plus de 300 participants.

→ **La première étape a consisté à organiser une co-formation** réunissant 15 associations et 7 représentants institutionnels, autour de la réflexion sur la mise en place des Conseils Citoyens, pour permettre de définir les conditions de réussite et les modalités de collaboration.

→ **Avril 2015 : élaboration des conseils Citoyens**

Comment les membres ont-ils été désignés ?

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres :

- Les **habitants**, qui doivent représenter au minimum 50% des membres du Conseil Citoyen. La composition devant respecter la parité homme/femme, mais aussi les différentes classes d'âge.
- Les **associations et les acteurs locaux**, qui permettent de représenter les acteurs présents sur le terrain et exerçant une activité au sein du quartier (lucrative ou non).

La liste définitive a été élaborée en fonction des personnes s'étant portées volontaires et par tirage au sort sur les listes électorales afin de compléter le panel de représentants.

→ **87 habitants et 57 acteurs locaux se sont portés volontaires,**

→ **la réunion d'installation a eu lieu le 1^{er} juin 2015, après équilibrage des listes et complément par tirages au sort. Au total, 92 membres ont été désignés pour 9 conseils citoyens.**

→ Le 12 juin 2015 des représentants de chaque conseil ont participé au comité de pilotage du contrat de ville et ont pris connaissance du cadre du contrat ainsi que du programme d'actions.

→ **Après la constitution des conseils citoyens, l'autre phase importante a consisté à donner aux membres les moyens et les connaissances de base leur permettant de s'organiser et d'animer les groupes.** Ainsi, durant quatre jours, 2 volontaires par conseil ont suivi une formation sur l'animation des conseils citoyens. L'objectif de cette formation était de permettre aux habitants de pouvoir gérer et organiser de façon autonome les conseils citoyens, sans l'implication des collectivités.



Formation des conseils citoyens

- ➔ De septembre 2015 à janvier 2016 des réunions sont (et vont être) organisées (environ 1 par semaine) :
- ✓ **Des réunions thématiques**, permettant de faire un point sur l'avancée des fiches actions et la préparation de l'appel à projet 2016, en présence des institutions et des représentants des conseils.
- ✓ **Des réunions territoriales**, lors desquelles les actions et projets du quartier sont discutés et précisés. Participent à ces réunions, les institutions, les associations et 2 représentants par conseil.

➤ Les pistes pour l'avenir :

- **En 2016 : élaboration d'un plan de lutte contre les discriminations**, qui permettra la mise en application des objectifs de l'axe transversal du Contrat de Ville : Égalité et lutte contre les discriminations.
- **L'appel à projet pour le contrat de ville 2016**. Lancé en novembre 2015 il a pour but d'alimenter le programme d'actions. L'appel à projet est ouvert aux associations, institutions, aux écoles. Ils sont invités à proposer des actions qui seront soumises au comité de pilotage. Les projets sélectionnés seront financés dans le cadre du contrat de ville.
- Un premier bilan des travaux des conseils citoyens sera réalisé.

2) Le volet urbain du contrat de Ville

Depuis 10 ans, Perpignan mène une politique active de rénovation urbaine des quartiers prioritaires, avec des moyens considérables et de multiples partenariats. Beaucoup de résultats sont tangibles et pérennes, mais contrastés selon les territoires.

Poursuivre et conforter cette politique est indispensable. Dans le cadre du nouveau contrat de Ville, Perpignan est donc engagée dans un nouveau Projet de renouvellement urbain des quartiers prioritaires sur 2015-2020.

La Ville est aujourd'hui en phase de finalisation du projet et de recherche de financements.

- **Des financements Européens du FEDER** ont été obtenus via la Région.
- **Des financements ANRU** : qui dépendent du niveau national pour le centre-

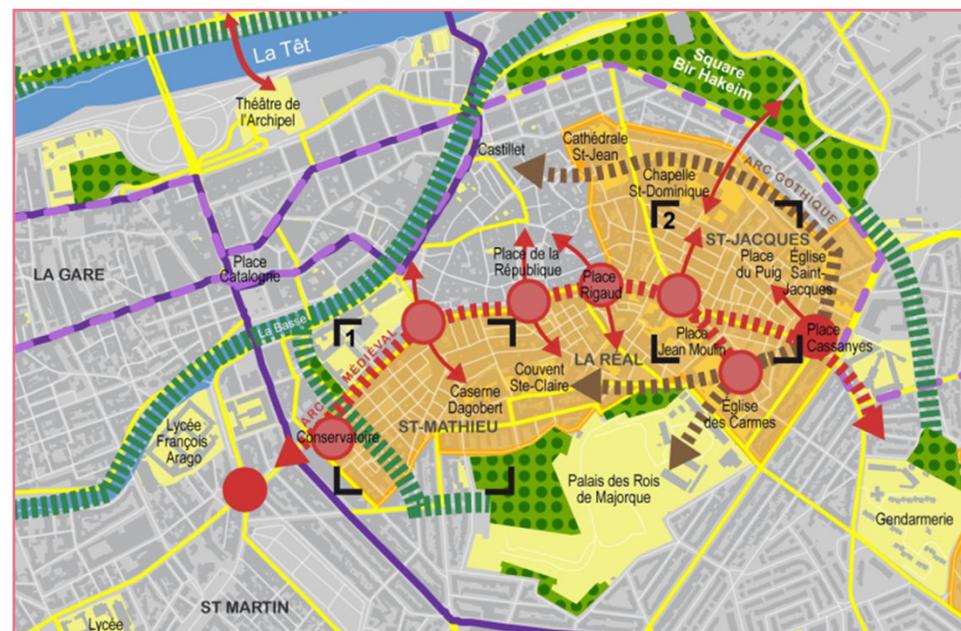
Ville et du niveau régional pour : le Champ de Mars, la Diagonale du Vernet et le Nouveau Logis

Une réunion de présentation du projet, au siège de l'ANRU à Paris a eu lieu le 22 juin 2015.

Le protocole de préfiguration a été signé le 21 décembre 2015. La signature de la convention de financement devrait intervenir au 1^{er} semestre 2016.

Ce protocole prévoit la réalisation de 8 études financées par l'ANRU, l'Anah et la CDC et portées par la Ville, l'OPHPM et Perpignan Méditerranée, qui seront réalisées en 2016.

2.1) Le volet urbain, sur le centre-ville :



Le diagnostic du centre-ville a fait apparaître :

- Des dysfonctionnements urbains importants
- Une très forte précarité sociale et économique
- Le recul de la mixité
- Des problématiques liées à la santé, la scolarisation et l'insertion professionnelle

La stratégie adoptée par Perpignan consiste à replacer le Centre-Ville au cœur de la future Communauté Urbaine en misant sur plusieurs piliers :

- Des logements de qualité et diversifiés
- La réimplantation de l'université
- La création du centre international de photojournalisme
- La mise en valeur du patrimoine et la création d'itinéraires touristiques
- Une dynamisation de l'activité commerciale, notamment sur un axe majeur composé des avenues Foch, rue des Augustins, Fusterie, Zola, Lluçia.
- Un partenariat fort autour d'outils innovants dans le domaine social, de la mobilité et des énergies renouvelables

Les études urbaines et sociales / Sûreté et sécurité ont été attribuées mi-décembre et vont permettre d'élaborer le projet global d'ici 6 mois, en lien avec la révision du secteur sauvegardé.

- **Saint-Jacques retenu dans le cadre du programme d'investissement d'avenir « ville et territoires durables ».**

Sur le centre-ville, Perpignan a aussi candidaté à l'Appel à Manifestations d'Intérêt « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », lancée par l'ANRU et a été retenue (décision intervenue fin décembre 2015).

Cet appel à projet cible précisément tous les leviers d'innovations de la ville durable, devant permettre :

- D'augmenter le reste pour vivre des habitants
- De renforcer l'attractivité des quartiers.

Ainsi, le projet environnemental déposé par Perpignan, dans le cadre de cet AMI, vient compléter l'approche urbaine et sociale de N-PNRU **par la recherche d'un habitat autonome en énergie** au bénéfice des habitants pour améliorer leur reste à vivre. Cette démarche est proposée en lien avec la société Tecsol et le pôle de compétitivité Derbi qui assisteront la ville sur le volet innovations techniques.

Par ailleurs, les innovations en matière de performance énergétique seront accompagnées par de la sensibilisation afin de faciliter l'appropriation des changements de comportements. Enfin, le projet comprend un volet mobilité douce et développement des liaisons cyclables inter-quartier et inter-campus entre les deux universités.

Au titre de cet appel à projet, la ville va bénéficier de financements pour lancer un programme d'études et d'ingénierie lui permettant de préciser et développer son projet avec les différents partenaires, sur les 6 prochains mois.

2.2) Le volet urbain, sur le champ de mars

Le diagnostic du champ de mars a fait apparaître :

Un risque de glissement à court terme d'un des plus gros ensemble HLM du département, composé de 646 logements :

- Des équipements publics inadaptés
- Un centre commercial obsolète
- De vastes espaces verts déqualifiés

L'enjeu est donc de relier le Champ de Mars au reste de la Ville et de faire de cet ensemble un lieu de vie et de centralité au cœur du quartier Saint-Gaudérique.

3 priorités ont été définies :

- réaménager les espaces extérieurs
- développer des services de proximité adaptés aux usages (Maison pour tous, Maison petite enfance, centre sociaux...)
- requalifier le centre commercial



Coût estimatif du projet : 23,8 M€ TTC (hors reconstruction) sur 6 à 10 ans dont **1,4 M d'€ du FEDER.**

2.3) Le volet urbain, sur la « Diagonale du Vernet »

Le diagnostic de la Diagonale du Vernet, a fait apparaître :
Un quartier en grande précarité, isolé de la Ville avec des espaces publics



dégradés déqualifiant son image.

Il est composé de :

- 5 ensembles de logements sociaux
- 1376 logements du parc HLM
- Des équipements publics inadaptés
- Un centre commercial moribond
- De vastes espaces déqualifiés

L'ambition de Perpignan est de sortir ces ensembles sociaux de l'isolement et de les ouvrir sur la ville.

4 axes de priorités ont été définis :

- Redonner au quartier une dynamique économique

- Aménager les espaces extérieurs
- Redessiner les voiries publiques, créer des liaisons piétonnes pour désenclaver le quartier
- Améliorer le logement

Coût estimatif du projet : 47,5 M€ TTC dont 1,1 M€ du FEDER.

2.4) Le volet urbain, sur le nouveau Logis

Le diagnostic du nouveau Logis a fait apparaître :
La concentration d'une population gitane en grande précarité caractérisée par une faible mobilité engendrant des problématiques de surpeuplement, d'insalubrité et de sécurité.

La stratégie adoptée par la ville consiste à répondre aux problématiques de surpeuplement et d'insalubrité par la création d'une offre nouvelle de logements évolutifs en modulaire bois, sur site, avec suppression des caravanes et de la casse automobile



Création d'une offre nouvelle de logements évolutifs sur site avec suppression des caravanes et de la casse automobile

État d'avancement du projet

- la Ville de Perpignan et l'OPH-PM ont été retenues en janvier 2014 dans le cadre d'un appel à projet pour la création de 33 logements individuels financés en « PLAI Adaptés » plus 4 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
- le Permis d'aménager a été délivré le 8 septembre 2015
- 4 Permis de Construire ont été déposés le 18 septembre
- Démarrage des travaux prévu au dernier trimestre 2016 pour une livraison 14 mois plus tard

Coût estimatif du projet : 6,3M€ TTC dont 3,4M€ pour l'habitat.

3) Le retour de l'université en centre ville : un choix stratégique du projet urbain !

Nous l'avons évoqué l'an dernier, le retour de l'université en centre-ville est un choix stratégique et urbain.

A travers le retour des étudiants au coeur de la cité et leur présence quotidienne



L'accueil et la future vitrine du pôle universitaire

il s'agit d'apporter une nouvelle dynamique au quartier historique Saint-Jacques.

L'ambition des élus est celle de la diversité et de la mixité urbaine qui doit permettre une véritable et durable revitalisation du centre-ville.

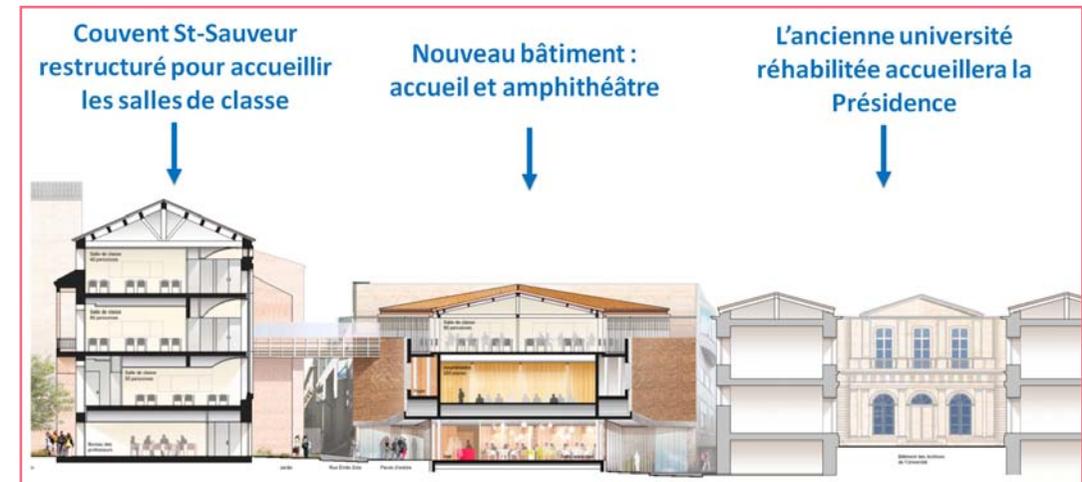
Le maître d'œuvre chargé de la création du nouvel édifice, sur la place Fontaine Neuve et de la réhabilitation de la Caserne Mangin a été désigné, suite à la réalisation d'un concours d'architectes. Il s'agit du cabinet Nébout/Dupré, qui a élaboré les plans du projet.

Le dossier est aujourd'hui en phase de consultation des entreprises. Le démarrage des travaux est prévu pour février 2016, pour une livraison à la rentrée de septembre 2017.

- **Construction d'un bâtiment sur l'îlot Fontaine Neuve**

A l'angle des rues de l'Université et Emile Zola, le nouveau bâtiment d'une surface de 1 200 m², sera la vitrine du pôle universitaire du centre-ville. Il comprendra, l'accueil, un espace cafeteria, deux salles de cours de 100 m² et un amphithéâtre.

- **Restructuration du couvent Saint-Sauveur**



4) Une politique active dans le domaine de l'habitat

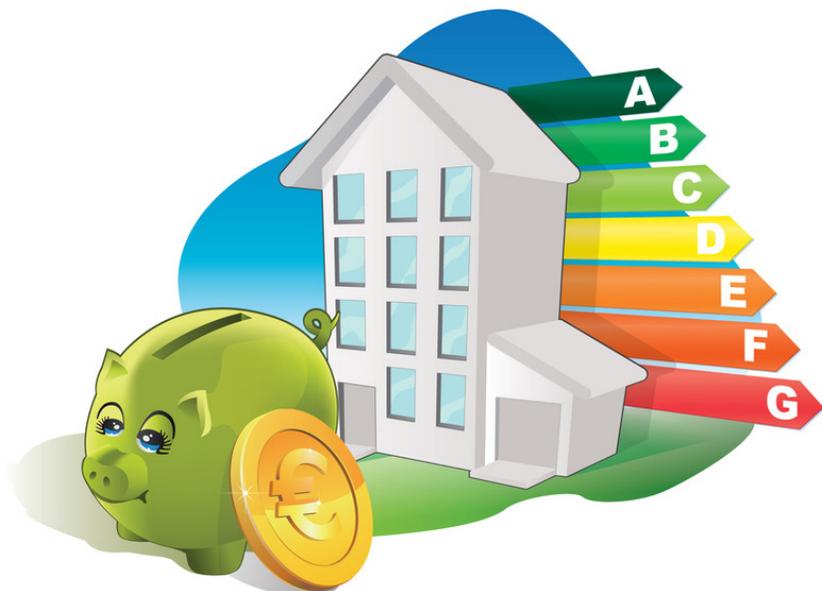
En complément des dispositifs qui seront prévus dans le Contrat de Ville sur le volet urbain et cohésion sociale, la Ville de Perpignan poursuit son action volontariste en matière de rénovation de l'habitat, à travers 3 opérations :

4.1) Le lancement d'une 3^e OPAH-RU sur le centre Ville (adoptée par délibération du CM du 14 novembre 2013).

Un an et demi après l'adoption de cette 3^e OPAH :

- ✓ **236 personnes** ont déjà été reçues, dont **86 nouveaux contacts** et **127 permanences** assurées par le bureau d'études URBANIS.
- ✓ **177 visites de logements** ont été réalisées par le comité urbanisme, pour le suivi des dossiers de subventions
- ✓ à ce jour **80 logements** ont été retenus au titre des aides habitat dont **62 concernés par des travaux d'économie d'énergie**
- ✓ **1,4 millions d'euros d'aides publiques** ont été d'ores et déjà mobilisés pour lancer plus de **3,2 millions d'euros de travaux TTC**

(Pour plus de détails se reporter à la finalité 1, page 17).



4.2) Une OPAH signée avec l'État sur le quartier Gare, en septembre 2012.

Pour cette 3^e année le bilan est en progression :

- ✓ **118 personnes** ont été reçues et **51 permanences** assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger (pour mémoire, depuis 2012, en 2 ans de suivi : 482 personnes reçues et 204 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger).
- ✓ **1 487 154 € de travaux HT** ont été engagés sur le volet Habitat, pour la réhabilitation de **45 logements + parties communes de 8 copropriétés**, dont **540 932 € HT de travaux d'économie d'énergie**, soit **36 %**.

(Là aussi, pour plus de détails, le lecteur peut se reporter à la finalité 1 page 18).

4.3) Une action complémentaire menée par Perpignan Méditerranée et la Ville sur l'ensemble du territoire

Pour rappel, dans le cadre d'une politique active de réhabilitation de l'habitat, Perpignan Méditerranée a approuvé un **Programme d'Intérêt Général (PIG)**, labellisé « **habiter mieux** », pour une durée de **3 ans**.

Ce programme, financé par l'État, l'ANAH et la Communauté Urbaine et soutenu financièrement par la ville instaure des aides à l'Habitat pour les ménages modestes, propriétaires bailleurs et occupants, sur l'ensemble du territoire de la communauté, à l'exception des OPAH.

Pour compléter l'action engagée sur les OPAH en matière d'Habitat, la Ville de Perpignan a décidé de soutenir le PIG, en apportant une aide complémentaire. A noter, par délibération en date du 30 Septembre 2015, Perpignan a modifié ce dispositif, pour un budget constant de **55 000 €/an** :

- Aide auprès des **propriétaires bailleurs** ou occupants sur les enjeux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé avec une aide forfaitaire à hauteur de **2 000€/logement** (6 logements environ) dans les périmètres visés ;
- Aide auprès des propriétaires occupants sur les enjeux « **Maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie** » avec une aide forfaitaire à hauteur de **500€/logement** (30 logements environ) sur l'ensemble de la Ville ;
- Aide auprès des **propriétaires occupants modestes et très modestes** sur les enjeux de la **précarité énergétique** avec une aide forfaitaire à hauteur

de 500€ par logement (55 logements environ) dans tous les périmètres Quartier Politique de la Ville.

→ **Éclairage sur le bilan du PIG en 2015 :**

- ✓ **37 dossiers** ont été retenus et subventionnés cette année **sur le volet autonomie et 5 dossiers sur le volet travaux lourds**, pour un montant total de **200 450€ de subventions ANAH et 29 000€ de subventions de Perpignan.**

5) Le logement social à Perpignan

La question du logement et plus particulièrement du logement social est un enjeu considérable pour la majorité des Villes de France, confrontées à une demande forte.

Depuis près de 10 ans, et avant même le 1er Programme Local de l'Habitat, la municipalité de Perpignan, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession).

Objectif affiché : éviter l'effet « ghettoïsation » et favoriser une plus grande mixité sociale sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant l'augmentation du nombre de logements sociaux.

- Ainsi, par exemple, les OPAH menées sur Perpignan depuis 2003, ont fixé à la fois des objectifs en terme de logements sociaux, nombre de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété.
- Depuis 2007, Perpignan impose dans son PLU : 20% de logements sociaux dans toutes les opérations d'habitat de + de 1000 m² (avec un rééquilibrage imposé entre le Nord et le Sud de la Ville).

5.1) De nouveaux dispositifs et des conventions d'engagements avec les bailleurs pour amplifier la production de logements sociaux.

Ces mesures ont porté leurs fruits : en effet, entre 2009 et 2015 sur la ville de Perpignan, pour 2 199 résidences principales nouvelles, 890 logements locatifs sociaux ont été produits soit près d'un logement sur 2.

→ **Pour accélérer encore le rythme de production de logements sociaux, la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée ont voté, fin 2013, un nouveau dispositif de financement du logement social.**

Perpignan Méditerranée apporte un soutien financier aux opérateurs sociaux, pour la production de logements sociaux et logements en location/acquisition, via le dispositif du Fond d'Intervention Logement (FIL) et la Ville, via le Fonds d'Aides pour le Logement Social (FALS).

Ces dispositifs prévoient des aides financières sous certaines conditions, au titre de la surcharge foncière, du développement durable, de l'équilibre de l'opération. Ils prévoient également les garanties d'emprunt aux opérations de logements locatifs sociaux.

→ **Pour 2015, deux avenants ont été approuvés par le conseil municipal de Perpignan avec les 2 opérateurs sociaux qui s'engagent respectivement à lancer la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux dans les 18 mois, suivant leur conventionnement.**

Dans le cadre de ces conventions, la Ville de Perpignan a déjà fléchi sur le budget 2016, un acompte sur les aides aux opérateurs de 516 000 € pour les opérations qui vont démarrer.

6) L'action des centres sociaux au cœur des quartiers

Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils proposent des services et activités à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales.

L'objectif des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Véritables foyers d'initiatives, les Centres sociaux, développent des projets, innovent et agissent donc au quotidien dans les quartiers.

A Perpignan, le centre social est donc tout à la fois :

- ✓ **Un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités intergénérationnelles**, qui accueille toute la population en veillant au respect de la mixité sociale.

- ✓ **Un équipement de proximité** dont le projet de développement social est de favoriser le « vivre ensemble » ;
- ✓ **Un lieu de développement de liens familiaux et sociaux** ;
- ✓ **Un lieu d'animation sociale et d'expression** qui vise à développer la participation citoyenne, la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- ✓ **Un lieu de valorisation des initiatives locales** et d'aide au développement de la vie associative;
- ✓ **Un lieu d'accompagnement des habitants les plus exclus** vers les dispositifs de droit commun (santé, social, culture, loisirs, éducation...)
- ✓ **Enfin, un lieu d'échanges, de concertation et de coordination** entre les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

6.1) L'actualité des centres sociaux :

Les centres sociaux sont des acteurs clés de la cohésion sociale. Avec la mise en place du nouveau Contrat de Ville (voir : rubrique dédiée : Nouveau Contrat de Ville), **Perpignan tient à placer les centres sociaux au cœur du dispositif en réaffirmant leur rôle de coordination de l'ensemble des acteurs.** Leur expertise de la participation des habitants permet de conforter la mise en place des Conseils Citoyens et maisons de projets dans les quartiers prioritaires.

6.2) Les centres sociaux et le développement durable:

Les centres sociaux ont participé activement en 2015, chacun dans leur quartier, à favoriser les économies d'énergie et les actions en matière de développement durable. Quelques exemples :

- ✓ La fête des jardins sur le quartier du Bas-Vernet en juin 2015 avec la présence de différents partenaires associatifs sur les questions d'alimentation saine et équilibrée, sur la culture bio,...
- ✓ Les ateliers **sensibilisation aux produits écologiques et économiques** : apprendre à créer soi-même les produits utilisables au quotidien avec l'association Système E dans les centres sociaux du Bas-Vernet ; Vernet Salanque et Saint Martin
- ✓ L'atelier « **cuisine équilibrée** » à St Matthieu avec l'association cultiv'acteurs: confection de plats équilibrés comportant des légumes et fruits de

saison produits localement et découverte du patrimoine alimentaire du département. Ces ateliers, à visée pédagogique, ont aussi vocation à sensibiliser à une meilleure hygiène de vie générale, à l'anti-gaspillage et au respect de la nature.

- ✓ **Les ateliers carton** au Bas-Vernet à partir de la récupération de cartons afin de confectionner des objets de la vie de tous les jours.
- ✓ **Les permanences de Médiance 66** en médiation énergétique dans les centres sociaux du : Nouveau logis, Haut-Vernet, Vernet Salanque-Diaz, Bas-Vernet, Champ de Mars, St Matthieu.
- ✓ **Les ateliers jardins et culture bio** sur le quartier du Bas-Vernet avec l'association des jardins familiaux de ce quartier.
- ✓ Les projets avec les adolescents autour de la découverte de la pleine nature.



Atelier cuisine de l'association cultiv'acteur.

7) Politique en faveur de la jeunesse

La politique jeunesse 11 – 17 ans de la Ville de Perpignan est organisée autour de 2 services complémentaires afin de s'adresser à l'ensemble des adolescents perpignanais pour qu'ils trouvent leur place dans la ville et construire avec eux les conditions favorables à leur autonomie : le Service Jeunesse et le Service des Centres Sociaux qui gèrent 10 Espaces Adolescence et Jeunesse.

Le service jeunesse assure une mission globale, transversale et partenariale auprès des acteurs de jeunesse, à l'échelle de la ville. C'est un service du Département Citoyenneté, Vie Sociale, Culturelle, Sportive et Educative.

Les missions du service jeunesse sont les suivantes :

- **coordination et interface avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs** (Bureau information jeunesse, Mission Locale Jeunes, Résidence Habitat Jeunes, Fonds d'aide aux jeunes, Fédération d'éducation populaire, Université, ...)
- **animation et développement des dispositifs** : Zyva, forum des études supérieures et des métiers, Perpigeux, Perpinyathlon, Conseil municipal des jeunes, etc....
- **gestion et soutien à l'initiative auprès des jeunes** (Fonds initiative jeunes, passerelle BAFA, accompagnement à l'élaboration des projets de jeunes et d'association de jeunes).
- **ressources éducatives internes** au travers de la mise en place de fiches actions concernant tous les domaines de la jeunesse en direction de nos services et du public (insertion, prévention, formation, loisirs, citoyenneté, etc ...).
- **ressources externes en direction des associations.**

7.1) Plusieurs dispositifs et actions sont proposés chaque année :

- **Séjours collectifs Z'y va** : proposent des séjours de loisirs collectifs aux adolescents 12-17ans de la Ville de Perpignan. Les séjours abordent une large palette de thématiques, pleine nature, culturelle, sportives, scientifiques, environnementale, artistiques...
- **Fonds Initiative Jeunes** : s'adresse à l'ensemble des jeunes de 12 à 30 ans et se destine à soutenir, encourager et promouvoir les initiatives individuelles et/ou

collectives dans les domaines culturel, sportif, social, artistique, scientifique, humanitaire. Il vise également à la mobilité des jeunes dans le cadre transfrontalier, à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social.

- **Passerelle BAFA** : ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse et offre l'opportunité à certains jeunes volontaires d'entamer le cursus BAFA (Brevet d'Aptitudes aux fonctions d'animateur) en réduisant le coût financier de la formation (stage théorique pris en charge). De plus, ce dispositif permet un suivi personnalisé du jeune jusqu'à l'obtention du stage théorique. La finalité est de permettre la découverte du milieu de l'animation socio culturelle étape par étape. Il s'agit également de valoriser les potentialités en matière d'animation que l'on peut observer chez certains jeunes.

- **Perpigeux** : est un événement familial et festif construit autour de la pratique du jeu. Il se décline en une journée d'animation (jeux géants, de plateau, de figurine, du monde etc.), une soirée spéciale « jeux de sociétés » et une « nuit de jeu de rôle ».

- **Forum des Métiers et des Études Supérieures** : le forum invite tous les lycéens, particulièrement les élèves de classes de Première et Terminale, à préciser leurs projets d'étude et de formation pour structurer leur choix d'avenir. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professionnels pour permettre un échange direct.

Éclairage sur les séjours collectifs Z'Y Va

La Ville propose chaque année aux adolescents âgés de 12 ans à 17 ans résidant à Perpignan, un programme de séjours collectifs diversifiés. Organisé durant les vacances scolaires, ce programme appelé « ZY'VA » est le fruit d'une initiative de la Ville de Perpignan soutenue par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

C'est un dispositif ayant vocation à s'inscrire dans une logique de parcours et non de logique de guichet de loisirs pas cher.

L'idée est de permettre aux adolescents, quelle que soit leur origine géographique, culturelle, de découvrir de nouvelles activités et de se rencontrer d'où son organisation territoriale.

Au rythme des saisons le dispositif «ZY'VA» propose des séjours de 3 à 7 jours, en internat ou en externat, les séjours abordent une large palette thématique : Découverte d'activités de pleine nature adaptées en fonction des saisons, d'activités

scientifiques, d'activités liées au patrimoine ou à l'environnement, d'activités artistiques et culturelles.

• **Exemple de projet : « ZY'VA Développement durable » organisé, durant l'été 2015 :**

Séjours dans un camping écologique, tourisme durable : au programme, ateliers autour des énergies renouvelables et la biodiversité.

L'idée est également d'aborder la notion d'empreinte écologique : Comment réduire son empreinte écologique ?

Réponse : en diminuant les transports, en cuisinant solaire, en utilisant d'abord les installations du camping, en pratiquant des loisirs naturels et de proximité.

Les objectifs de ces séjours sont d'initier à un comportement éco-responsable, d'aider les jeunes à prendre conscience d'un certain nombre de problèmes écologiques et pour lesquels nous apportons des solutions comme le camping écologique (eau chaude et sanitaires solaires, électricité solaire, traitement des eaux usées par filtres plantés, toilettes sèches,...), la cuisine solaire et économe en utilisant les fruits et légumes de saison, l'utilisation de cuiseurs solaires, etc.

Plus généralement, dans plus de 80% des séjours proposés, l'accent est mis sur une prise en compte de gestes écologiques au quotidien comme la pratique du tri sélectif, le non gaspillage de l'eau, l'utilisation rationnelle de l'énergie...



En 2015 :

→ Ce sont plus de **76 séjours différents** et plus de **814 places** qui ont été proposés aux jeunes, par la Ville, **couvrant 12 semaines de vacances sur un total de 17.**

→ **449 adolescents différents bénéficiaires**, issus de l'ensemble des territoires de la ville, dont 50% de nouveaux inscrits (été 2014)

→ Le public : les jeunes sont originaires de toute la Ville. La répartition de la fréquentation est de 20 à 30% par quartier :

✓ Nord : 22 % de la participation totale (100 ados)

✓ Est : 23 % de la participation totale (105 ados)

✓ Ouest : 30 % de la participation totale elle est en hausse sur ce territoire (136 ados)

✓ Centre Ville : 24% de la participation totale (108 ados)

Budget de fonctionnement global du service jeunesse : 376 000 €

8) Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure clé dans la politique sociale menée par la Ville.

Une part importante de son action est orientée vers les personnes de plus de 60 ans, les personnes handicapées, les populations les plus fragiles et la lutte contre la précarité. Il assure également une mission d'accueil généraliste. Ainsi, tout citoyen de la commune connaissant une difficulté particulière peut s'adresser au CCAS, afin d'être renseigné, orienté ou directement aidé, dans le cadre des missions d'aides légales ou de la politique sociale décidée par la Ville.

→ Le montant annuel de la subvention apportée par la Ville en 2015 aux missions du CCAS s'élève à **1,5 M €, soit de 41.16 %** de son budget principal de fonctionnement qui s'élève à 3 644 503 €.

→ Son budget annexe qui gère tout le volet aide à domicile s'élève à lui seul à 4 027 299 € et n'est pas subventionné

➤ **Les actions engagées en 2015 :**

• **Le service d'aide ménagère :**

L'aide ménagère a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées ou

handicapées un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile ; elle assure les travaux d'entretien courant du logement, les courses, la confection des repas et les soins sommaires d'hygiène, le lavage du linge, le repassage, l'accompagnement à l'extérieur.

En mai 2015 les agents ont participé à une réunion d'information de la part de GDF dont le but était de les sensibiliser aux économies d'énergie dans le logement en qualité de citoyen mais aussi en qualité d'intervenant aux domiciles des personnes âgées. Cette réunion a été organisée 3 fois pour faciliter l'échange, compte tenu du nombre d'intervenants à domicile.

→ En 2015 : **177 000 heures** réalisées chez **1 328 bénéficiaires** de l'aide à domicile

- **Espace Seniors :**

La Ville de Perpignan, par l'intermédiaire de son CCAS, a décidé la création d'un espace dédié au 3^e âge. Mis en place courant 2011 l'Espace Senior propose à toute personne retraitée, ainsi qu'à son entourage, **un guichet unique de proximité** centralisant l'ensemble des réponses aux questions ou préoccupations de ce public.

L'ESPACE SENIOR, est régulièrement sollicité par les personnes âgées pour des demandes de logements, ou pour exposer une problématique liée à leur lieu de



Un bureau d'accueil dédié aux seniors

vie (logement inadapté, trop grand, loyer trop onéreux). Que ces demandes émanent ou non d'un choix de la part des personnes, les agents du CCAS ont pu observer qu'un accompagnement au changement de lieu de vie est nécessaire même si les retraités qui s'adressent au CCAS sont encore autonomes. L'accompagnement revêt alors un aspect préventif à différents niveaux : budgétaire, perte d'autonomie, lutte contre l'isolement

Au regard de ces différents éléments, l'équipe de l'ESPACE SENIOR a **souhaité aller au-delà de l'instruction de demandes de logements auprès des différents organismes privés ou publics en proposant un accompagnement contractuel avec le senior dans sa démarche de changement de lieu de vie.**

- **Les sorties accompagnées :**

Solitude, exclusion, précarité, dépendance... un nombre croissant de personnes âgées se retrouvent en marge de notre société et en situation d'isolement social. Le CCAS a mis en place ce service qui est destiné aux personnes de + de 60 ans et/ou handicapées résidant sur la commune de Perpignan. Les possibilités de sorties sont variées : médecin, courses, banque, poste, coiffeur, cimetière, visite à des amis ou parents, visite au conjoint hospitalisé ou en maison de retraite. A noter, compte tenu de déplacements essentiellement urbains le CCAS utilise désormais, pour les déplacements un véhicule hybride

→ **195 personnes transportées en 2015, pour 1 109 sorties réalisées. Malheureusement 245 refus par manque de disponibilité.**

- **Le portage de repas à domicile :**

La livraison est également une source d'échanges, l'accompagnement fait partie de la prestation. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources.

→ **6 000 repas** sont livrés tous les mois à 255 bénéficiaires plus 750 collations du soir distribuées depuis la mise en place de la prestation.

- **Le plan canicule :**

Il prévoit afin de favoriser l'intervention des services d'assistance à domicile en cas d'urgence, le recensement par la Ville des personnes qui en font la demande personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

→ Plus de **93 personnes** ont fait leur demande d'inscription en 2015.

- **Le pôle insertion du CCAS**

L'insertion est une priorité de la politique sociale retenue par la Ville de Perpignan. Le chantier d'insertion est un outil qui a été mis en place dès 2006.

Le CCAS porte aujourd'hui 3 chantiers d'insertion :

- Cadre de vie et entretien
- Cadre de vie et bâtiment
- Corridors écologiques

→ **En 2015 (au 31 octobre) : 62 personnes ont bénéficié de ces chantiers d'insertion sous la forme de contrats aidés. Le coût brut des chantiers s'est élevé sur le dernier budget réalisé en 2014 à : 919 993€.**

En 2015 ce coût diminuera puisque le chantier « jardins de ville » qui accueillait spécifiquement un public de jeunes, s'est fondu dans les 3 autres chantiers.

Les contrats des salariés sont financés en grande partie par l'État. Une aide au poste a été mise en place en 2015, incluant ainsi la dépense des contrats et l'aide à l'accompagnement des publics... mais aussi les résultats de l'action. Cette aide s'élève à 19 354 € par Equivalent Temps Plein (l'effectif du CCAS en chantier équivaut à 24,68 ETP). L'état intervient aussi au titre de l'ACSE et du CUCS pour **36 000 €**. **La Ville de Perpignan participe à cette action à hauteur de 51 800 €**



Chantier : corridors écologiques

sous la forme d'une participation à l'insertion. Pour la première fois en 2015, les chantiers d'insertion ont été subventionnés par le **conseil départemental à hauteur de 60 000 €**. A cela s'ajoute une aide de l'**OPH Perpignan Méditerranée de 87 000 €**, du **Fonds de solidarité européen (FSE) de 120 000€** environ et de Perpignan Méditerranée à hauteur de 6 000 €.

- **Le Pôle action sociale**

Assure la mise en œuvre de plusieurs missions destinées à lutter contre la précarité sociale.

- **L'accueil social en direction des habitants de la ville de moins de 60 ans**

- ✓ Accueil, information, orientation
- ✓ Accompagnement social individualisé
- ✓ Lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Démarches d'accès aux soins
- ✓ Démarches de recherche de logement

- **L'instruction des demandes d'aide sociale légale pour les personnes handicapées**

- **Les interventions sociales auprès du personnel du CCAS**

- **La mission relogement :**

- ✓ L'accompagnement social dans le cadre du PNRQAD Quartier Gare



Chantier : cadre de vie et bâtiment

- ✓ Le relogement d'urgence suite à sinistre ou dans le cadre de la police générale du Maire
- ✓ Le relogement dans le cadre de l'insalubrité
- ✓ La gestion du parc de 24 logements temporaires (dont 22 financés au titre de l'ALT). 2 logements supplémentaires pris en location à l'OPH à la fin de l'année 2014.

➤ Les pistes d'amélioration pour l'avenir :

Améliorer encore et toujours la communication auprès des publics et l'information entre les services de la Ville et le CCAS est un des principaux axes d'amélioration du service rendu aux usagers. L'identification des services du CCAS passe obligatoirement par une parfaite connaissance de la part des usagers et des services de la ville des missions du CCAS. Objectifs : améliorer son efficacité, mais aussi simplifier au maximum les démarches afin de mieux répondre aux demandes des citoyens.

Depuis maintenant plusieurs années la ville inclut systématiquement dans son journal de quartier une information sur un ou plusieurs services du CCAS. Cette action doit être pérennisée afin de mieux informer la population des actions et services que le CCAS est en mesure de leur proposer. Les échanges entre le CCAS et les mairies de quartiers doivent être renforcés afin que ces derniers aient une bonne connaissance des missions du CCAS mais aussi pour qu'ils soient le relais auprès de la population en demande d'information.

9) La mise en accessibilité des voiries et équipements recevant du public

Aujourd'hui, les opérations d'aménagement menées sur la Ville de Perpignan prennent systématiquement en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité, notamment à travers les aspects suivants :

Concernant les bâtiments publics :

- mise aux normes des bâtiments recevant du public,
- prise en compte des règles d'accessibilité lors de créations de bâtiments neufs,
- installation d'ascenseurs,
- accessibilité aux abords des bâtiments, (création de rampes).

Concernant la voirie et l'espace public :

- amélioration des conditions de cheminement sur l'espace public,
- assurer une continuité des cheminements piétons,
- procéder à l'élargissement des trottoirs
- assurer un meilleur partage de la voirie entre les espaces dédiés à la voiture et les espaces affectés aux piétons,
- limiter la présence des encombrants (mobilier) sur les trottoirs,
- adapter certains équipements pour les déficients visuels (potelets, feux tricolores sonores, signalisation au sol, bandes d'éveil de vigilance),
- améliorer l'éclairage public afin de résorber les zones d'ombre et l'effet d'éblouissement et assurer une meilleure uniformité,
- abaisser des bordures de trottoirs, mise en accessibilité des quais de bus.

9.1) La mise en accessibilité des voiries :

De nombreux aménagements ont été réalisés en quelques années sur la voirie, d'autres actions se poursuivent ou sont en projet pour une meilleure accessibilité de la cité. **Toutes ces actions s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre du plan « PAVE » de mise en accessibilité des voiries et espaces publics, adopté en décembre 2011.**

➔ En 2015, un peu plus de 292 000€ ont été consacrés à des opérations de mise en accessibilité de la voirie réalisées dans le cadre de la Proximité (abaissement de bordures aux passages piétons, élargissement de trottoirs,...).

➔ Les principales réalisations par quartiers sont les suivantes :

- Secteur Centre : rue des Jotglars / Brutus - abaissement de bordures sur carrefour = 12 700€
- Secteur Sud : carrefour du Vélodrome = 13 953€
- Secteur Ouest : avenue de la Massane - plateforme pour l'accessibilité de l'entrée de la salle de tennis de table = 20 000€
- Secteur Est : chemin de Château Roussillon - création d'un cheminement piéton = 65 000 € ; rue du Rivage - création d'une traversée piétonne = 30 000€
- Secteur Nord : carrefour Gauguin / Allée Giral - déplacement de traversées piétonnes = 13 000€.

9.2) La mise en accessibilité des Equipements publics

La Ville de Perpignan compte plus de 300 bâtiments ouverts au public.

→ Aujourd'hui, **91% de ces bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite**, soit l'ensemble des mairies de quartiers et annexes, ainsi que les principaux bâtiments communaux recevant du public, 90% des structures pour enfants (groupes scolaires crèches, centres de loisirs), ainsi que les bâtiments sociaux et associatifs, et les cimetières.

→ En 2015 ce sont à nouveaux **11 bâtiments ou équipements qui ont été traités, pour un montant d'un peu plus de 260 000€**, dont la réalisation d'un ascenseur à l'école Pasteur, de sanitaires adaptés à l'école Jaurès, la mise en conformité des toilettes du square Bir-Hakeim, du jardin Bausil, du jardin Saint-Elme et du Boulodrome Las Cobas, et la mise aux normes d'accessibilité de l'annexe mairie Saint-Assisclé, des immeubles associatifs rue du Vilar et 52 rue Foch, du Relais Assistance Maternelle du quartier Nord et de la bibliothèque Barande.

9.3) La création d'une mission handicap, en 2015, pour renforcer l'action

L'article 11 de l'ordonnance du 26 septembre 2014 **modifie la composition, le nom et les missions des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH/CIAPH).**

En premier lieu, leur composition est **élargie aux associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi qu'aux représentants des acteurs économiques.** De ce fait, les commissions ne sont plus dénommées CCAPH ou CIAPH mais simplement commissions communales ou intercommunales d'accessibilité.

Cette commission exerce désormais des missions élargies :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle propose des mesures visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles

aux personnes handicapées.

- Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

L'arrêté portant composition de la Commission communale d'accessibilité de la Ville de Perpignan a été pris le 2 septembre 2015.

Par ailleurs, afin de répondre à ces nouvelles missions, **la Ville de Perpignan a décidé de créer en février 2015, une Mission Handicap Ville** au sein de la Direction de la Proximité.

Elle a pour principaux objectifs :

- de recenser et réactualiser l'existant,
- d'identifier et accompagner des porteurs de projets d'accessibilité,
- d'initier et développer des partenariats avec les institutions et les associations autour des questions de l'accessibilité et de la participation de personnes en situation de handicap à la vie de la Cité.
- de promouvoir des actions de solidarité et de citoyenneté,
- d'accompagner la mise en place, l'animation et le suivi de la Commission communale d'accessibilité.

L'année 2015 est donc une année de transition pour l'accessibilité sur le territoire communal.

En 2016 des sous-commissions d'accessibilité seront proposées et participeront à l'enrichissement du PAVE (Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Équipements) qui avait été adopté en 2011.

Les Sous-commissions d'accessibilité auront pour thématiques :

- La voirie
- Le cadre bâti et le suivi des Installations Ouvertes au Public (Suivi d' Ad'ap)
- Le transport (suivi du SDAT)
- L'accès à l'information numérique (site de la Ville de Perpignan)
- Le logement accessible

A noter : Dans la continuité des actions menées en faveur de l'accessibilité, le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité 2015 sera disponible en version audio ainsi qu'en braille.

- **Les Agendas d'accessibilité Programmée (Ad'ap)**

L'ordonnance du 26/09/2014 et ses textes d'application instaurent un nouveau dispositif avec de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Définition : Un Ad'ap est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant le public, dans un délai limité, avec une programmation des travaux et des financements.

→ **Plus de la moitié de ce patrimoine était rendue accessible fin 2014 sur la ville de Perpignan.**

Néanmoins, des bâtiments et des installations nécessitent encore des travaux pour être en conformité ou devront avoir recours à une dérogation assortie de mesures de compensation.

→ **Pour satisfaire à ces obligations, le Conseil Municipal a délibéré le 30 septembre 2015, afin d'approuver le dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée de la Ville de Perpignan. Ce document établit un échéancier de mise en accessibilité jusqu'en 2023.**



- Modification des méthodes de travail (renforcement de la polyvalence, harmonisation des horaires...)
- Communication, médiation, sanction (création d'outils à la fois internes et externes visant à améliorer l'image du service propreté et à sensibiliser les habitants aux consignes de collecte).
- Technologies (développement de l'équipement informatique, des GPS, équipement des équipes en moyen de communication...)

10) Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie des perpignanais, la propreté urbaine et la prévention des incivilités est l'une des priorités de l'équipe municipale :

10.1) Un plan d'actions propreté

Une étude comparative avec les villes de Londres (quartier Westminster) et Lille (centre-ville ancien) a été réalisée en 2015 qui a permis de mettre en évidence les différences de pratiques en termes de propreté et de collecte en secteur dense, commerçant et touristique. Cette étude a débouché sur la validation d'une démarche de progrès, qui est en cours de déploiement. Elle est centrée sur quatre thèmes :

- Sectorisation (les équipes seront affectées par secteur afin d'améliorer l'action de proximité). En pratique, cela se traduira par 8 secteurs d'embauche différents.

10.2) En 2015, le service propreté a maintenu ses efforts sur les diminutions des consommations

- **Diminution des consommations de carburant :**

La mise en place d'indicateurs en 2014, permet de suivre l'évolution des consommations du service.

✓ Consommation moyenne mensuel :

2014 : 7 204 litres /mois

2015 : 6 497 litres /mois

✓ Kilomètres moyens mensuels parcourus :

2014 : 48 254

2015 : 46 221

✓ Heures moyennes mensuelles de fonctionnement des engins :

2014 : 2 101

2015 : 1 879

- **Diminution des consommations d'eau :**
en 2015, la Ville a fermé les bornes de lavage, supprimé 56 bornes d'arrosage sur 74 et implantation de bornes vertes avec un dispositif de carte magnétique, permettant un meilleur suivi des prélèvements effectués.

10.3) Des actions de sensibilisation du grand public :

Le 26 septembre 2015, la Ville, en partenariat avec Perpignan Méditerranée et le Sydetom a organisé, place de la Victoire, la 1^{ère} journée propreté, autour d'ateliers ludiques et d'information sur le compostage, le tri des déchets, la collecte des textiles et petits électroménagers, le réemploi et la prévention...

10.4) Les Chiffres clés de la propreté urbaine en 2015 :

- L'équipe de propreté urbaine totalise **168 agents**.
- **4,14 tonnes de déchets collectés en 2015** (hors balayage mécanique), dont :
 - ✓ **16 tonnes de cartons** récupérés /mois auprès des commerçants, une tendance à la baisse par rapport à 2013.
 - ✓ **30 tonnes/mois de divers déchets issus des décharges sauvages**.
- Le mobilier urbain est composé de :
 - ✓ **949 corbeilles, dont 60 supplémentaires installées en 2015**



LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

samedi **26**
septembre
2015



- ✓ **264 distributeurs de poches à crottes canisites** sont disponibles sur la Ville pour lutter contre les déjections canines, **dont 38 installés en 2015**
- ✓ **37 canisites**

→ **Plus de 600 tags traités en 2015,**

→ **34 interventions de décapage,**

→ Le parc est composé de **90 machines :**

- ✓ 12 laveuses,
- ✓ 16 balayeuses,
- ✓ 7 véhicules haute pression,
- ✓ 10 micro-bennes,
- ✓ 13 plateaux bennes,
- ✓ 1 hydro gommeur (graffitis),
- ✓ 19 voitures et utilitaires,
- ✓ 6 motocrottes
- ✓ 2 multi-bennes
- ✓ 1 compacteur
- ✓ 3 véhicules électriques

11.3) La brigade de l'environnement rattachée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier et des Annexes pour un meilleur maillage du territoire.

Le rôle principal de cette brigade consiste, à faire de la pédagogie, de la sensibilisation et de la prévention !

Créée en juin 2010, cette brigade est rattachée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier depuis 2012, dans une logique de territorialisation de l'action municipale au plus près des habitants.

Les agents sillonnent chaque territoire de la ville en binôme. Ils réalisent un travail de fond afin d'informer les syndics, les commerçants, les concierges et les habitants des moyens qui sont mis à leur disposition. Ils favorisent le contact de manière à créer un climat de confiance et de coopération auprès de citoyens qui désormais sont habitués à les voir circuler dans le quartier.

→ En 2015, **6 556 incivilités** ont été signalées par les agents et ont donné lieu à un rapport. La moitié concernent les dépôts sauvages (48,7%) et 15% le dépôt d'encombrants (3 193 dépôts sauvages et 933 d'encombrants).

→ A noter : le nombre de signalements est en hausse par rapport à 2014, lié essentiellement à une amélioration technique du logiciel et du traitement statistique des données.

1.4) La Force Action Propreté (FAP) pour renforcer le volet répression

En complément de la brigade de l'environnement, qui fait de la sensibilisation et du rappel à l'ordre, la Ville a créé en août 2015 la **Force Action Propreté (FAP)**. Montée en puissance progressivement, la FAP est composée aujourd'hui de **6 Policiers municipaux, détachés auprès de la Division Propreté Urbaine. Elle est spécialisée dans la lutte contre les dépôts sauvages et l'application du règlement de collecte.**

Aujourd'hui, plus de 5 000 tonnes de dépôts sauvages sont récupérées par les équipes de la Ville et réorientées vers les bonnes filières.

Objectif de la FAP: réduire ce coût de collecte et traitement qui est aujourd'hui supporté par la collectivité.



Le rôle de la FAP est donc d'identifier les auteurs des infractions, de rappeler les contrevenants à la réglementation et de les inviter à réparer leurs infractions. En cas de refus, les policiers de la FAP sont assermentés et donc habilités à verbaliser.

→ **1^{er} bilan d'août à novembre 2015 : 296 interventions de la FAP et 60% dépôts sauvages, dont l'auteur a été identifié.**

De plus en 2016, lorsque l'auteur d'un dépôt sauvage sera identifié, en plus de l'amende qui sera dressée, les frais d'enlèvements seront à la charge du contrevenant si celui-ci refuse de retirer le dépôt.

2 nouveaux tarifs sont prévus selon l'importance du dépôt constaté (inférieur ou supérieur à 1 tonne).

| Enlèvement dépôts sauvages | |
|--|--------|
| Dépôt inférieur à 1 tonne (forfait par intervention) | 280,80 |
| Dépôt supérieur à 1 tonne | |
| - Frais d'enlèvement - Tarifs demi-journée | 352,80 |
| - Traitement des déchets - Tarif à la tonne | 180,00 |
| - Forfait frais de gestion dépôt > 1 tonne (tarif/dossier) | 163,20 |
| Remise en état du domaine public | |
| - Frais de nettoyage (tarif par heure) | 90,00 |
| - Frais de gestion (tarif par dossier) | 163,20 |

3.2. Perpignan, collectivité exemplaire est responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) intégration des aspects sociaux et environnementaux dans la commande publique

(se référer à la finalité 5 « Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables, page 106).

IV. L'action de Perpignan au regard de l'épanouissement des êtres humains

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Les jeunes une priorité :**

- ➔ **Améliorer et développer le patrimoine scolaire :**
 - ✓ **2,3M€ investis en 2015, pour l'extension et la restructuration des groupes scolaires : Claude Simon, Blaise Pascal et Dagneaux.**
 - ✓ A noter aussi le lancement des études pour la restructuration complète du groupe scolaire J-J Rousseau, dont les travaux seront lancés en 2016.

- ➔ **L'éducation au développement durable :**

Comme chaque année la Division petite enfance a soutenu différents projets axés autour du développement durable dans les crèches, allant des jardins pédagogiques aux projets artistiques. Par ailleurs, en octobre 2015, Perpignan lançait, **dans le cadre du Programme Éducatif Local (PEL) son 4^e programme d'éducation au développement durable pour l'année scolaire 2015/2016**, auprès des écoles et des centres de loisirs qui sont de sa compétence. 13 fiches actions ont été proposées : **24 structures bénéficiaires.**

- ➔ **La santé par la pratique sportive**

Le Service activités physiques et sportives a pour **mission de développer un programme d'actions**

liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du PEL. Exemple d'opérations : « Parcours du cœur scolaire : « Run and bike » (17 écoles primaires, 32 classes soit 760 enfants bénéficiaires) et « Les interprimaires » (16 écoles, 42 classes concernées, soit 1 050 enfants). La Ville sensibilise également les enfants de primaire à la pratique du vélo sur un parcours spécifique aménagé au parc des sports : en 2015, ce sont à nouveau 59 classes, représentant 1350 élèves qui ont été sensibilisés. Enfin, plus de 25 disciplines sportives sont proposées aux enfants inscrits aux « temps d'activités périscolaires » du vendredi après-midi.

- ➔ **Les nouvelles technologies entrent en classe**

En 2015, la Ville a poursuivi **l'équipement technologique des écoles** : développé les Tableaux Blancs Interactifs (50 TBI déployés en 2015, soit un total de 190 implantés dans les écoles élémentaires, ce qui représente 80% des classes de Perpignan) ; expérimenté l'usage des tablettes sur 2 écoles ; testé un portail européen d'échange inter-écoles dans le cadre du projet Erasmus.

- **La proximité**

La mairie de quartier Est a été agrandie : 3 bureaux supplémentaires ont été créés afin d'assurer la délivrance des nouveaux passeports biométriques et

cartes d'identités dans de meilleures conditions. Par ailleurs, dans un souci de mieux couvrir le territoire et d'améliorer le service de proximité aux habitants, la mairie de quartier Centre Ancien (anciennement rue de la Savonnerie) a été déplacée dans des locaux plus vastes, situés au 12 rue Jeanne d'Arc, au 1^{er} décembre 2015.

Enfin, soucieuse de lutter contre toute les formes d'exclusion et d'inégalité, la Ville de Perpignan a créé en 2015, 2 nouvelles missions : une Mission Handicap et une Mission Citoyenneté des Seniors.

- **Développement des services d'e-administration et télé-service**

Dans le cadre du processus de modernisation des services publics et de l'amélioration de la relation avec les usagers, Perpignan poursuit le déploiement des services d'e-administration et télé service en ligne : en 2015, **les services informatiques de la Ville ont finalisé le développement de la plateforme de télé services et expérimenté son fonctionnement.**

- **Faire de Perpignan une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.**

L'enjeu est de faire en sorte que les Perpignanais redécouvrent et soient fiers de leur ville et parallèlement de développer l'attractivité touristique de Perpignan.

→ La politique culturelle

Après le changement d'élus et de Directeur l'année dernière, les principales actions menées par la Direction de la Culture en 2015 s'articulent autour de 2 ambitions : **renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville et développer une Culture de partage et de proximité** (c'est-à-dire, toutes les formes artistiques et tous les publics, avec un maillage du territoire). Ainsi que ce soit en matière d'exposition ou de Festival, la Ville de Perpignan a fait le choix de **la diversité des genres artistiques afin de proposer une large palette qui puisse toucher une diversité de public.**

Par ailleurs, elle développe chaque année une politique de médiation à destination des jeunes des quartiers ou relevant des dispositifs de la réussite éducative. Exemple : théâtre sur les relations filles/garçons et des ateliers pluridisciplinaires.

→ Des itinéraires du savoir en coeur de Ville.

Parallèlement, la Ville poursuit la mise en valeur de son patrimoine historique dans l'objectif de créer des itinéraires thématiques. En 2015, des travaux de restauration ont été menés à la Casa Xanxo, à l'église Saint-Jacques et à l'église Saint-Matthieu.

- **Le sport pour tous et à chacun son sport**

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène **un programme ambitieux de construction**

et de rénovation des équipements sportifs, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Cela se traduit par exemple par :

- ✓ la réalisation en 2015, de 2 nouvelles aires de jeux de proximité à Vernet Salanque et sur la Cité ensoleillée, ainsi que 2 nouvelles aires de fitness au Parc des sports et à Vernet Salanque ;
- ✓ la création de 2 cours de Padle Tennis au Parc des sports ;
- ✓ des salles de sports aménagées et mises à disposition des associations, comme : le stade Vernet Salanque qui a fait l'objet d'une nouvelle extension en 2015 ;
- ✓ Et enfin des éducateurs sportifs qui interviennent sur l'ensemble des écoles primaires et maternelles, plusieurs heures par semaine.

- **La sécurité et la prévention des risques**

Un exercice de simulation inondation a été organisé le 10 novembre 2015 afin de tester l'organisation, la coordination des différents partenaires et institutions et la réactivité de la cellule de crise.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale**

Chiffres clés 2015 :

- ✓ **289 agents ont bénéficié d'une promotion sociale ;**
- ✓ **113 mobilités internes ;**
- ✓ **932 actions de formation et 1 151 agents formés**
- ✓ Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : **6,1%** (bilan 2014) ;
- ✓ Parité Hommes Femmes : **51 % d'hommes et 49 % de femmes.**

Par ailleurs, en 2015, un livret d'accueil a été élaboré. Il intègre dès les premières pages, une présentation du Plan Climat de la Ville et précise également ce que cela implique pour les agents en terme d'éco-responsabilité.

- **La santé et la sécurité au travail**

Un protocole de gestion des accidents de travail a été élaboré en 2015 et des réunions pluridisciplinaires organisées pour analyser les accidents de travail.

Chiffre clé :

- ✓ **161 accidents de services recensés au 31 décembre 2014.**

IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Placer l'homme au cœur des préoccupations du développement durable est un des premiers principes inscrit dans la déclaration de Rio. En effet, si ces dernières années, l'attention de chacun a été attirée sur les dommages causés à l'environnement et à la planète, on ne saurait oublier que la définition du développement est avant tout de permettre « *la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins* ». **Le développement ne saurait être durable, s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement.**

A ce titre, la Ville de Perpignan mène une politique active en faveur de la jeunesse. Le Projet Éducatif Local, le développement sur le temps scolaire des pratiques sportives et le programme de réussite éducative... contribuent à l'épanouissement des jeunes perpignans dans le cadre de valeurs citoyennes.

Le développement d'une administration de proximité permettant de mieux répondre aux attentes des perpignans et à chacun de s'exprimer et de participer à la vie de la cité est également une des priorités de l'équipe municipale.

Enfin, la culture comme le sport se déclinent à tous les niveaux. L'objectif est de décloisonner les genres, les publics, de favoriser la mixité et de rendre le sport et la culture accessibles à tous et dans chaque quartier.

Mots clés déclinant la finalité « Épanouissement de tous les êtres humains », dans l'action territoriale

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain
- Éducation et formation tout au long de la vie
- Lutte contre la pauvreté
- Lutte contre toute forme d'exclusion
- Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...)
- Accès de chacun à une éducation de qualité.
- Parité et égalité professionnelle
- Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité
- Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics
- Gouvernance et démocratie participatives
- Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité
- Participation des habitants et des usagers

4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

1) Les jeunes : une priorité

Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains qui est un axe fondateur de la politique de développement durable, les actions en direction des enfants et de la jeunesse sont une priorité. C'est pour cette raison, que depuis plus de 10 ans, la Ville a mis en place et anime un projet éducatif local (PEL) avec l'ensemble des partenaires du territoire. Le Projet Éducatif Local, élaboré dans les années 2000 et renouvelé en 2013, place l'enfant et les jeunes au cœur des dispositifs éducatifs. C'est également dans ce cadre que chaque année, Perpignan aménage, reconstruit, agrandit son patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions.

1.1) Améliorer et développer le patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions

De nombreux travaux sont réalisés chaque année pour améliorer le patrimoine scolaire et permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions. Parmi les principales réalisations en 2015 :

➤ Les actions réalisées en 2015 :

- **Pôle enfance Claude Simon** – quartier Mas Vermeil

Extension : 1 classe maternelle, 1 classe élémentaire.

Dans ce secteur où l'urbanisation se développe, le nombre d'enfants à scolariser est en augmentation. Pour répondre à cette demande, le groupe scolaire nécessite un agrandissement, afin de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Le projet comprend la réalisation de 2 classes (1 pour l'école élémentaire, 1 pour l'école maternelle), ainsi qu'un dortoir et des sanitaires. **Soit une extension de 210 m².**

Montant de l'opération : 462 000€ TTC – Début des travaux en juillet 2014. Livraison en mars 2015.

- **Groupe scolaire Blaise Pascal** – quartier Maillolles
Construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration partielle des locaux existants.

Dans ce secteur, où l'urbanisation se développe, le nombre d'enfants à scolariser est en constante augmentation. Pour répondre à cette demande, des travaux d'agrandissement se sont avérés nécessaires. Un nouveau pôle de restauration de 285 m² avec une zone office et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaire a été construit. **La restructuration des locaux libérés de l'ancien réfectoire a permis de créer deux nouvelles salles de classes, facilitant ainsi l'accueil des enfants.**

Parallèlement, les entrées extérieures des écoles maternelles et élémentaires ont été réaménagées pour améliorer et sécuriser les conditions d'accès, agrandir la cours de récréation et permettre l'aménagement d'un espace sportif réservé aux élèves.

Montant de l'opération : 870 000 € TTC – Les travaux ont démarré en juillet 2014 et ont été livrés à la rentrée de septembre 2015.



Groupe scolaire Blaise Pascal - construction d'un nouveau service de restauration

- **Groupe scolaire DAGNEAUX**

La cantine est devenue trop exigüe et doit être mise aux normes. D'autre part l'augmentation des effectifs de l'école maternelle impose l'aménagement d'une classe supplémentaire.

Afin de répondre à cette double problématique il a été décidé de construire un nouveau service de restauration de 250 m², qui comprendra une zone office fonctionnelle et aux normes européennes et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaire spacieuses et agréables. Dans les locaux libérés

de l'ancienne cantine, une salle de classe maternelle supplémentaire avec un dortoir et un bloc sanitaire seront aménagés

Montant de l'opération : 982 000 € TTC – Les travaux ont démarré en décembre 2014. La cantine a été livrée en septembre 2015, la nouvelle salle de maternelle en décembre.



Groupe scolaire Dagneaux - construction d'un nouveau service de restauration

➤ **Les projets pour 2016 /2017 :**

- **Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU** - extension

Le projet consiste à moderniser, mettre aux normes et restructurer entièrement le bâtiment et les circulations : optimiser les espaces vacants de + de 600 m² dans les étages supérieurs, recomposer les salles de classe, réorganiser les accès

et les espaces extérieurs et mettre en accessibilité le bâtiment aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. La superficie totale traitée représente 2 745 m².

Montant prévisionnel de l'opération : 5,4M € TTC – démarrage des travaux de démolition en avril 2016, puis construction à partir de juillet, pour une durée estimée de 36 mois.

1.2) Un projet Educatif local pour favoriser la réussite :

Les actions en faveur des enfants de 0 à 18 ans s'inscrivent dans le Projet Éducatif Local (PEL) qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Le projet éducatif local regroupe en effet l'ensemble des acteurs éducatifs (services publics d'État, Ville de Perpignan, associations, structures culturelles et sportives, parents autour d'un programme commun d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes : lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports...

➔ **Le PEL 2012/2015 définit 3 priorités :**

- Diversifier les modalités d'accueil et de participation des familles aux actions éducatives.
- Expérimenter des parcours éducatifs cohérents sur les différents temps scolaires, péri-scolaires, extra scolaires sur l'année.
- Conforter l'accès à une offre éducative de qualité (améliorer le cadre d'accueil des structures, garantir la qualité d'encadrement en planifiant une formation continue des personnels, diversifier les propositions d'activités...).

a) Élaboration du Projet Éducatif de Territoire pour la mise en œuvre des rythmes scolaires.

Après avoir élaboré de façon collective le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) dans le cadre du PEL et en accord avec Mme le Recteur d'académie, **les « temps d'activités périscolaires » (TAP) sont positionnés les vendredis après-midis.**

Le PEDT s'inscrit dans le cadre de la finalité « épanouissement des êtres humains » du développement durable en permettant à chaque enfant de bénéficier d'actions éducatives de qualité qui s'appuient sur les volets de la promotion de la culture, de pratiques sportives diversifiées, la pratique des langues étrangères et des actions autour du développement durable.

b) Un programme d'éducation au développement durable (AEPDD) dans le cadre du PEL

L'éducation au développement durable est indispensable pour mobiliser et faire évoluer les comportements. Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme.

Ainsi, depuis 2012, la Ville de Perpignan a souhaité impulser un programme d'éducation au développement durable, notamment auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence.

- **Pour la Division Petite Enfance :**

3 axes sont développés : les jardins pédagogiques, le projet Land'art et Art Environnemental et le tri sélectif

➤ Les actions réalisées sur 2014/2015 :

La Division Petite Enfance de la Ville de Perpignan a soutenu différents projets axés autour du développement durable. Des jardins pédagogiques aux projets artistiques, les approches se sont donc faites par différents biais et médias.



- ✓ **Les jardins pédagogiques sur les crèches**
Depuis plusieurs années, les structures Petite enfance ont développé des jardins pédagogiques à portée des tout-petits, véritables outils permettant l'éveil à la nature et à l'environnement.

Malgré les contraintes budgétaires, les structures ont trouvé des solutions afin de financer leur jardin (apport personnel, participation des familles, utilisation du budget des structures) ainsi tous les jardins pédagogiques existants sur les structures ont pu être maintenus.

Cependant, ces projets nécessitent un accompagnement spécifique, que ce soit en

termes de matériel consommables mais aussi en termes d'apport technique, d'aménagement des espaces etc.

Perspectives 2016 : établir un partenariat avec le SIST Perpignan Méditerranée (syndicat qui gère la restauration scolaire) afin d'établir des propositions d'accompagnement.

- ✓ **Projet arts croisés et nature sur le multi-accueil Jordi Barre**

Confection et jeté de bombes à graines : ces boules de terre, (mêlées de marc de café, de piment, de graines et de terreau) ont été jetées par les enfants sur des terrains laissés en friche du centre-ville afin de les reflurir naturellement. **Ces actions auront permis aux plus jeunes de découvrir l'environnement urbain et la nature qui le compose, d'observer la flore urbaine et la faune associée et de participer à un acte citoyen.** Ce projet a été étayé par la confection sur les murs de la crèche de « Greengraph ». Ces œuvres artistiques, faites à base de panneaux de différentes mousses végétales ont permis d'habiller la crèche, de purifier et d'humidifier l'air tout en offrant au regard une œuvre originale et écologique. Les bombes à graines ont été également proposées au grand public lors d'ExPOsciences 2015.

- ✓ **Projet art environnemental crèche Las Cobas**

Sur l'année 2014/2015, la crèche familiale Las Cobas a mis en place un projet art environnemental dont les objectifs étaient d'amener à partager avec les enfants et leurs familles, les professionnelles de la structure et l'intervenant, leur sensibilité et leur regard sur la nature et l'environnement.

La structure a travaillé sur l'environnement proche de la crèche afin d'offrir de nouvelles ressources. Ce projet a donc eu un impact sur les propositions faites depuis par les assistantes maternelles concernant les sorties extérieures et les activités qu'elles pouvaient proposer. Un travail de réflexion a aussi été mené par les professionnelles concernant le jeu libre et le jeu spontané du jeune enfant. Ce projet a également été valorisé lors de la fête de Noël de la crèche par la création d'un paysage d'hiver et pendant la fête du printemps par un atelier Land'Art en famille. Ce projet a également été étayé par la participation pour les enfants de plus de 2 ans au projet « muséum des tout-petits » pris en charge dans le cadre de l'appel à projet unique sur la culture dont les collections permettent de découvrir la faune environnante de Perpignan et des Pyrénées-Orientales.

- ✓ **Jardin partagé Las Cobas**

Cette action s'est inscrite dans le projet global de la structure Las cobas « découverte de l'environnement proche » ainsi que dans le projet d'éveil artistique mené sur la période 2014/2015 avec un artiste intervenant extérieur. Un calendrier

commun de rencontres d'une fois par mois (mercredis après-midis) d'avril jusqu'en juillet a été mis en place. **Il a rassemblé environ dix assistantes maternelles, une vingtaine d'enfants de la crèche, 10 étudiants bénévoles et dix jeunes.**

Humainement, ce projet a été un réel succès, autant dans les rencontres et les échanges entre enfants que dans la coopération des plus grands avec les tout-petits. Les enfants et les adultes ont apprécié les différents temps proposés. Certains parents sont venus chercher leurs enfants sur le jardin et ont pris part avec plaisir aux activités. Cependant, des difficultés d'ordre logistique ne permettront pas de renouveler ce projet en 2016. Une alternative est à l'étude

✓ **Projet « au cœur de l'arbre » sur le RAM Sud**

Ce projet d'envergure a été mené durant une année. **Il a concerné une centaine d'enfants de 1 à 3 ans et une quarantaine d'assistantes maternelles.**

Il était important pour l'artiste et la responsable de créer à partir de « rien » et **d'utiliser des objets pour les transformer, leur donner une deuxième vie.** C'est donc de la transformation de 108 boîtes en carton par les tout-petits qu'est née « au cœur de l'arbre », œuvre picturale monumentale qui a été exposée lors d'ExPOsciences 2015 ainsi qu'au centre d'art contemporain « à cent mètres du centre du monde ».

Perspectives 2016 : de nombreux professionnels sont venus admirer l'œuvre au centre d'art contemporain et souhaitent qu'une exposition commune à la petite enfance soit montée pour 2016.



✓ **Venue d'un apiculteur, sur différents projets de crèche**

Un apiculteur est intervenu sur dix structures de la Ville dont quatre durant la semaine du goût et une action parentalité transversale (Division Petite Enfance - centre social Saint-Martin - halte-garderie Corbinot).

Grâce à son intervention, petits et grands ont pu découvrir de façon ludique le métier d'apiculteur, la présentation de la ruche, le monde des abeilles, leur rôle important dans le cycle des plantes... Cette approche scientifique s'est conclue par une expérience gustative autour des produits de la ruche, occasion d'éveiller les tout-petits - et pour certains leurs familles - aux saveurs et aux goûts et de découvrir un vocabulaire spécifique. Cet intervenant a également été présent lors d'ExPOsciences 2015.

Perspectives 2016 : développer ces actions et les étendre aux structures ayant des projets autour de la nature.

- **Dans les écoles et centres de loisirs : un appel à projet éducation au développement durable**

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), 6 thématiques ont été identifiées par les élus, comme prioritaires :

- la science expérimentale et l'énergie
- le tri sélectif des déchets
- les espaces et ressources naturelles (biodiversité, eau, air)
- la santé par l'alimentation et l'éducation physique
- la mobilité
- les solidarités

A travers ces thématiques il s'agit d'amener les plus jeunes à s'interroger sur les bons gestes, les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

(NB : en ce sens, le programme AEPDD répond aussi aux finalités 1,2 et 4).

La Ville de Perpignan et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Orientales ont souhaité que **la démarche d'éducation au développement durable s'inscrive dans une procédure unique : l'appel à projet d'éducation au développement durable (AEPDD)** qui est organisé autour de fiches actions répondant aux 6 thématiques identifiées.

➤ **Les actions réalisées dans le cadre de l'Appel à projet d'éducation au développement durable (APEDD) 2015-2016**

L'Appel à Projet d'Education au Développement durable (APEDD) a pour objet de coordonner, de regrouper, de rationaliser et de favoriser la complémentarité des projets, d'optimiser et de coordonner les moyens, les compétences et les initiatives, dans le but d'assurer une meilleure cohérence et visibilité de l'action publique.

La Ville a lancé en 2015, son 4^e appel à projet.

Conformément aux engagements pris en 2014, des projets autour de la solidarité ont été développés (les premiers secours et le devoir de mémoire).

L'APEDD a été envoyé à l'ensemble des structures éducatives - écoles et centres de loisirs - en octobre 2014, pour des actions menées sur l'année scolaire 2015/2016.

Budget Caisse des écoles 2015 : 24 000 € pour les projets-actions dans l'appel à projet EDD, participation du SIST sur les projets sur l'alimentation

Perspectives : diffuser l'offre par la mise en ligne afin de centraliser les demandes et de limiter les impressions de documents.

➔ **Le programme 2015/2016 propose 13 actions différentes, réparties ainsi, selon les thématiques :**

- **La science expérimentale et l'énergie,**
 - ✓ **« Quand les enfants deviennent écolos »** avec l'association Médiance 66, sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses d'énergie et de fluides.



Remise du diplôme «économisons l'énergie à l'école»



Jardin à l'école

- ✓ **Défi pour économiser l'énergie à l'école**, en partenariat avec Dalkia et l'association Médiance 66.
- ✓ **Les après-midi de la science**, nouveauté 2015 proposée sur les « temps d'activités périscolaires » du vendredi après-midi
- **Le tri sélectif des déchets,**
 - ✓ **Propreté urbaine**, en liaison avec les services de l'agglomération autour du tri.
- **Les espaces et ressources naturelles (biodiversité, eau, air),**
 - ✓ **Découverte de la biodiversité à travers le patrimoine des jardins et des musées de Perpignan**, avec la collaboration du pôle muséal
 - ✓ Sentinelles de l'eau avec Véolia, action pédagogique autour du cycle de l'eau et sa préservation.
- **La santé par l'alimentation,**
 - ✓ **Paysans à l'école**, en collaboration avec la chambre d'agriculture qui a pour objectif de rapprocher les enfants de monde agricole auprès d'un maraîcher ou éleveur local.
 - ✓ **Création et animation d'un jardin pédagogique**. Projet pouvant être mené en autonomie par les structures ou en complément avec les Paysans à l'école.



Les sentinelles de l'eau

- ✓ « **Un jardin propre et juste** » en collaboration avec l'association Slow food.
- ✓ **Découverte des fruits et légumes frais** en collaboration avec Interfel
- ✓ **Projet santé nutrition**, en collaboration avec les étudiants du BTS diététique de Sud Formation CCI.
- **Les solidarités :**
 - ✓ **Premiers secours** permettant aux enfants de cycle 3 de passer le diplôme de premiers secours.
 - ✓ **Devoir de mémoire**, (enfants de cycle 3 et les jeunes) permet de s'approprier l'histoire en travaillant autour de la cérémonie officielle



Devoir de mémoire

du 8 mai en s'appuyant sur l'étude d'un soldat du conflit et des lieux porteurs de mémoire du département.

➔ **Début décembre, 12 écoles et 12 accueils de loisirs associés à l'école avaient candidaté pour bénéficier de ce programme, mais compte tenu de l'envoi tardif de l'appel à projet pour des raisons techniques d'organisation, tous les projets n'étaient pas attribués. Un nouvel appel à candidature a donc été lancé à la fin de l'année.**

Par ailleurs, des actions ponctuelles sur le tri des déchets sont parfois organisées à la demande des écoles, en partenariat avec l'Agglomération. En 2015, les ambassadeurs du tri sont ainsi intervenus au sein de l'école Blaise Pascal.



Exposciences

b) Exposciences :

Du 23 au 27 mai 2015, les projets autour de la science et du développement durable réalisés sur tous les temps de vie de l'enfant ont été valorisés pendant la manifestation **Exposciences**. Les enfants et leur encadrant exposent leurs travaux et échangent sur les pratiques. Une soirée grand public a permis aux familles de partager avec leurs enfants des ateliers autour de la science et du développement durable (projet potager, art et recyclage). **Près de 200 familles ont visité les expositions.**

c) Les classes art et culture scientifique du mas Bresson :

Chaque année 3 classes art et culture scientifique sont proposées aux enseignants. Ces projets doivent s'inscrire autour des sciences et en lien avec le développement durable. **En 2015, les projets ont porté sur l'étude du monde vivant (les insectes), l'adaptation de l'homme à son milieu et l'énergie solaire.**

→ **70 enfants ont bénéficié de ces actions** (11 font partie d'une CLIS)



d) Développement des actions de santé par la pratique sportive :

Le Service activités physiques et sportives rattaché depuis 2013, à la direction de l'action éducative et de l'enfance a pour mission de développer un programme d'actions liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du PEL et de structurer les partenariats autour de ces thématiques.

Les actions s'articulent autour de 3 axes :

- ✓ La nutrition : lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires.
- ✓ L'hygiène de vie : respecter son corps.
- ✓ La pratique régulière du sport : parcours autour des sports sur tous les temps de vie, tous les âges.

• Quelques exemples d'actions sur le temps scolaire en 2015 :

✓ Biathlon des écoles

L'USEP, en partenariat avec la Ville de Perpignan, l'Education nationale et l'association Cœur Santé, organise chaque année au parc des sports, une

rencontre sportive « d'endurance et de lancés » qui regroupe les écoles du département : le biathlon. Un atelier santé nutrition est proposé aux classes.

→ **En 2015, 10 classes de Perpignan de Perpignan ont participé à cette manifestation, soit 258 enfants.**

✓ **Parcours du cœur scolaire : « Run and bike » : « Run and bike » 07 et 09 avril 2015**

Dans le cadre de l'opération « **Parcours du cœur scolaire** » la Ville de Perpignan en partenariat avec l'Education Nationale et l'association Cœur et Santé organise chaque année, au Parc des Sports, une rencontre sportive pour les enfants de CM1 et CM2 des écoles primaires de Perpignan, Cette manifestation bénéficie de la participation active de partenaires spécifiques sur les questions de **sensibilisation à la santé**.

Elle a pour but de sensibiliser les élèves des classes de CM1 et CM2 aux dangers de l'addiction tabagique, à la nécessité d'une alimentation équilibrée et aux bienfaits de l'exercice physique régulier à travers **la pratique du vélo et de la course à pied**. Cette action qui se déroule en binôme permet de développer aussi l'esprit d'équipe et impose une gestion de l'effort.

→ **En 2015, 17 écoles primaires (32 classes), soit 760 enfants ont participé à cette manifestation.**

✓ **Perpignan sensibilise les enfants de primaire à la pratique du vélo :**

Suite à la création, pour les élèves de primaire, d'une attestation de première éducation à la route (APER), voulue par l'État, la Ville de Perpignan a signé en 2011,



une convention de partenariat avec la sécurité routière et l'inspection d'académie.

Sur cette base et en continuité de l'action en faveur des déplacements doux, menée dans le cadre du Plan Climat, la Ville s'est engagée à organiser tout au long de l'année des actions de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des enfants du primaire.

→ Ainsi, la Ville met à disposition 2 éducateurs qui accueillent les classes sur un parcours spécifique aménagé au parc des sports, 4 après-midi par semaine, dans le cadre de la pratique sportive, sur le temps scolaire.

→ En 2015 : ce sont à nouveau 59 classes de CM2 qui ont été sensibilisées, représentant 1350 élèves.

✓ Les interprimaires (du 11 au 18 juin 2015)

Tout au long de l'année scolaire, les enfants bénéficient du soutien technique et pédagogique des éducateurs sportifs de la Ville.

Au mois de juin de chaque année, les « interprimaires » permettent de réunir l'ensemble des classes de CM2 de la Ville, le temps d'une journée, afin de valoriser le parcours sportif des enfants. Performances et esprit sportif synthétisent tout le travail de l'année.

→ En 2015 : 16 écoles, 42 classes concernées, soit 1 050 Enfants.



Les Interprimaires



Initiation à l'escrime dans le cadre des activités périscolaires

✓ Rencontre sportive au parc Sant Vicens de Perpignan, le 13 mai 2015, pour les classes de l'école Fénelon.

Les objectifs sont de découvrir un site qualifié de poumon vert au sein du quartier St-Gaudérique et de donner aux enfants du secteur le goût du sport et de l'effort régulier. Cette rencontre utilise la course d'endurance pour permettre aux élèves des différents niveaux de marquer des points pour leur équipe. Chaque élève doit réaliser une performance adaptée, sur un parcours spécifique, avec un temps établi pour l'ensemble des courses. Les équipes sont composées d'élèves de grande section maternelle, de CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Les parcours sont différents en fonction des niveaux.

✓ Perpignan sensibilise les enfants du primaire à la pratique de l'escalade : Suite à la mise en place au Parc des sports d'une structure artificielle d'escalade, le service des thématiques éducatives gère les créneaux scolaires de ce site. Des séances de sensibilisation à cette activité de pleine nature se sont déroulées lors de l'année scolaire.

→ En 2015 : 30 classes de CE2 concernées soit 720 enfants.



Initiation au Base-ball dans le cadre des activités périscolaires

• Exemple d'action sur le temps périscolaire en 2015 :

✓ **Sur les Nouvelles Activités Périscolaires**

Grâce à un soutien financier de la DDCS et aux éducateurs sportifs de la Ville, plus de 25 disciplines sportives sont proposées aux enfants inscrits aux « temps d'activités périscolaires » du vendredi. Quelques exemples : tir à l'arc, Roller, orientation, golf, rugby, gym, football, handball, basket, badminton, tennis, danses...

Dans le cadre du championnat du monde de Laser Run (tir et course) qui s'est déroulé à Perpignan, les 26 et 27 septembre 2015, les enfants des accueils de loisirs associés à l'école : Coubertin, Ferry, Romain Rolland ont participé le vendredi 25 septembre à une découverte de cette activité.

f) Programme en faveur de la lecture et de la réussite éducative

Au travers du programme de réussite éducative, la ville développe des actions permettant d'inscrire les enfants dans un processus de réussite. Les actions permettent de mettre en place un plan de prévention de décrochage scolaire. Dans chacune de ces actions, la place des parents est déterminante pour mieux comprendre l'institution scolaire et accompagner l'enfant dans son cursus.

Ainsi, deux actions autour du langage et de la lecture sont développées.

✓ **Les clubs « coup de pouce Langage »**

Destinés aux enfants de grande section maternelle qui présentent des signes de fragilité à l'oral et /ou de timidité, ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure d'activités autour du vocabulaire du langage. Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de mieux entrer dans les apprentissages de la lecture et l'écriture.

→ En 2015 : à nouveau **16 clubs « coup de pouce Langage »** sur 8 écoles ont été mis en place, soit **80 enfants bénéficiaires**

✓ **Les clubs « coup de pouce Lecture écriture ». (16 clubs sur 8 écoles).**

Destinés aux enfants de cours préparatoires qui présentent des signes de fragilité autour de la lecture. Ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure 30 d'activités autour du vocabulaire, des jeux de son, de la création d'histoires communes.... Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de progresser dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture.

→ En 2015 : de la même façon, **16 clubs « coup de pouce Lecture écriture »** ont été mis en place sur 8 écoles, soit **80 enfants bénéficiaires**

Par ailleurs, les coordinateurs de territoire mettent en place avec les partenaires éducatifs, des parcours individuels permettant de favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes pour une meilleure estime de soi. Ainsi, une aide est apportée aux familles pour leur permettre d'inscrire les enfants dans les clubs sportifs ou associations culturelles.

→ **Le Programme de Réussite éducative a suivi cette année scolaire : 321 enfants.**



Le club coup de pouce

1.3) Les nouvelles technologies entrent en classe

Si Perpignan possède les 5 arobases du label « Ville Internet », c'est parce qu'elle met en œuvre de nombreux projets en matière de démocratisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de leurs usages.

➤ Les actions réalisées :

Qu'il s'agisse des écoles, des accueils périscolaires ou des accueils de loisirs, **tous peuvent désormais partager les actualités relatives aux enfants sur leur blog.**

Le but de ces blogs, véritables Environnements Numériques de Travail (ENT) est de fournir à tous les acteurs du système éducatif (enseignants, élèves, familles, partenaires, ...) **un point d'accès unifié à un ensemble d'outils de communication, de contenus pédagogiques et services numériques.** L'ensemble des blogs est accessible via un site dédié.

Comme pour un journal, des textes et photos sont publiés par les équipes éducatives, permettant aux familles de s'informer et suivre les activités de leurs enfants. Ils peuvent également mettre en ligne la liste des devoirs, des informations destinées aux parents, de la documentation... **L'ensemble de ces blogs possède donc un espace public accessible à tous, ainsi qu'un espace privé qui requiert un identifiant et un mot de passe. C'est donc une véritable école virtuelle !**

Pour consulter ces blogs, rendez-vous sur <http://ent.perpignan.fr>.

➔ **En 2015, 28 groupes scolaires sont aujourd'hui reliés au réseau, les 3 groupes scolaires restants seront reliés courant 2016.**



➔ **les ENT sont aujourd'hui généralisés auprès de l'ensemble des écoles du territoire municipal.** Ils sont également en cours de test dans une crèche et 3 ALAE et seront généralisés sur tous les lieux éducatifs au court du mandat.

En plus de ces blogs, **les écoles élémentaires sont peu à peu dotées d'un Tableau Blanc Interactif (TBI)**, fonctionnant à l'aide d'un système de vidéo projection et qui vient se substituer au tableau en ardoise. Attrayant et stimulant, cet outil vient favoriser la participation en classe. Cette initiative favorise la formation, l'approche critique des outils informatiques et permet de réduire la fracture numérique.

➔ **Au total, fin 2015, plus de 190 TBI sont déjà déployés dans les écoles élémentaires de Perpignan ce qui représente 80 % des écoles de Perpignan.**

➔ **En 2015, plusieurs expérimentations ont également été lancées :**

- ✓ **Expérimentation de l'usage de tablettes en classe sur 2 écoles ;**
- ✓ Expérimentation de visioconférence entre les écoles de la ville et des classes à Barcelone, Londres et New York ;
- ✓ Expérimentation d'un portail européen d'échange inter-écoles dans le cadre du projet Erasmus. Périmètre de départ : Italie, Grèce, République Tchèque, Turquie ;

➤ Les projets :

- ✓ Généralisation du très haut débit aux 3 derniers groupes scolaires (connexion fibre optique) ;
- ✓ Une cinquantaine de TBI supplémentaires seront installés en 2016 ;
- ✓ Généralisation de l'usage de tablettes : première tranche 400 tablettes pour 12 groupes scolaires ;
- ✓ Renouveler « la journée du numérique » organisée en 2014 et l'étendre à d'autres sujets.

2) La proximité une priorité municipale

2.1) La proximité c'est d'abord des structures proches des habitants :

➔ **Extension de la Mairie de quartier Est :**

Afin de répondre au mieux aux demandes des habitants les mairies de quartier font régulièrement l'objet d'extension.

Après la création d'une 2^e mairie de quartier au nord de la Ville en 2012, une

extension des mairies de quartier Sud et Ouest en 2013, **c'est la mairie de quartier Est qui a bénéficié d'une extension.**

3 bureaux supplémentaires vont être créés afin d'assurer la délivrance des nouveaux passeports biométriques et cartes d'identités dans de meilleures conditions. **Les travaux ont démarré en octobre 2014 et se sont terminés en juillet 2015. Le montant prévisionnel s'élève à 150 600€ TTC.**

→ **En 2015, déménagement de la mairie de quartier Centre Ancien.**

Dans un souci de mieux couvrir le territoire et d'améliorer le service de proximité aux habitants, la mairie de quartier Centre Ancien (anciennement rue de la Savonnerie) a été déplacée dans des locaux plus vastes, situés au 12 rue Jeanne d'Arc, au 1er décembre 2015. A compter de la même date, deux annexes-mairie, sont désormais à disposition des habitants du centre-ville et notamment des habitants des secteurs Saint-Jacques (annexe mairie située 1 bis rue de la savonnerie) et Saint-Mathieu / La Réal (annexe mairie située 25 rue de la Lanterne).

Chiffre clé :

→ **En 2015 : 23 réunions publiques ont été organisées à Perpignan, soit pratiquement 2 /mois.**

2.2) 2 nouvelles missions au service de la population et un projet de territorialisation de la propreté urbaine

Le développement ne saurait être « durable », s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement. Ainsi, soucieuse de lutter contre toute les formes d'exclusion et d'inégalité, la Ville de Perpignan a créé en 2015, 2 nouvelles missions :

→ **Une Mission Handicap mise en place en février 2015.**

Afin de favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de handicap, cette mission a notamment pour rôle de recenser l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'accompagner les services de la Ville sur ce volet et par ailleurs de faire le lien avec les habitants et les associations. Pour plus d'information, se référer à la rubrique « accessibilité ».

→ **Une Mission Citoyenneté des Seniors.**

De la même façon, afin que les seniors puissent demeurer des citoyens actifs dans la cité et pour lutter contre l'exclusion des personnes isolées, la Mission

« Citoyenneté des Seniors » a été créée en septembre 2015.

L'objectif de cette mission est de mettre en œuvre diverses actions visant à promouvoir une meilleure insertion des retraités et à favoriser leur participation au sein de la communauté.

Un schéma stratégique de citoyenneté des seniors est en cours d'élaboration et veillera à rendre accessible à tous, les ressources qu'offre la Ville en matière culturelle et sociale.

→ **En projet pour 2016, la création de nouveaux locaux pour les services de propreté urbaine répartis sur l'ensemble de la ville. Il s'agit en effet de redéployer les équipes par quartier, afin d'améliorer la réactivité et la qualité du service.**

Les sites retenus à ce jour, sont :

- ✓ L'Ancienne école Berthe Morisot
- ✓ Les anciens bureaux de la direction de la Mairie de quartier nord
- ✓ Les Locaux de la Prévention routière au square Bir Hakeim
- ✓ Les locaux du boulodrome « ruscino » (allée Marc Pierre)
- ✓ L'Ancien logement concierge du stade Ramis
- ✓ Les Vestiaires de la piscine du champ de mars.
- ✓ Les Anciens locaux de la catalane d'abattage (proche PM)

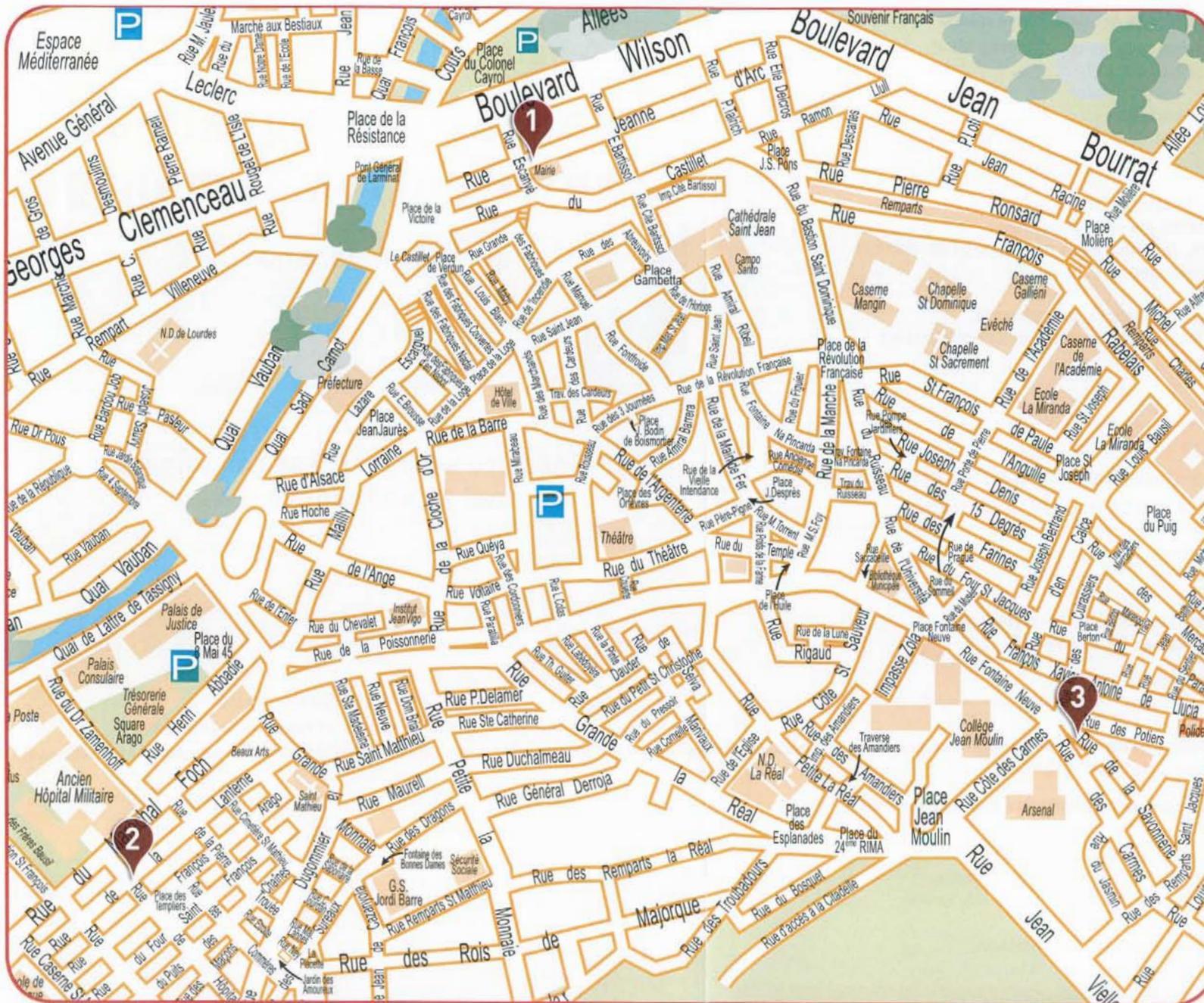
Chaque site fera l'objet de travaux afin de créer des sanitaires, des vestiaires, un bureau, une salle de pause, un espace de stockage et les parkings. L'estimation totale de ces aménagements est de 600 000 € HT.

2.3) Une application Smartphone qui a trouvé sa place dans le dispositif

Pour faciliter la relation entre les usagers et l'administration et rendre efficace son intervention, une application smartphone intitulée « signaler un problème », a été mise en place fin 2012. Elle permet en un clin d'œil aux perpignanais de signaler via leur mobile, un problème relatif à la propreté, sécurité, voirie ou espaces verts. Avec photographie et adresse à l'appui, la Ville reçoit en temps réel l'information et peut dépêcher une équipe sur place.

→ **En 2015, le nombre de signalements reste stable : 877 signalements ont été effectués via l'application Smartphone (879 comptabilisés en 2014).**

- ✓ 469, concernaient l'Environnement (propreté urbaine, espaces verts...)
- ✓ 179, les équipements urbains (voirie, éclairage public, assainissement, eau potable...)



- 1
Mairie de quartier Centre ancien
 12 rue Jeanne d'Arc
- 2
Annexe-mairie Saint-Mathieu · La Réal
 25 rue de la Lanterne
- 3
Annexe-mairie Saint-Jacques
 1 bis rue de la Savonnerie

Dans un souci de mieux couvrir le territoire et d'améliorer le service de proximité aux habitants, la mairie de quartier Centre Ancien (anciennement rue de la Savonnerie) a été déplacée



En projet pour 2016, la création de nouveaux locaux pour les services de propreté urbaine répartis sur chacun des quartiers

✓ 162, la Police Municipale (incivilités, nuisances sonores, stationnements abusifs, conflits de voisinage...).



Une application smartphone pour signaler un problème sur la voie publique

2.4) Développer les aires de jeux et les parcs de proximité dans les quartiers :

Lieux d'échanges, de rencontres entre les familles, entre les enfants, les jardins de proximité et les aires de jeux sont des éléments essentiels à la qualité de vie et participent au « bien vivre ensemble ». La ville de Perpignan développe ces espaces de proximité dans tous les quartiers.



Réaménagement de l'aire de jeux Jésus Prêt

Les réalisations en 2015 :

- ✓ **Quartier Nord**
 - Aménagement d'une aire de jeux à Vernet Salanque.
- ✓ **Quartier Ouest**
 - Réaménagement de l'aire de jeux « JESUS PRET », pour un montant de 171 400€.

3) Développement des services d'e-Administration et télé-services

➤ Les actions réalisées :

Dans le cadre du processus de modernisation du service public et de l'amélioration de la relation avec les usagers, la Ville de Perpignan poursuit, le déploiement de ses services d'e-administration et télé services proposés en ligne.

Les objectifs généraux pour la Ville sont :

- ✓ Faciliter l'accès aux usagers en proposant un guichet virtuel qui permet d'accéder aux services de la Ville, quelque soit l'heure et le lieu géographique à partir d'une simple connexion internet.
- ✓ Permettre à l'utilisateur de suivre l'avancement du traitement de ses demandes.

Les points forts :

- ✓ Disponibilité 24h/24 – 7j/7
- ✓ Égalité de traitement de tous les usagers
- ✓ Amélioration de la qualification des demandes et donc de l'efficacité de traitement et de la réponse apportée.
- ✓ Amélioration des délais de traitement
- ✓ Gain de temps et des déplacements évités pour les usagers
- ✓ Désengorgement des points d'accès physiques et téléphoniques

➔ 2014 :

Les services informatiques de la Ville ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle plateforme de services en ligne qui a pour objectif d'intégrer au travers d'un même portail les différents télé-services existants et de proposer un nouveau bouquet de services en ligne.

Exemples de nouveaux services proposés :

- ✓ Demandes d'intervention de la ville pour le nettoyage de Tag sur la voie publique ;
- ✓ Déclarer un problème ou un incident sur les thèmes prioritaires de la proximité (sécurité, propreté, voirie) ;
- ✓ Demandes de numérotation des voies (pour dématérialiser un flux important d'échange papier et améliorer l'efficacité des traitements) ;
- ✓ Demandes d'occupation du Domaine Public (ex : mise en place d'une manifestation) ;
- ✓ Permis de stationnement sur le domaine public.

La nouvelle plateforme de services sera opérationnelle au 1^{er} semestre 2015.

→ 2015 :

- ✓ **Les services informatiques ont finalisé le développement de la plateforme de télé services et expérimenter son fonctionnement**

➤ **Les actions prévues entre 2016/2020 :**

La réflexion engagée sur l'extension des télé-services en ligne va se poursuivre :

Exemples de domaines de développement des télé services qui pourront faire l'objet de cette réflexion :

- ✓ enfance et école (inscriptions scolaires et aux activités péri et extra...);
- ✓ voirie, urbanisme ;
- ✓ relation aux usagers (prise de rendez-vous...);
- ✓ activités sportives et culturelles...

4) Faire de Perpignan une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.

La volonté de l'équipe municipale est de faire de Perpignan **une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.**

Cela passe par la redéfinition d'une politique culturelle, de nouveaux Musées, dont le projet phare est le futur Musée Hyacinthe Rigaud et la mise en valeur de la richesse patrimoniale de Perpignan (**création d'itinéraires du savoir notamment**). **Il s'agit à travers ces projets, en combinant le levier de la politique de la ville, de la rénovation urbaine et celui de la préservation active du patrimoine, de redynamiser le cœur de ville et de valoriser son image.**

Tout d'abord auprès des perpignanais. L'enjeu est de faire en sorte que les Perpignanais redécouvrent le cœur de Ville, qu'ils se le réapproprient et soient fiers de leur ville. Bref, de leur donner envie de vivre et d'investir le centre urbain.

Encore une fois, l'ambition des élus est celle de la diversité et de la mixité urbaine afin de redynamiser le tissu économique du cœur de Ville.

Il s'agit aussi de développer l'attractivité touristique de Perpignan, d'améliorer l'image de la Ville à l'extérieur et son rayonnement en développant une offre culturelle et touristique de qualité et reconnue au niveau national voire international.

4.1) La politique culturelle de Perpignan en 2015 :

Comme nous l'avions écrit en 2014, l'arrivée d'un nouvel adjoint à la culture et d'un nouveau directeur a redéfini l'organisation générale de la Culture à Perpignan. L'exercice 2015 a donc été orienté en fonction des deux axes qui avaient été définis, soit :

→ **Un axe dit « vertical » Perpignan Destination**

C'est-à-dire, l'attractivité et le rayonnement de la ville avec l'option d'une double transversalité :

- ✓ entre les structures culturelles, les équipes et les acteurs culturels,
- ✓ entre les délégations (Culture/Patrimoine/Tourisme et Commerce).

→ **Un axe dit « horizontal » Culture de partage et proximité**

C'est-à-dire, toutes les formes artistiques et tous les publics, avec un maillage du territoire, en termes de relais des structures de centralité, de médiation culturelle et de valorisation de l'activité culturelle dans les quartiers.

Les principales actions menées par la Direction de la Culture en 2015 se sont inspirées de ces deux axes, en termes de notoriété, de partenariat, de proximité et de diversité sous la forme :

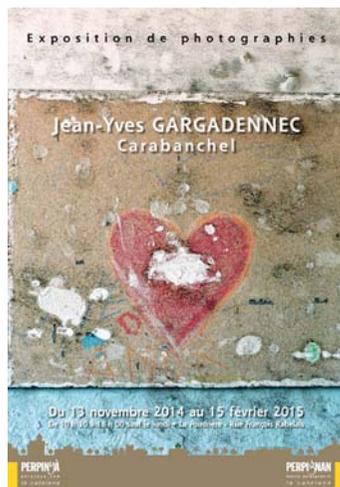
- 1) D'expositions
- 2) De festivals
- 3) D'actions de médiation culturelle

Avec un objectif transversal commun, celui de favoriser l'accès et la participation du plus grand nombre à une production culturelle de qualité.

4.1.1) Les expositions 2015 :

a) Les expositions d'arts plastiques

En matière d'exposition, la Ville de Perpignan a fait le choix de la diversité des genres artistiques afin de proposer une large palette qui puisse toucher une diversité de public. Elle propose à la fois de la photographie, de la sculpture avec des œuvres monumentales présentées en accès libre au Campo Santo, de l'art contemporain, des peintures traditionnelles et la mise en valeur du patrimoine local, mais aussi de la Bande dessinée dans le cadre du FID...



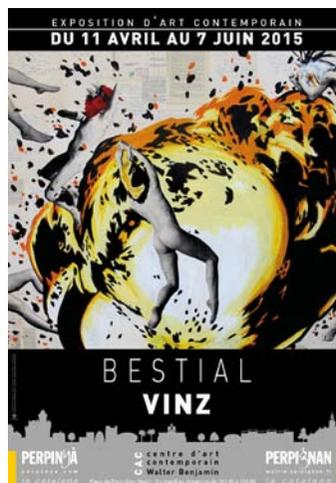
• **Exposition de photographies « Carabanchel »** de Yves Gargadennec : du 13 novembre 2014 au 15 février 2015. A la Poudrière. Une exposition de photographies qui traite de manière originale la question de la résistance en Espagne, sous le régime de Franco. Jean-Yves Gargadennec a choisi de partir d'un bâtiment emblématique de la répression franquiste, la prison de Carabanchel à Madrid. Un travail de mémoire, où la beauté des images contraste avec l'âpreté du sujet.

→ Chiffres-clé : **2 278 visiteurs**

• **Exposition « Bestial » de VINZ : du 11 avril au 7 juin 2015, au Centre d'art contemporain Walter Benjamin.**

Le Centre d'art contemporain Walter Benjamin a eu le plaisir d'accueillir des œuvres de Street Art, créées spécialement pour Perpignan, dans le cadre du projet «Feel free» du jeune artiste valencien (Espagne), VINZ.

Le projet « Feel free » s'exprime au moyen de collages de photographies pour les corps, combinés avec de la peinture pour les têtes et les détails, suggérant ainsi des mondes réels et oniriques entremêlés. Chacun des personnages



représente des valeurs et un symbole, comme une sorte de fable. Ainsi, les personnes dénudées avec des têtes d'oiseaux représentent la liberté, les policiers avec des têtes de lézards, l'oppression, les poissons avec des maillots de bain à rayures, la surconsommation et le Minotaure, la résistance.

→ Chiffres-clé : **2 340 visiteurs**



• **Exposition « Entre passé et futur »**, du 6 mai au 19 juillet 2015. Au Campo Santo et à la Funerària. Trois artistes sculpteurs : Lionel Laussedat, Ariel Moscovici, Jean Suzanne ont présenté neuf œuvres de métal, exposées dans l'espace sacré de ce qui fut un cimetière. « L'art et les symboles s'unissent ici pour provoquer le silence et mener au plus près du mystère. Et, au centre du cœur de la Funerària, espace de recueillement éclairé par la lumière traversant les vitraux de Shirley Jaffe, l'Icarus d'Alexandre Nicolas est là pour nous rappeler qu'il ne faut pas trop s'approcher du Soleil, au risque de se brûler. » R. Castang.

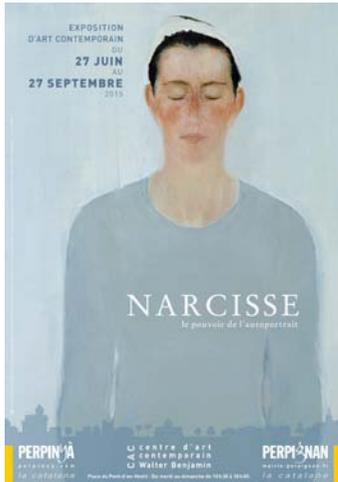
→ Chiffres-clé : **10 sculptures / 3 648 visiteurs.**

• **Exposition « # FLASHBACK » de Bruno Aveillan :** du 30 mai au 26 juillet 2015. Au Couvent des Minimes.

Bruno Aveillan, photographe et réalisateur de renommée internationale, a eu le plaisir de présenter cette exposition qui a rassemblé, pour la première fois dans le même lieu, l'essentiel de ses œuvres, des plus anciennes aux plus récentes, toutes emblématiques de sa carrière d'artiste multimédia. C'était l'occasion pour Bruno Aveillan de présenter quelques images des séries encore inédites, ainsi que quelques-unes de ses collaborations avec plusieurs grandes maisons, dont la styliste haute couture YIQING YIN.



➔ **Chiffres-clé : 168 photos exposées, 3 vidéos projetées, 3 vitrines présentant des livres, une robe de la créatrice Yiqing Yin (mise en mouvement par un ventilateur) 857 visiteurs.**



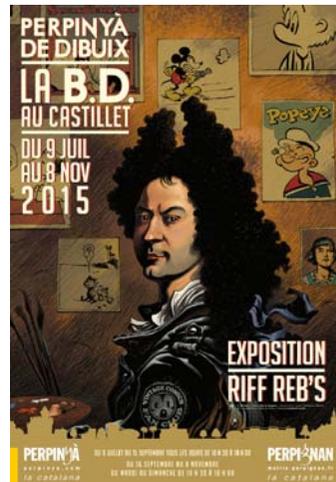
• **Exposition « Narcisse – le pouvoir de l’autoportrait »** : du 27 juin au 27 septembre 2015. Au Centre d’art contemporain Walter Benjamin. Une exposition hors-les-murs du musée d’art Hyacinthe Rigaud. L’exposition a proposé d’explorer le thème de l’autoportrait, en puisant dans les collections du musée.

Regard contemporain posé sur les collections, l’exposition Narcisse-Pouvoir de l’autoportrait a visé à réunir et confronter des œuvres d’époques et de techniques diverses, afin de mettre en exergue les lignes de force d’une réflexion universelle et éminemment actuelle.

➔ **Chiffres-clé : 128 œuvres exposées, 4 vidéos et un diaporama projetés ; 4 508 visiteurs.**

• **Exposition « Perpinyà de Dibux », invité Riff Reb’s** : du 9 juillet au 22 novembre 2015. Au 1^{er} étage du Castillet.

Cette exposition présente trois facettes importantes du travail de Riff Reb’s. Trois thèmes tiennent une place particulière dans son travail. Les marines exposées sont extraites d’une trilogie inspirée de chefs-d’œuvre de la littérature anglo-saxonne. Ces adaptations dessinées sont l’occasion de mettre en scène des romans d’aventures propices au voyage et au rêve. La musique est l’une des autres grandes passions de l’auteur. Parmi les œuvres présentées, les illustrations d’un portfolio préfacé par Iggy Pop, où zombies et mutants s’animent sur fond de couleurs électriques, ainsi qu’une série de dessins représentant les labels fondateurs de l’histoire de



la musique moderne. Enfin, Riff Reb’s s’amuse à revisiter les chefs-d’œuvre de la grande peinture pour en proposer une autre lecture, plus décalée, et qui révèle toute l’étendue de son talent.

➔ **Chiffres-clé : 57 œuvres exposées et une vitrine avec des livres / 14 523 visiteurs (au 31/10/15).**



• **Expositions dans le cadre du Festival International del Disc et de la Bande dessinée** : du 26 septembre au 25 octobre 2015.

Trois expositions :

✓ A la Poudrière : « L’œil des sixties », 53 photographies de Roger Kasparian, d’après le livre coréalisé avec Philippe Manœuvre.

✓ A la Médiathèque : 54 œuvres de Jeff Pourquoi + 3 vitrines avec livres et pochettes de disques + 2 petits films d’animation.

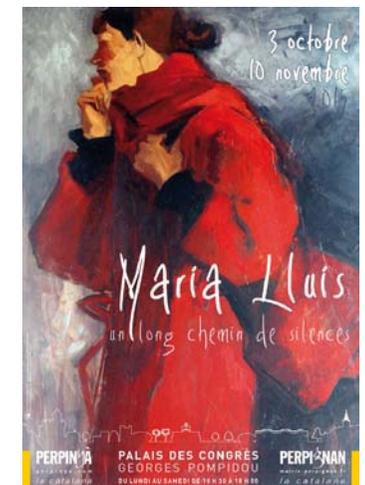
✓ A la Chapelle du Tiers-Ordre : 28 œuvres (dessins) « Les Fleurs du Mal », par Liberatore.

➔ **Chiffres-clé : Poudrière : 1 321 visiteurs ; Chapelle Tiers-Ordre : 642 visiteurs.**

• **Exposition « Un long chemin de silences » de Maria Lluís** : du 3 octobre au 10 novembre 2015. A l’Espace Maillol du Palais des Congrès Georges Pompidou.

La Ville de Perpignan a eu le plaisir d’accueillir, en partenariat avec le Cercle Rigaud, association des Amis du Musée d’art Hyacinthe Rigaud, une exposition des œuvres de Maria Luis.

Née à Perpignan en 1931, Maria Lluís a suivi l’enseignement artistique de l’école des Beaux-arts de Perpignan. De 1952 à 1989, elle expose à San Vicens, à Perpignan, encouragée par Firmin Bauby. Pendant les années 60, elle explore un travail de céramiste. Depuis, expositions locales,



nationales et internationales se succèdent tout au long de sa carrière.

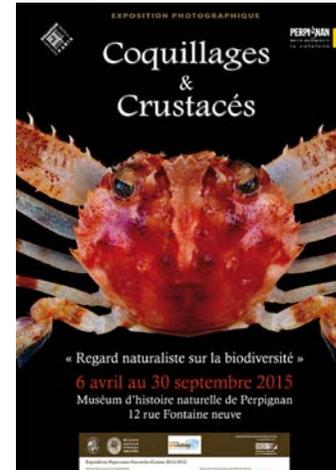
→ Chiffres-clé : **2 465 visiteurs** au 31/10/2015.

- Exposition « Sculpture Club » de Laurent Perbos : du 31 octobre 2015 au 10 janvier 2016. Au Centre d'art contemporain

Walter Benjamin.

Né en 1971 à Bordeaux, Laurent Perbos vit et travaille à Marseille. Artiste plasticien, il travaille à partir d'activités sociales de masse, issues d'une culture populaire, tels les jeux et le sport. Sa pratique inventive et actuelle est propre à favoriser la mise en contact des visiteurs avec sa démarche artistique exigeante, mais qui demeure accessible à tous, en sachant susciter tout à la fois le ludique, la contemplation et la réflexion.

→ Chiffres-clé : **225 visiteurs** au 01/11/2015 (vernissage la veille à 11h).



- Exposition « Coquillages et crustacés » : du 6 avril au 30 septembre 2015. Au Muséum d'Histoire naturelle.

L'objectif de l'exposition a été de permettre la présentation au Muséum d'Histoire naturelle de cette exposition réalisée par l'Aquarium de la Porte Dorée et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Issues des résultats et des observations faites lors d'une mission du Muséum national d'Histoire naturelle en Papouasie-Nouvelle-Guinée, des photos ont été « extraites » des archives secrètes des naturalistes. Cette grande expédition s'est déroulée sur 3 mois, mettant à jour entre 500 et 1000 espèces marines

probablement nouvelles pour la science. Le Muséum d'Histoire naturelle de Perpignan a ouvert une parenthèse esthétique, dans laquelle les explorateurs ont offert en partage aux visiteurs, les images qu'ils utilisent habituellement pour leurs travaux scientifiques.

→ Chiffres-clé : **5 318 visiteurs**.

b) Les Expositions Sciences / Environnement :



- Exposition « Nature urbaine » Trame verte et bleue à Perpignan : du 17 septembre 2014 au 1er avril 2015. Au Muséum d'Histoire naturelle.

L'exposition-dossier Nature urbaine a eu pour objectif de présenter un panorama des différents milieux naturels qui composent le territoire perpignanais et de faire découvrir aux visiteurs les espèces qui peuplent cet environnement et les actions mises en place par la Ville de Perpignan pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et renforcer la Trame verte et bleue.

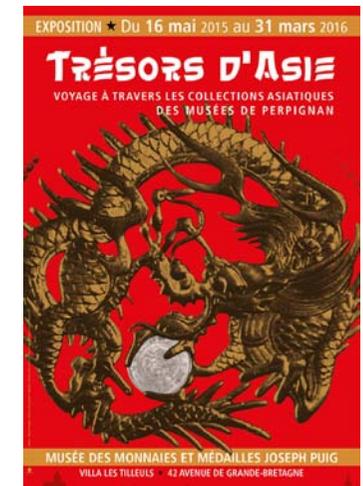
→ Chiffres-clé : **4 600 visiteurs**.

c) Trésors des musées

- Exposition « Trésors d'Asie, Voyage à travers les collections asiatiques des musées de Perpignan » : du 16 mai 2015 au 31 mars 2016.

Le Musée des monnaies et médailles - Joseph Puig a choisi cette année de valoriser ses collections asiatiques en provenance de Chine, du Japon, du Cambodge et du Siam. Rarement montrées au public, ces monnaies sont associées à des objets ethnographiques et artistiques conservés par les autres musées de la Ville (Muséum d'Histoire naturelle et Musée d'Art Hyacinthe Rigaud). Suivant comme fil conducteur la monnaie et ses particularités, l'exposition permet aux visiteurs de se familiariser avec l'Histoire du plus grand continent et de découvrir ses traditions.

→ Chiffres-clé : **845 visiteurs** au 28/10/2015, (soit à mi-exposition).



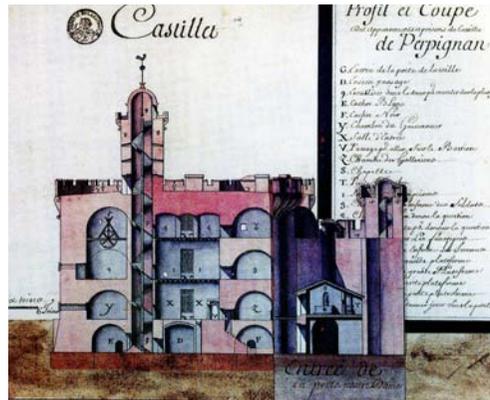


• **Exposition « Nacres »** : du 15 octobre 2015 au 15 avril 2016. Au Muséum d'Histoire naturelle. Le Muséum d'Histoire naturelle de Perpignan possède une collection d'objets en nacre, issus de la production des ateliers parisiens Bertin, acquise par legs en 1993. Jamais présentée au public, cette collection, riche de plus de 200 artefacts, datant de la fin du XIXème au début du XXème siècle, permet d'illustrer le travail des artisans nacriers. L'exposition de cette collection permet également de mettre en valeur le travail de récolement des collections, qui a fourni l'occasion à l'équipe scientifique du Muséum de redécouvrir cette collection, placée à l'abri des regards dans les réserves.

➔ **Chiffres-clé : 507 visiteurs** au 31/10/2015 (pour 2 semaines d'exposition).

d) Expositions d'Histoire

• **Exposition « De la porte au monument »** : du 16 décembre 2014 au 30 novembre 2015. Au Castillet. Le Service des Musées de la Ville et la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie ont réalisé une exposition sur l'Histoire du Castillet et ses particularités architecturales. Construit au XIVème siècle et classé Monument Historique en 1889, cet édifice a connu jusqu'à nos jours bien des évolutions. Successivement, porte de ville, prison, foyer du soldat, ou musée, il est aujourd'hui devenu le symbole de la ville de Perpignan.



➔ **Chiffres-clé : 22 839 visiteurs** (au 31/10/2015).



• **Exposition HISTOIRES DE POILUS Regards croisés sur la Grande Guerre** : du 6 janvier 2014 au 15 avril 2015 (mais fermeture pendant trois mois pour travaux). Au Musée des monnaies et médailles Joseph Puig.

Loin de la réalité des combats et du contexte historique, l'exposition a pris le parti de traiter la Grande Guerre du point de vue du quotidien des tranchées,

correspondances, carnets de Poilus...

A partir de l'exposition, le Service éducatif du Pôle muséal et des partenaires de l'Education nationale ont proposé aux enfants et jeunes de 9 à 18 ans, une réflexion croisée sur les sujets développés dans l'exposition : vie des combattants, vie des familles, vivre après la guerre. Les objectifs en ont été de découvrir les ressources ; de croiser les points de vues artistiques, historiques, patrimoniaux et citoyens ; de proposer et favoriser une réflexion personnelle des jeunes sur la première guerre mondiale.

➔ **Chiffres clés : 1 090 visiteurs** (avec une fermeture de 3 mois pour travaux).

4.1.2) Les festivals :

• **Festival de Musique sacrée** : créé en 1987, il constitue toujours un des points forts de la saison culturelle à Perpignan. Depuis l'année 2013, l'organisation du Festival a été reprise par la Ville en régie directe.

La programmation 2015 s'est organisée autour de concerts de prestige qui ont été mis en résonance avec un certain nombre de manifestations culturelles et musicales gratuites et accessibles à tous les publics : des concerts de petit format, des rencontres avec les artistes, des



interventions pédagogiques et des conférences.

→ **Chiffres-clé :**

- ✓ 71 animations et manifestations.
- ✓ « Variations du soir » : 7 concerts payants – **2 235 entrées**
- ✓ « Variations en cœur de ville » : 9 concerts gratuits – **2 300 entrées**
- ✓ « Variations pour tous » : 55 actions en faveur de divers publics – **1 600 entrées.**

• **Les Musicales de Perpignan** : du 4 juillet au 5 août 2015.

« Les Musicales de Perpignan » ont pour ambition de soutenir la création artistique locale, de valoriser le patrimoine musical catalan, de toucher le maximum de publics d'ici et d'ailleurs, et de magnifier les richesses patrimoniales de la Ville.

Véritable métissage de rythmes, entre musique classique, jazz, rumba, flamenco, salsa, chansons, chants du monde ou bien encore musique arabo-andalouse, les Musicales de Perpignan ont investi le cœur de la Ville et envahi les lieux patrimoniaux tels que la place Gambetta, les patios du Couvent des Minimes et de l'Hôtel Pams, ou le jardin de l'Evêché, ouvert au public pour l'occasion.

A noter : le dimanche 12 juillet : la Ville a accueilli le Festival Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon qui fêtait son 30ème anniversaire en offrant une série de concerts dans la région, et, notamment, à Perpignan.

→ **Chiffres-clé : 21 spectacles gratuits (20 produits, 1 annulé pour intempéries) - 4 lieux patrimoniaux - 3 764 spectateurs.**



• **Festival International de Photo Journalisme Visa pour l'Image – Perpignan** : du 29 août au 13 septembre 2015.

Pour sa 27^e édition, le Festival a attiré presque 26% de fréquentation supplémentaire.

→ **Chiffres-clé :**

- ✓ 238 226 entrées (+ 49 016 par rapport à 2014)
- ✓ 26 expositions, 2 800 professionnels accrédités, 12 000 scolaires.
- ✓ 6 soirées de projections : 22 000 spectateurs (Campo Santo + place de la République)



• **Festival International del Disc et de la Bande dessinée** : 26 et 27 septembre 2015.

Ce Festival est un lieu d'expositions et de rencontres de tous les métiers du disque et de la création en bandes dessinées. Depuis sa création en 1989, il a pris de l'ampleur, avec une notoriété nationale, voire internationale. La venue d'artistes reconnus attire aujourd'hui plus de quatre mille visiteurs par an. Le Festival participe

à l'ambition de la Ville de faire de Perpignan une Destination, avec, en particulier, une importante couverture médiatique.

→ **Chiffres-clé : 80 exposants, 8 animations, 3677 visiteurs (stands + animations).**

4.1.3) Les actions de médiation culturelle en 2015 :

• « **Ouasmok ?** » : du 5 au 9 Octobre 2015

Le Service Jeunesse de la Ville de Perpignan, en collaboration avec les animateurs des espaces adolescences et jeunesse de Vernet Salanque, la Direction de la Culture, les compagnies de Théâtre du Gecko et Rue du Soleil ont organisé le projet « OUASMOK ? ». Ce projet s'adressait à un public d'adolescents de 11 à 18 ans, et a pour thématique les relations filles/garçons. Pour ce faire, il a été demandé aux jeunes adolescents d'être à la fois spectateurs et acteurs du débat, autour de deux volets :



- ✓ La présentation de la pièce « Ousamok ? », de Sylvain Levey par la compagnie professionnelle du Gecko (Pyrénées Orientales), mise en scène par Frédéric Noguer.
 - ✓ La mise en place d'un échange participatif avec des groupes de jeunes sous la forme d'ateliers de théâtre-forum, sous la direction de Caroline Bustos (Association Rue du Soleil).
- ➔ **Chiffres-clé : 60 jeunes ont participé à cette action.**



• **Compagnie Pulx dans le cadre de « Danse au Musée »**: du 4 novembre au 16 janvier 2016

La Direction de la Culture de la Ville de Perpignan, via son service des publics, la compagnie de danse Pulx, de Montpellier, l'AFEV de Perpignan se fédèrent autour du projet « Danse au Musée » à l'occasion de l'exposition « Sculpture Club » de Laurent Perbos, du 31 octobre 2015 au 10 janvier 2016. La compagnie

Pulx effectue des interventions artistiques auprès des enfants de la ville relevant des dispositifs de la réussite éducative, ils sont accompagnés d'étudiants bénévoles dans le cadre des «Accompagnements éducatifs individualisés ».

Les objectifs du projet :

- ✓ favoriser l'ouverture aux différentes formes d'expressions artistiques et patrimoniales (danse, arts plastiques, muséographie...);
- ✓ lier la danse aux œuvres et à la muséographie de l'exposition « Sculpture Club » : familiariser les participants à la question de l'œuvre, sa place dans le Centre d'art contemporain Walter Benjamin et le regard qu'on lui porte ;
- ✓ se mettre soi-même en scène au sein d'un groupe, face au public, devant une œuvre, etc...
- ✓ Des ateliers, des vidéos, une visite commentée, au Centre d'art contemporain Walter Benjamin et au Théâtre de l'Archipel, une performance publique... sont proposés tout au long du projet.

4.1.4) Une tarification attractive :

Enfin, pour favoriser l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, la Ville de Perpignan, mise sur une politique tarifaire attractive.

Ainsi, **la plupart des expositions et musées sont gratuits**, mis à part le Musée d'art Contemporain Walter Benjamin. Ce dernier bénéficie toutefois d'une **tarification particulièrement attractive** (plein tarif = 4€, demi-tarif =2€). Par ailleurs, l'entrée est gratuite le 1^{er} dimanche de chaque mois pour les Perpignanais et cette gratuité devrait être étendue à tous, à compter de 2016.

• **Le projet du musée d'art de Perpignan Hyacinthe Rigaud :**

Les travaux ont démarré le 19 novembre 2014 et se termineront en octobre 2016, pour une ouverture au public programmée au printemps 2017.

Dates approximatives du déroulement des travaux :

- ✓ Démolitions, reprises en sous-œuvre : de novembre 2014 à mars 2015 (fait).
- ✓ Gros-œuvre, charpente, couverture : de janvier 2015 à mai 2015 et de février 2016 à mai 2016 (1er partie faite, reprise en 2016).
- ✓ Cloisons, doublage, faux plafond, électricité, chauffage, ventilation, climatisation : de mars 2015 à janvier 2016 et de mai 2016 à octobre 2016 (en cours).
- ✓ Peinture, scénographie, muséographie, façades, jardin : d'avril 2015 à octobre 2016 (en cours).
- ✓ Visites de sécurité et réception travaux : novembre 2016.
- ✓ Installation des œuvres et organisation du musée : décembre 2016 à février 2017.
- ✓ Prévision d'ouverture du Musée : printemps 2017.



4.2) Des itinéraires du savoir en cœur de ville

Le développement d'une offre culturelle et touristique durable et son animation sont des leviers majeurs pour l'amélioration du rayonnement et de l'image de la ville et son attractivité touristique et résidentielle. La ville de Perpignan envisage donc la restauration concertée avec l'État de différents bâtiments (musée d'Art Hyacinthe Rigaud, couvent Sainte Claire, couvent des Carmes, chapelle du Tiers Ordre, espace touristique Cathédral, Casa Xanxo, hôtel Pams...), et l'installation de centres d'interprétation dédiés.

Ville d'Art et d'Histoire, Perpignan possède en effet un patrimoine historique de tout premier plan et le centre-ville est un vaste musée à ciel ouvert.

De nombreux sites ont déjà été entièrement ou partiellement restaurés, comme l'église Notre-Dame de la Réal, l'église Saint-Jacques, le couvent des Minimes, l'Hôtel Pams, l'Arsenal, la Poudrière, le Parvis de la Cathédrale... Perpignan souhaite poursuivre cette démarche et la mener à son terme à travers la restauration et la mise en valeur de tout l'hypercentre historique et la création d'itinéraires croisés en cœur de ville accessibles en modes doux (réseau des petits Bus électriques, marche à pied ou vélo).

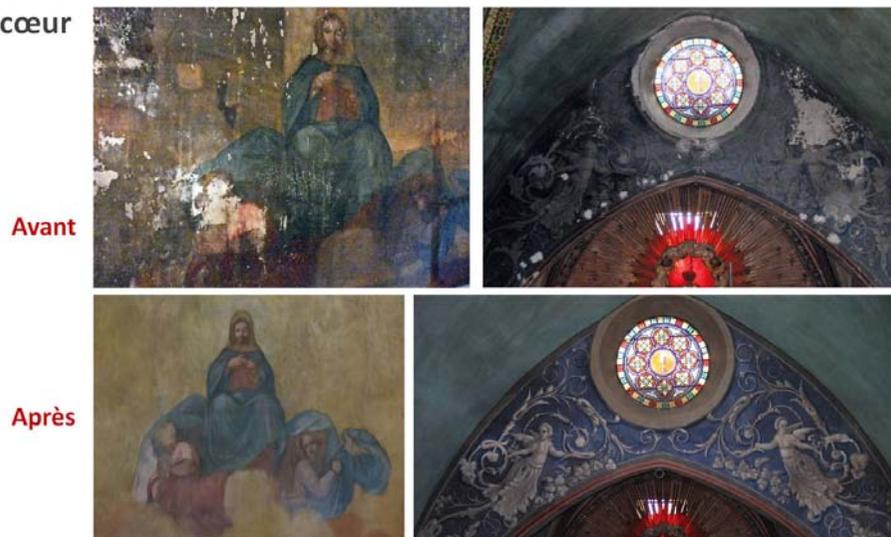
Cette démarche est d'autant plus nécessaire, que contrairement à beaucoup de villes, c'est autour de cet hyper centre que se concentrent à Perpignan la pauvreté et la précarité avec des quartiers particulièrement fragiles et anciens comme Saint Jacques où résident majoritairement des groupes sociaux gitans et immigrés, et Saint Matthieu, royaume des marchands de sommeil. L'enjeu est donc primordial pour maintenir en centre-ville une véritable mixité garante de lien, de dialogue, d'émulation, favorisée par le regard extérieur des visiteurs. L'enjeu est aussi pour Perpignan de faire du tourisme culturel et durable le levier de son développement économique et de son rayonnement.

Ce projet structurant a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des fonds Feder 2014/2020. Plusieurs opérations de réhabilitation, en lien avec le projet urbain de requalification du Centre Ville, sont ainsi programmées jusqu'en 2020. Ces travaux seront présentés dans les prochains rapports au fur et à mesure du lancement des chantiers.

➤ Les principales réalisations en 2015 dans le cadre des « futurs » itinéraires du savoir :

- **La Casa Xanxo** : Restauration des façades du jardin et de la tonnelle (en cours). Démarrage des travaux : septembre 2015 pour 9 mois – coût : 360 000 M€.
- **L'église Saint-Jacques** : restauration des décors intérieurs, mise en conformité électrique, remplacement du chauffage, installation d'éclairage d'ambiance... Démarrage des travaux janvier 2013. Terminés en juillet 2015 - coût : 1,8M€.

Le cœur



L'église Saint-Jacques

- **L'église Saint-Mathieu** : restauration intérieure et décors peints. 1^e phase : avril 2014 à juillet 2015), 2^e phase : juillet 2015 à novembre 2016 – coût : 1,2M€.

➤ Les principaux projets pour 2016 :

- **La Casa Xanxo** : restauration des intérieurs programmées pour 2016/2017, mise en conformité, création de salles de conférence et d'exposition... et mise en accessibilité. L'immeuble devrait accueillir, à terme le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – coût : 2,5 M€.



Avant



Après

L'église Saint-Matthieu

- **Caserne Mangin** : déménagement programmé des archives municipales, actuellement situées dans l'ancienne université, sur le site de la Caserne Mangin. Démarrage des travaux : 1er semestre 2016. Aménagement de bureaux et salles spécifiques dédiés aux « archives », locaux techniques et mise en conformité des lieux – coût prévisionnel : 1,4 M€?

- **L'espace Touristique Cathédrale**

La Ville de Perpignan va aménager un lieu d'accueil touristique et culturel, sur le secteur de l'immeuble 7 rue Ribeill et de l'ancien presbytère. Lancement des études en 2016 – travaux en 2017. Montant prévisionnel de l'opération : 3 500 000 € TTC.

5) Une vie associative riche et diversifiée !

- **Les aides aux associations :**

La vie associative, par sa diversité, constitue une richesse à conforter. Elle est le partenaire privilégié des collectivités territoriales et de la Ville de Perpignan, en particulier. Le monde associatif révèle le dynamisme, le pluralisme et la diversité de notre société. Forte d'initiatives sans cesse renouvelées, son action s'inscrit

aux côtés de celle de notre Ville. C'est aussi une force de propositions, de solidarité, d'initiatives, qui constitue un véritable partenaire. Son action, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale, ou autre participe à la qualité de vie et renforce la cohésion sociale.

La Ville de Perpignan, premier soutien du milieu associatif de notre Ville, accompagne cet élan, notamment par le biais de subventions et d'aides diverses, en plus des mises à disposition de locaux, d'équipements sportifs, et de matériel.

- ➔ Le budget subventions consacré par la Ville aux associations en 2015 est de **4 M € environ**,
- ➔ La Ville aide près de 700 associations chaque année.

NB : le chiffre des subventions de Droit Commun inclut non seulement les subventions, mais aussi la mise à disposition de locaux, d'équipements sportifs, de matériel pour les manifestations organisées sur PERPIGNAN et les subventions dans le cadre du contrat de Ville.

Mais il n'intègre pas les autres types de subventions accordées par exemple par la Direction de l'action éducative et de l'enfance pour les projets dans le cadre du PEL, notamment.



Le forum des associations

- **Le forum des associations :**

Il a désormais lieu sur un week-end tous les deux ans.

→ En 2015, il a accueilli plus de **240 stands associatifs et plus de 10 000 visiteurs.**

La Municipalité souhaite ainsi apporter son soutien au monde associatif en lui donnant l'opportunité, l'espace d'un week-end, de mieux se faire connaître, d'entrer en contact avec un large public, de promouvoir ses actions et aussi de susciter de nouvelles adhésions.

6) Le sport pour tous et à chacun son sport !

A travers sa politique sportive, la Ville entend développer le sport sous toutes ses formes et permettre ainsi l'accès à des pratiques adaptées à tous les publics.

La politique sportive s'articule ainsi autour de 3 grands axes :

1. Le sport en pratique autonome
2. Le sport en pratique de loisirs et pour les scolaires, par le biais notamment des missions éducatives et le soutien aux associations
3. Le sport de haut niveau et de compétition, avec notamment le soutien aux grands clubs.

6.1) Des infrastructures sportives pour répondre à toutes les pratiques et tous les publics

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier. Toutes les disciplines et toutes les structures sportives s'inscrivent dans cet ambitieux projet, décliné depuis les équipements de quartier en passant par les espaces aquatiques, jusqu'aux complexes professionnels que sont les stades Aimé Giral et Gilbert Brutus. Il s'agit tout à la fois, de **permettre la pratique autonome, de soutenir la pratique dans les établissements scolaires et enfin de donner la possibilité à chacun de trouver à proximité de son domicile la structure et l'association qui répondent à ses besoins et à son épanouissement.**

- **Un ensemble d'infrastructures de proximité réparties dans tous les quartiers de la Ville.**

En 2015, 2 nouvelles aires de jeux de proximité ont été créées à Vernet Salanque et sur la Cité ensoleillée, ainsi que 2 nouvelles aires de fitness au Parc des sports et à Vernet Salanque.

→ Il existe aujourd'hui 21 aires de jeux de proximité implantées sur les différents quartiers.

- **Le soutien de la Ville aux associations et à la pratique sportive scolaire.**

En parallèle des aires de jeux de proximité la Ville de Perpignan construit et rénove les équipements sportifs (gymnases, terrains et salles). Ces équipements sont notamment mis à disposition des associations et des clubs pour la pratique de loisirs et des écoles dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

➤ Les réalisations 2015 :

✓ Parc des sports

En 2013, d'importants travaux ont été engagés sur le parc des sports. L'objectif de ce projet ambitieux a été de moderniser les équipements existants, en intégrant l'évolution des pratiques sportives, comme les nouvelles disciplines. Par ailleurs, les espaces ouverts favorisant les pratiques autonomes ont été entièrement réhabilités.



Inauguration du parc des sports le 5 septembre 2015

En 2015, les travaux se sont poursuivis avec la mise en place d'un eco-système sur le plan d'eau (remplacement des aérateurs, introduction de poissons...) et la création de 2 cours de Padle Tennis. Cette nouvelle activité proposée au parc des sports, est un mélange de tennis de table, de squash, de pelote basque et de tennis.

Les travaux ont été inaugurés le 5 septembre 2015.

✓ Extension du stade Vernet Salanque

Cet équipement est important pour le développement du quartier. Il participe à son animation et au renforcement du tissu associatif et vise à améliorer le cadre de



Nouveau : 2 cours de Padle Tennis au parc des sport

vie des habitants à travers le renforcement de la trame des équipements sportifs, éducatifs... Implanté en bordure du canal du Vernet, ce stade contribue aussi à la rénovation de la trame verte.

→ Une première série de travaux avait été effectuée en 2013 avec la construction de deux vestiaires, d'un logement concierge et d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football.

→ Sur 2014/2015, de nouveaux travaux ont été engagés pour la réalisation de deux vestiaires supplémentaires répondant aux besoins des associations. Dans un souci d'économie des ressources les vestiaires sont éclairés en leds, équipés d'une pompe à chaleur performante et de tous les équipements

habituels permettant de réduire les consommations d'eau : boutons poussoirs, mousseurs...

Les travaux démarrés en octobre 2014 ont été livrés en juillet 2015. 162 m² supplémentaires ont été créés, pour un coût estimatif de 283 000€TTC.

➤ Les projets d'équipements sportifs pour 2016 :

- ✓ En 2016, le skate parc du parc des sports sera entièrement réaménagé pour devenir un véritable espace de glisse urbaine.
- ✓ Rénovation programmée de l'éclairage de la halle Marcel Cerdan, avec installation d'un éclairage LED, les travaux sont programmés pour l'été 2016. En parallèle l'éclairage de la salle d'escalade sera remplacé par des néons LED.
- ✓ Reprise du tableau électrique du Gymnase ALSINA et réfection de l'éclairage des 2 salles en LED.
- ✓ Mise en place d'un arrosage centralisé des terrains engazonnés de la Ville, ce dispositif permettra de réduire les consommations d'eau (meilleur contrôle de l'arrosage, détection des fuites).
- ✓ Mise en place de compteurs divisionnaires et de systèmes intelligents de gestion de la performance énergétique des bâtiments et de la qualité de l'air au Parc des Sports pour améliorer le suivi des consommations, dans le cadre des financements « Territoires à énergie positive ».

5.2) Une politique sportive, pour rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Pour faire vivre ces infrastructures et permettre l'épanouissement de chacun, la ville s'appuie sur :

- ✓ Une dizaine d'agents ayant le statut d'éducateurs sportifs,
- ✓ Un réseau diversifié d'associations,

• L'action des éducateurs sportifs :

En partenariat avec l'Inspection d'Académie et les chefs d'établissements, les éducateurs sportifs de la Ville interviennent sur l'ensemble des écoles primaires et maternelles. Plusieurs heures par semaine, dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Ils apportent ainsi leurs compétences en soutien aux enseignants.

Ils sensibilisent par exemple les élèves de primaire à la pratique du vélo et organisent un certain nombre d'actions durant l'année liant activités physiques et sensibilisation à la santé (cf. la rubrique « les jeunes une priorité »).

Quelques exemples d'actions toujours d'actualité sur la Ville de Perpignan :

✓ **La Ville apprend à nager gratuitement aux enfants de primaire :**

Des stages de natation dispensés par les éducateurs sportifs, maîtres-nageurs sauveteurs et spécialisés dans l'apprentissage de la natation sont accessibles aux élèves des écoles primaires du CP au CM2.

L'enseignement, la mise à disposition des structures et le transport sont pris en charge par la Ville.



✓ **Tournoi de Football Ville de Perpignan :**

L'organisation de ce tournoi s'inscrit dans un objectif de cohésion sociale : la ville organise ce tournoi où participent 250 jeunes de 18 à 30 ans issus des quartiers, c'est l'occasion de faire se rencontrer les jeunes et les agents des diverses institutions (Police Nationale et Municipale) dans un environnement différent.

• **Un réseau diversifié d'associations**

Perpignan, au travers des ses aides multiples, subventions, soutien logistique pour l'organisation de manifestations et surtout construction, entretien et mise à disposition des équipements, permet aux associations sportives et aux petits clubs de s'épanouir.

Quelques chiffres clés :

➔ **Près de 200 associations** permettent de pratiquer à Perpignan, plus de 66 disciplines différentes.

- ➔ On estime à plus de **50 000 le nombre de personnes** qui utilisent régulièrement ou non les installations perpignanaïses
- ➔ Perpignan c'est aussi, plus de **150 structures publiques** (stades, gymnases, salles...) mises à disposition de tous les sportifs, que ce soit dans le cadre scolaire, universitaire, les clubs ou les associations.

Ces associations et clubs, sont aussi, soutenus par la ville et par les services de l'État, dans le cadre de conventions. Ils organisent des séances de découverte et d'initiations sportives, dans les écoles primaires de la Ville, sur le temps scolaire et périscolaire et durant l'été, pour les jeunes inscrits dans des centres aérés de la Ville.

Ces séances permettent aux jeunes de découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines et aux associations de se faire connaître.

7) La sécurité et la prévention des risques

➤ **Les principales actions menées en 2015 :**

- Dans le cadre de l'information préventive à la population, **une prise de contact avec les riverains en habitation de plain-pied situées en zone rouge inondation a été réalisée sur 2014 et 2015.** Cette démarche a permis une rencontre entre le technicien risques majeurs de la ville de Perpignan et les riverains et par ailleurs d'actualiser les numéros de téléphone.
- **Un exercice de simulation inondation a été organisé le 10 novembre 2015.** La simulation s'est déroulée en temps réel afin de tester l'organisation, la coordination des différents partenaires et institutions et la réactivité de la cellule de crise. Le scénario retenu : une crue centennale de la Têt menaçant toute la partie nord-est de la Ville a permis de mettre en évidence les points forts et les pistes d'amélioration.
- Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité des écoles du 1^o degré ont été actualisés.
- Un cahier de prescription de sécurité pour les terrains de camping a été réalisé.



Exercice de simulation de crise le 10 novembre 2015

➤ Les projets 2016 :

- La Ville souhaite mettre à jour le plan communal de sauvegarde et y intégrer les autres risques : technologiques, vent... ;
- Afin de renforcer l'information aux particuliers, des réunions d'information par quartier sont prévues ainsi que la réalisation d'une exposition ;
- Des exercices de simulation seront réalisés dans les écoles ;
- La Ville souhaite aussi revoir le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs destiné aux jeunes, appelé « D.I.C.R.I.M jeunes » en impliquant les écoles dans sa rédaction.

Perpignan : la ville simule un aiguat

Hier, élus et services de la ville ont testé la réactivité de leur cellule de crise en cas de crue centennale. Dans les coulisses d'un exercice en temps réel.

Le scénario est digne d'un film catastrophe. Trois jours de pluies diluviennes, un vent d'est qui empêche la Têt de s'écouler dans la mer: le concepteur de l'exercice, Stéphane Roig, du pôle sécurité civile de la ville de Perpignan, n'a pas fait dans la demi-mesure.

« Pour tester le plan de sauvegarde communal, on est parti sur la simulation d'une crue centennale de la Têt qui menacerait toute la partie nord-est de la ville, de l'avenue Roudayre à la limite du territoire de Bompas », indique le technicien.

■ En attendant le déluge

Le jeu de rôle a commencé hier sur les coups de 14 heures. Une fois réunis au premier étage de l'hôtel de ville,



Le maire et des élus ont participé à l'exercice hier. Ph. Tonton Jo

les élus et responsables de services qui composent la cellule de crise sont rentrés directement dans le vif du sujet. Dès le début de l'exercice, ils reçoivent un message de la préfecture leur annonçant que la commune est placée en alerte rouge.

Puis, les événements s'enchaînent. Au fur et à mesure que l'eau monte, la cellule de crise doit prendre les bonnes décisions: fermeture des voies sur berge, évacuation de la foire St-Martin, ouverture du parc des sports pour accueillir les sinistrés, etc.

■ « On s'entraîne »

Chaque nouvelle information réclame une réaction immédiate. La simulation se déroule en temps réel. « Ce genre d'exercice est très important, estime le maire adjoint à la sécurité, Chantal Bruzi. Il faut qu'en cas de crise, tous les services soient capables de se coordonner rapidement. Nous nous entraînons pour être plus réactifs. » D'où le choix d'un scénario extrême. Et le zèle des services de la ville. Hier, ces derniers ont même poussé le vice jusqu'à évacuer réellement l'ensemble des véhicules du centre technique municipal vers l'école Romain-Rolland. Histoire d'être le mieux préparés possible le jour où la fiction deviendra réalité.

Arnaud Androu

4.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale

1.1) Eléments de politique générale.

La Ville de Perpignan accorde une importance particulière à la politique de promotion sociale. **L'avancement de grade ou l'accès à une catégorie hiérarchique supérieure par le biais de la promotion interne, constituent des leviers essentiels en termes de management des organisations.**

En favorisant le déroulement des carrières, la Ville permet à ses agents d'avoir accès à des perspectives favorables d'évolution mais également, de parvenir à des niveaux de responsabilités supérieurs.

→ En 2015, **289 agents** ont ainsi bénéficié d'une promotion sociale.

1.2) La formation des agents :

La Ville de Perpignan a par ailleurs mis en place un plan de formation en vue de proposer aux agents municipaux des actions s'inscrivant à la fois dans une perspective de service mais également individuelle.

A titre d'exemple, **les demandes en formation sont recensées de manière individuelle dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation mais également de façon collective en proposant à chaque Directeur d'établir les différents besoins de ses services.** Les besoins ainsi recensés sont ensuite synthétisés et priorisés en fonction du budget annuel alloué aux actions de formation.

Ces actions de formation présentent notamment l'intérêt de permettre d'acquérir

de nouvelles compétences et de proposer des plans de carrière revalorisés. Les agents mieux formés et mieux préparés à l'évolution de leurs métiers sont nécessairement plus performants et efficaces dans la réalisation quotidienne de leurs missions, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent.

Enfin, la mobilité interne est devenue un outil important dans la gestion des ressources humaines. Chaque nouveau poste est d'abord et systématiquement proposé à la mobilité interne.

→ **113 mobilités internes** au 15/12/2015.

→ **Nombre global d'actions de formation : 932**, dont :

✓ 759 sessions individuelles

✓ 173 sessions collectives (formations internes)

→ **1 151 agents ont suivi une formation** (extraction au 15/12/2015).

1.3) La parité et l'égalité professionnelle au sein de la Ville de Perpignan :

→ **Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : 6,11%**

Une démarche de recensement des agents municipaux en situation de handicap est actuellement conduite. Ceci afin de mieux évaluer le nombre de travailleurs handicapés au sein des services de la Ville et de leur proposer un accompagnement spécifique ou dans leurs démarches auprès des partenaires (FIPH).

→ **Parité Hommes / Femmes (Effectifs au 1^{er} octobre 2014).**

51 % d'hommes

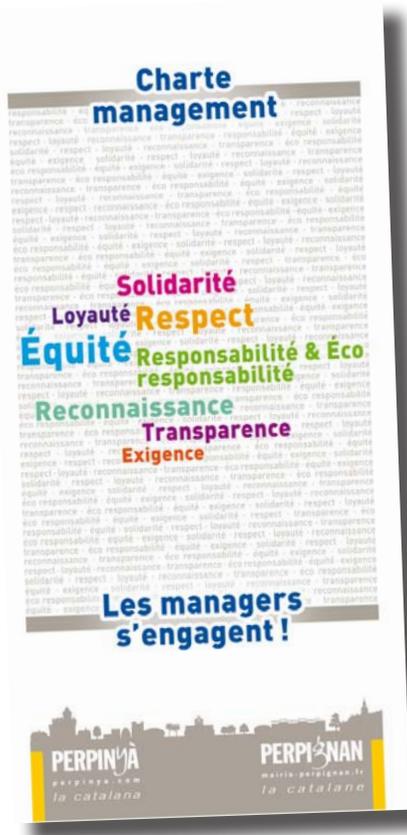
49 % de femmes

Sur un total de 2 327 agents (statutaires + contractuels sur emplois permanents), soit une parité presque parfaite qui se confirme également dans la répartition au sein des 3 cadres d'emplois.

| Catégorie | A | B | C |
|-----------|-----|-----|-----|
| Hommes | 46% | 58% | 51% |
| Femmes | 54% | 42% | 49% |

1.5) DRH et démarche Cit'ergie

La démarche Cit'ergie a permis d'associer la Direction des ressources humaines au Plan Climat. A l'occasion des ateliers de diagnostic et de programmation, plusieurs pistes d'actions ont ainsi été évoquées et validées. Elles sont désormais intégrées au tableau de bord de suivi des actions PCET :



- **Organisation d'une journée d'accueil** et de sensibilisation des nouveaux agents arrivants, intégrant la présentation du projet d'administration et les grands axes du plan climat ;
 - ➔ projet à lancer
 - ➔ **Nouveauté** : depuis 2015, le service Formation remet aux agents recrutés dans le cadre des emplois aidés, une **plaquette dans laquelle figure une rubrique sur le plan climat.**
- Intégrer dans le **livret d'accueil** et dans la **charte de management** la présentation de la démarche de

Développement Durable engagée par la Ville et rappeler aux agents qu'ils s'inscrivent dans cette démarche, tant dans la pratique de leur métier, que dans leurs comportements, au quotidien

➔ **Fait pour la charte de management.** Elle doit maintenant être diffusée plus largement et mise en ligne sur le portail intranet DRH de la Ville

➔ **Le livret d'accueil a été élaboré en 2015.** Il intègre dès les premières pages, une présentation du Plan Climat et précise également ce que cela implique pour les agents.

Extraits : « Ma collectivité est engagée dans un PCET (Plan Climat Energie Territorial). Qu'est-ce que cela signifie ? »

Le Plan Climat constitue aujourd'hui, la feuille de route pour Perpignan à l'horizon 2017 en matière de développement durable.

A ce titre, les pratiques techniques et administratives, de chacun d'entre nous, nos activités et nos comportements s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs de développement durable.

C'est-à-dire, celle d'une Administration responsable, économe, soucieuse des conséquences de ses activités, mais aussi solidaire, qui favorise la transversalité et l'échange d'information entre les agents et les services. Il est donc attendu des agents qu'ils participent activement à la mise en place et à la réussite des actions du plan climat, mais aussi qu'ils aient un comportement exemplaire et agissent par des gestes simples au quotidien, afin de contribuer au développement durable, aux économies d'énergies, d'eau...

- **Actualiser les fiches de postes** des agents avec un volet écoresponsabilité et participation aux démarches transversales de développement durable.
 - 3 niveaux de lecture : 1/ un en-tête général pour tout le monde ; 2/ pour les référents Plan Climat : inscrire et valoriser le fait qu'ils sont référents PCET dans la fiche de poste 3/ développer un volet «savoir être» et permettre aux agents de suggérer des choses en terme d'éco-responsabilité, dans l'entretien d'évaluation ;
 - ➔ projet encore à mettre en place. Seront traitées en priorité les fiches de postes des référents de fiches actions PCET et les nouvelles prises de fonction.
- **Lancement d'un Plan de Déplacement d'Etablissement (PDE) à Perpignan**
 - ➔ Un 1^{er} Comité de pilotage a été organisé le 1^{er} décembre 2014, afin de partager avec les élus et Directeurs Généraux les enjeux et les objectifs du

LIVRET D'ACCUEIL



VILLE DE PERPIGNAN

PDE de Perpignan. Le comité de pilotage a validé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase de diagnostic et les préconisations.

→ projet encore à mettre en place.

2) La santé et sécurité au travail :

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Perpignan développe sa politique de sécurité et d'amélioration des conditions de travail et a mis en place de multiples moyens qu'elle fait évoluer pour répondre aux besoins constants des

agents et des nécessités de qualité et de continuité des services rendus aux usagers. Parmi ces moyens : le comité hygiène sécurité et conditions de travail, 78 Assistants de Prévention, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), un service Hygiène et Sécurité du Travail, les formations obligatoires, les contrôles périodiques, les diagnostics techniques amiante, un règlement hygiène et sécurité, et le Document Unique...

L'objectif de la politique de santé et sécurité au travail est de répondre aux enjeux de la prévention des risques professionnels : humains, économiques et juridiques.

• Les acteurs de la prévention des risques au travail, en santé et sécurité.

- **Le service hygiène et sécurité du travail rattaché à la DRH** a pour mission de piloter des actions collectives, voire individuelles en assistant et conseillant l'encadrement et les agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il est composé de 4 agents : un responsable (préventeur), 3 agents, 1 conseiller en prévention des risques dont 1 formateur SST et PRAP
- **L'inspection et le contrôle sont assurés par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)**. Il a en charge une mission de contrôle de l'application et du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette mission est déléguée au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales. Une lettre de mission a été validée en séance du CHSCT du 06 juin 2013.
- **Les Assistants de Prévention (ex ACO) au nombre de 78** : sont des agents désignés, référents, au sein de chaque service, chargés d'assister et de conseiller le maire, par l'intermédiaire de la hiérarchie du service concerné, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques. (appelés depuis le 3 février 2012 « Assistants de prévention »).
- **Les Animateurs du Document Unique** : agents référents (cadre B) soutenus par le service Hygiène et Sécurité du Travail qui seront nommés dans les directions pour l'évaluation des risques et la mise à jour du Document Unique.
- **Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**. Le rôle et les missions de cette instance paritaire sont définis dans le décret du 10/6/85, modifié le 03/02/2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

- **Principales missions engagées ou réalisées en 2015 par le service Hygiène et Sécurité du Travail**

- **Rédaction et validation d'un nouveau règlement du comité hygiène, sécurité et conditions du travail** (CHSCT) le 13/03/15
- Formation des 14 nouveaux membres et des 4 agents du service
- Organisation de 3 CHSCT
- Elaboration et validation par le CHSCT du 15 /10/15 **d'un protocole de gestion des accidents de travail**
- **Mise en place de réunions pluridisciplinaires pour analyser les accidents de travail** et transmission des comptes rendus avec préconisations pour éviter qu'ils ne se reproduisent aux directeurs, membres du CHSCT et médecin de prévention
- Création d'un groupe de travail pour élaborer **un règlement concernant l'alcool au travail**, validation par le CHSCT du 15/10/15

- **Les projets pour 2016 :**

- **Mise en œuvre de la démarche de prévention** dans les services pour mettre à jour le Document Unique de la Ville.
- **Evaluation des risques psychosociaux.**
- **Mise en œuvre de dépistages préventifs inopinés** suite à l'adoption du Règlement Alcool validé en date 15/10/15

- **Chiffres clés 2015 :**

- **161 accidents de services recensés au 31/12/2014** (accidents de travail, accidents de trajet). Les arrêts pour accident de travail ont représenté **8 436 jours d'absence.**
- **Les principales Directions concernées :** Cadre de Vie (16), Direction Action Éducative et Enfance (49), La Police Municipale (17), la Direction de la Maintenance du Patrimoine Bâti (22) Direction des Sports (16).

V. L'action de Perpignan au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts**

- **La Fraich'attitude**

Pour la 8^e année consécutive, la Ville de Perpignan a organisé une opération locale de sensibilisation, dans le cadre de la semaine nationale Fraich'attitude. L'opération vise à promouvoir les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture de proximité qui vient encourager la population à consommer local et à privilégier les circuits courts.** Cette année encore,

- ✓ 550 élèves de primaires ont participé aux divers ateliers, le vendredi 12 juin
- ✓ Le samedi la Fraich'attitude s'est poursuivie avec des animations grand public.

- **Un fruit pour la recréé, concilie impératif de santé publique, soutien à l'agriculture locale et à la filière Bio**

Sur l'année scolaire 2014/2015 :

- ✓ **A nouveau plus de 6 800 enfants de Perpignan, répartis dans 33 écoles ont été initiés, un jour**

par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,
✓ 34 tonnes de fruits distribués, **dont 68% issus de l'agriculture locale.**

- **Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.**

Le nouveau marché de restauration des cantines qui a pris effet en septembre 2014 **permet de renforcer le bio et surtout l'approvisionnement local.** Un bon moyen de soutenir l'agriculture de proximité et de préserver notre environnement (limiter les friches et réduire les émissions de GES liées au transport).

Le bilan de la 1^e année est très positif :

- **l'objectif de 100% de produits bio (soit 250 à 300 repas/jour), dans les crèches a été tenu et est plébiscité par les parents**

Par ailleurs, le fait de pouvoir servir des produits frais dont la cuisson est faite sur place, a permis d'atteindre :

- **100% de viande de bœuf et de veau issue de la coopérative Catalane** (sauf la viande hachée) ;
- **100% d'agneaux locaux ;**
- **100% de porc provenant de producteurs régionaux ;**
- **50 % des fruits et légumes servis sont issus de**

l'agriculture locale. Cette part passe à 70% de provenance régionale et en saison, le pourcentage atteint 85%.

Enfin, en 2015, le SIST a conclu un partenariat avec les Toques Blanches du Roussillon. Deux fois dans l'année, en juin et en novembre les chefs ont ainsi élaboré un menu avec des produits de saison et locaux pour les restaurants scolaires.

- **Sensibiliser les Perpignanais aux économies d'énergie et lutter contre la précarité**

En partenariat avec une association la Ville développe une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignanais. L'action est renouvelée chaque année dans le cadre du Plan Climat et maintenant du nouveau contrat de Ville.

- **Sensibiliser les enfants pour agir durablement sur les comportements :**

Dans le cadre du PEL, quatre actions sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, les écogestes et l'agriculture amènent les plus jeunes à s'interroger sur les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

- **Sensibiliser les entreprises au «o phyto»**

Les pratiques de gestion raisonnée et le 0 phytosanitaire continue de s'imposer pour tous les travaux sur les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie par les services ou confiés à des entreprises prestataires.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La Ville éco-responsable**

→ **Mise en oeuvre de la démarche Cit'ergie**

Cit'ergie est une démarche d'amélioration continue. Chaque année le conseiller accrédité par l'Ademe effectue une visite d'évaluation au sein de la collectivité et rend son bilan.

Les ateliers de suivi annuels se sont déroulés les 5 et 6 novembre et 26 et 27 novembre. Ces ateliers ont permis de rencontrer l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération impliqués dans la mise en œuvre du plan climat et de la démarche Cit'ergie, de faire un état de leur actualité, de l'avancée des actions, des résultats obtenus et d'identifier les axes de progrès.

A l'issue de ce 1^{er} bilan, il apparaît que Perpignan serait en capacité de déposer une demande de reconnaissance au 2^e niveau du label, dès 2016.

→ **Une consommation de papier en baisse**

La réduction de consommation de papier, initiée depuis plus de 10 ans, s'est stabilisée sur les 3 dernières années. La poursuite de diverses actions de dématérialisation et le pilotage en 2015 des systèmes d'impression intégrée, dans le cadre du nouveau marché de « fourniture de moyens d'impression et de contrats de service associés » a permis une nouvelle baisse.

- **Les engagements de développement durable dans la commande publique**

→ **Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion**

A noter un recul sur ce volet en 2015 : le dispositif était porté par la Maison de l'emploi, mais suite à sa dissolution en 2014, une nouvelle organisation a dû être mise en place. Depuis mars 2015 un groupement d'entrepreneurs lié à la Fédération du BTP (Groupement d'employeurs à responsabilité sociale de l'entreprise) a repris la gestion et le suivi des clauses d'insertion.

→ **Vers une politique de commande publique durable**

Service pilote, le service Achats participe au développement d'outils dans une perspective de déploiement vers l'ensemble de la Ville :

- La fiche navette achat (phase amont), avec un volet Développement Durable, a été mise en place en 2015,
- La Fiche qualimétrique des achats (phase aval) a également été élaborée, testée et est diffusée depuis mars 2015.

Enfin, la priorité 2015 a été de former les acheteurs et les prescripteurs sur l'achat performant, le recueil des besoins, la négociation et parallèlement de sensibiliser les élus et Directeurs Généraux Adjointes afin d'être en mesure d'élaborer et mettre en œuvre la politique achat.

La formation relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'achats est programmée pour le 20 janvier 2016.

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

S'inscrire dans une démarche de développement durable suppose de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de notre qualité de vie. Il s'agit tout simplement de prendre conscience de nos choix et de s'interroger au quotidien sur les moyens et les alternatives possibles.

La Ville de Perpignan ne dispose pas de la compétence développement économique qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Cependant,

elle peut contribuer à changer les habitudes de chacun, par exemple en mobilisant et incitant ses partenaires à avoir des pratiques éco-responsables, en organisant des manifestations de sensibilisation aux circuits courts... Elle peut également agir à travers ses achats et marchés publics afin de favoriser les clauses sociales et environnementales.

Mots clés déclinant la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

- Coopération inter territoriale en matière de développement économique
- Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits
- Actions favorisant le recours à l'emploi local
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle
- Promotion de l'économie solidaire
- Diversification des producteurs et des activités
- Adoption de systèmes de management environnemental
- Réduction des déchets à la source
- Recours aux écolabels et à la certification environnementale
- Écoresponsabilité des services publics
- Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations
- Développement d'une politique d'achats responsables
- Adéquation entre ressources humaines locales et activités
- Fiscalité
- Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)
- Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises
- Protection des ressources naturelles
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1) Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts

- **La Fraich'attitude :**

Événement national, la semaine Fraich'attitude a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bienfaits des fruits et légumes.

Dans une démarche de proximité, la Ville de Perpignan, en partenariat notamment avec le Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport et la Chambre d'Agriculture ont lancé en 2008, l'opération « Vis Ta Mine » pour inciter petits et grands à consommer local et en circuit court.

→ La 8^e édition de cette opération avait lieu les 12 et 13 juin 2015, allées Maillol.

- Le vendredi est réservé au public scolaire : cette année encore, la Fraich' Attitude a accueilli plus de **550 enfants**, durant la journée du vendredi 13 juin : 273 enfants le matin venant de 12 classes des communes membres du SIST et 279 enfants l'après midi provenant de 12 classes de Perpignan.
- Le samedi la Fraich' Attitude s'est poursuivie avec des animations grand public. Au programme : plus d'une quinzaine de stands, avec des animations, jeux, dégustations, des ateliers culinaires... le grand marché des producteurs de pays organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture.



Chaque année plus de 500 élèves participent à la Fraich'attitude



A noter : une montée en puissance de l'action en 2015, avec une participation plus importante des agriculteurs, une ouverture du marché le vendredi jusqu'à 22h00 et des animations supplémentaires.

Cette opération véhicule de nombreux messages, à commencer par les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture locale qui vient encourager la population à privilégier les circuits courts** pour de multiples raisons : développer les productions agricoles locales, réduire les coûts des transports,

faire des économies d'énergie... **Autant de points qui font désormais partie des axes majeurs du Plan Climat Énergie Territorial de la Ville de Perpignan.**

- **Un fruit pour la récré, concilie impératif de santé public et soutien à l'agriculture locale et à la filière bio**

L'objectif de l'opération est d'accompagner les jeunes dans la découverte des fruits et légumes, de leur faire découvrir le goût, le plaisir des fruits et ainsi de contribuer durablement à modifier leurs habitudes alimentaires. Cette opération, initiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a démarré dans les écoles maternelles de Perpignan, en septembre 2008 et s'est développée progressivement, pour aujourd'hui concerner 50 écoles, réparties sur 13 communes de l'Agglomération.



Sur l'année scolaire 2014/2015 :

→ **6 800 enfants de Perpignan**, (4 100 enfants de maternelle et 2 700 enfants d'élémentaire), répartis dans 33 écoles, ont ainsi été initiés, un jour par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,

→ A cela s'ajoute plus de **3 600 enfants répartis sur 36 autres communes**.

→ Au total, ce sont plus de **34 tonnes de fruits distribués, dont 68% issus de l'agriculture locale** (soit 18 tonnes de fruits locaux) et 13% issus de l'agriculture biologique (4,4 tonnes).

- **Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.**

La Ville de Perpignan a transféré cette compétence à un syndicat intercommunal qui gère la restauration et le transport scolaire sur 17 communes de l'Agglomération. **Dans le cadre du Grenelle 2015 et aujourd'hui du Plan Climat, ce partenaire s'est engagé aux côtés de Perpignan à développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs.**

Le nouveau marché de restauration collective qui a pris effet au 1er septembre 2014 pour une durée de 2 ans a permis de franchir une nouvelle étape dans ce domaine. **Désormais, cette volonté de développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs est clairement affichée avec un engagement sur des objectifs minimums.**

Le choix a été fait de décomposer le marché en 2 lots, afin de favoriser l'approvisionnement local. Grâce à ces 2 lots, les volumes sont répartis et le prestataire a la possibilité de proposer des menus différents en fonction des approvisionnements.

→ **Le bilan de la 1^e année est très positif :**

- **l'objectif de 100% de produits bio** (soit 250 à 300 repas/jour), **dans les crèches a été tenu** et est plébiscité par les parents

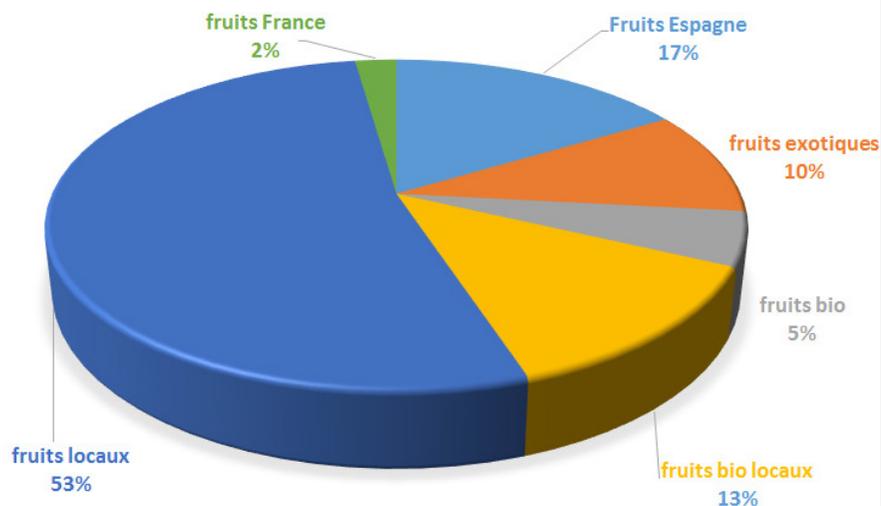
Par ailleurs, le fait de pouvoir servir des produits frais dont la cuisson est faite sur place, a permis d'atteindre :

- **100% de viande de bœuf et de veau issue de la coopérative Catalane**, soit 35 tonnes (sauf la viande hachée) ;
- **100% d'agneaux locaux** (10 tonnes) ;
- **100% de porc provenant de producteurs régionaux** (25 tonnes) ;
- **50% des fruits et légumes servis sont issus de l'agriculture locale** (75 tonnes). Cette part passe à 70% de provenance régionale (soit 110 tonnes/an) et en saison, le pourcentage atteint 85%.

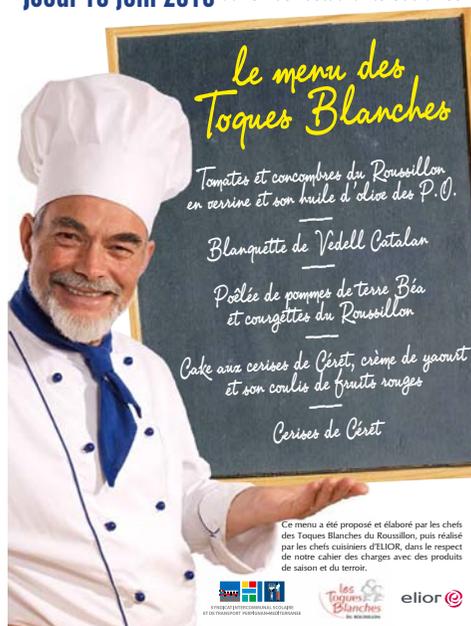
→ **De nouvelles initiatives en 2015 :**

- **En 2015, le SIST a conclu un partenariat avec les Toques Blanches du Roussillon***. Ainsi, deux fois dans l'année, en juin et en novembre les chefs ont élaboré un menu avec des produits de saison et locaux. Les menus ont ensuite été confectionnés par le prestataire et servi dans l'ensemble des restaurants scolaires.

BILAN FRUIT POUR LA RÉCRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015



Jeudi 18 juin 2015 dans vos restaurants scolaires



Une façon de mettre en avant les produits du terroir catalan et d'éduquer les enfants à de nouvelles saveurs.

L'initiative sera renouvelée chaque année.

*L'association des Toques Blanches regroupe 40 chefs cuisiniers des Pyrénées Orientales dont les objectifs sont les suivants : - maintenir, diffuser, promouvoir la cuisine et les savoir faire culinaires des Pyrénées Orientales, - promouvoir l'apprentissage et stimuler les jeunes de la profession, - faire connaître et assurer la promotion des produits régionaux. Le tout au moyen de manifestations, supports de communication, relations presse ou toute opération de médiation.

- En 2015, le SIST a également conclu un partenariat avec la chambre d'agriculture afin de conforter l'action « paysans à l'école » qui est proposée aux écoles dans le cadre du programme d'éducation au développement durable.

En conclusion, l'enjeu de ces actions est primordial et multiple : agir pour améliorer la santé publique, en favorisant la consommation de fruits et légumes qui ont un effet bénéfique sur la santé, développer le goût et le plaisir de bien manger en favorisant les produits de saison et à maturité ; **maintenir la pérennité économique d'un secteur essentiel de notre économie locale** à travers le développement d'un marché de proximité ; **et préserver notre environnement**, en évitant le développement des friches agricoles d'une part, et en réduisant les temps de transport, d'autre part.

Les terroirs de l'agglomération perpignanaise offrent l'opportunité de produire à proximité immédiate des consommateurs des denrées, notamment fruits et légumes, dont le coût carbone est réduit. Moins de transport, c'est moins de pollution et des économies d'énergies !



Sensibiliser les habitants aux eco-gestes à leur domicile

2) Sensibiliser les Perpignansais aux économies d'énergie, d'eau et leur apporter des conseils ciblés.

2.1) Une action ciblée au domicile des familles

La Ville de Perpignan, en partenariat avec l'Association Médiance 66, l'OPH PM, et les différents opérateurs d'énergie (Véolia, EDF, GDF Suez) développe une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignansais. Cette opération qui avait été testée et labellisée sur 2011-2012, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), a été pérennisée dans le cadre du Plan Climat et est renouvelée chaque année.

Les conseillers de MEDIANCE 66, au nombre de 4, interviennent en binôme au domicile des familles pour leur apporter des conseils personnalisés et évoquer concrètement avec eux, les économies qu'ils peuvent réaliser, en fonction de leur logement, par quelques améliorations, de petits équipements ou en modifiant leurs habitudes.

2.2) Sensibiliser les enfants pour agir durablement sur les comportements :

Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme. C'est pour cette raison qu'en septembre 2012, la Ville de Perpignan a souhaité impulser un programme d'éducation au développement durable, notamment auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence. Ce programme est renouvelé chaque année.

Parmi les actions proposées 4 visent à responsabiliser les jeunes sur leur mode de consommation :

- ✓ **Les Eco-gestes avec l'association Médiante 66**, sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses d'énergie et de fluides ;
- ✓ **Les sentinelles de l'eau**, action pédagogique autour du cycle de l'eau et sa préservation ;



Sensibiliser les enfants aux éco-gestes, notamment par le jeu

- ✓ **Le Défi pour économiser l'énergie à l'école**, mis en place dans le cadre du contrat de Performance énergétique, en partenariat avec l'entreprise Dalkia ;
- ✓ **Paysans à l'école en collaboration avec la chambre d'agriculture** qui a pour objectif de rapprocher les enfants du monde agricole avec visite chez un maraîcher local.

A travers ces actions, il s'agit d'amener les plus jeunes à s'interroger sur les bons gestes, les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

3) Sensibiliser les entreprises au « 0 phyto »

Sur ce volet, les pratiques de gestion raisonnée et le « 0 produit phytosanitaire » continue de s'imposer pour tous les travaux sur les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie par les services ou confiés à des entreprises prestataires. Le cahier des charges du marché d'entretien des espaces verts stipule clairement que « **les prestataires ne sont autorisés à utiliser, ni herbicides, ni produits phytopharmaceutiques** ».

5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La Ville éco-responsable

1.1) La Commission nationale Cit'ergie souligne la qualité et la transversalité de l'organisation mise en place sur Perpignan

Perpignan ne peut ignorer les objectifs de développement durable qu'elle souhaite voir prendre en compte par ses habitants. Il s'agit d'une question de responsabilité et de crédibilité.

A ce titre, l'axe 4 du Plan Climat, décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la collectivité », en optimisant la performance de son patrimoine par exemple (cf. : le contrat de performance énergétique, l'optimisation de la flotte de véhicules, le programme de modernisation de l'éclairage...), en développant une stratégie de commande publique durable, ou encore en mettant en place la dématérialisation des procédures et de nouveaux services d'e-administration destinés à la population.

De plus, pour tendre encore vers l'exemplarité en matière d'approche durable, la Ville de Perpignan s'est engagée en 2013, dans une démarche de labellisation de son Plan climat.

Cit'ergie est un label européen qui récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de management de la qualité.

En Novembre 2014, la Ville de Perpignan s'est vue attribuer le label Cap Cit'ergie. Elle est la 1^{re} Collectivité en Languedoc Roussillon à être labellisée.



→ Cit'ergie est une démarche d'amélioration continue. Chaque année le conseiller accrédité par l'Ademe effectue une visite d'évaluation au sein de la collectivité et rend son bilan.



Agir simultanément sur 6 domaines : 1: Aménagement et urbanisme ; 2 : patrimoine ; 3 : Approvisionnement en énergie, eau et assainissement ; 4: mobilité ; 5 : organisation interne ; 6: communication et partenariats.

Les ateliers de suivi annuels se sont déroulés en novembre 2015 : 2 séries d'ateliers ont été organisés ; les 5 et 6 novembre et 26 et 27 novembre. Ces ateliers ont permis de rencontrer l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération impliqués dans la mise en œuvre du plan climat et de la démarche Cit'ergie, de faire un état de leur actualité, de l'avancée des actions, des résultats obtenus et d'identifier les axes de progrès, dans l'objectif de conserver le label, voire d'obtenir le label supérieur.

→ A l'issue de ce 1^{er} bilan, il apparaît que Perpignan serait en capacité de déposer une demande de reconnaissance au 2^e niveau du label, dès 2016. La chargée de mission et le conseiller Cit'ergie élaboreront le dossier au 1^{er} trimestre 2016, pour une reconnaissance prévue à la commission de Juin.

1.2) Baisse des consommables

- **Une diminution des consommables informatiques :**

Depuis 2013, le marché des consommables informatiques intègre l'achat d'encre recyclées.

→ La consommation a diminué en valeur de **38,32%** entre 2012 et 2013, pour se stabiliser en 2014, aux alentours de 51 600€.

→ En 2015, un nouveau marché de « fourniture de moyens d'impression et de contrats de service associés » a été passé, avec pour corollaire une diminution du parc des imprimantes. Le nouveau marché est basé sur un coût copie, intégrant les consommables et la maintenance. Nous ne pouvons donc pas comparer les données d'achat 2015.

→ Par ailleurs, la rationalisation des moyens d'impression est en cours et devrait être finalisée en 2016. Cela devrait se traduire à terme, par une nouvelle inflexion à la baisse des achats de consommables.

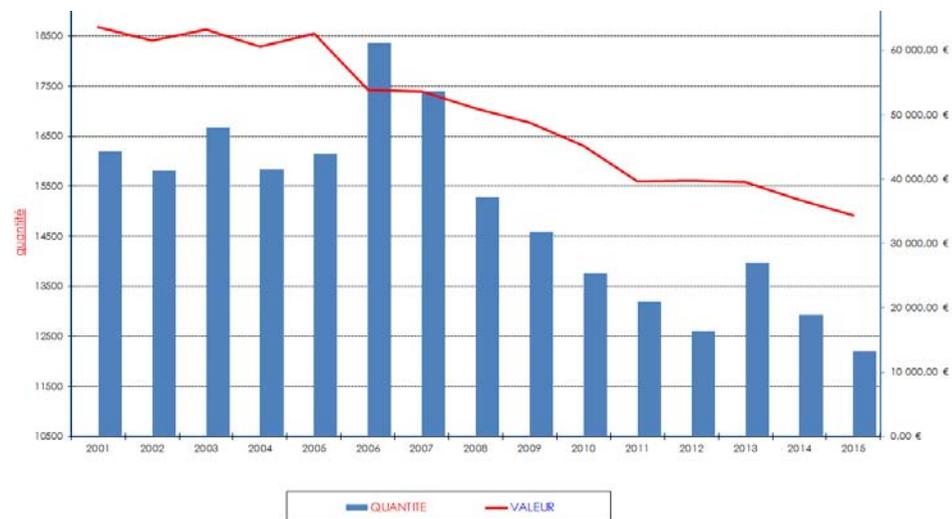
- **Une consommation de papier en baisse :**

Dans le cadre d'un objectif d'optimisation des ressources - et en l'occurrence avec un impact direct sur celle des ressources naturelles -, la Ville a mis en œuvre une politique visant à réduire les consommations de papier dans l'ensemble des services. Les agents ont été sensibilisés à une utilisation ajustée à leurs réels besoins et à la modification de leurs pratiques d'impression.

A partir de 2015, le pilotage des systèmes d'impression prévu dans le cadre d'un nouveau marché devrait également contribuer, in fine, à la réduction de ce type de consommable.

La réduction de consommation de papier, initiée depuis plus de 10 ans, s'est stabilisée sur les 3 dernières années. La poursuite de diverses actions de dématérialisation et le pilotage en 2015 des systèmes d'impression intégrée, dans le cadre du nouveau marché de « fourniture de moyens d'impression et de contrats de service associés » a permis une nouvelle baisse.

Évolution de la consommation de papier A4 et A3



+ de 3 900 ramettes de papier économisées par les services par rapport à 2001

Les résultats sont tangibles :

→ En 2015, les services de la ville ont consommé **3 995 ramettes de moins** par rapport à l'année de référence 2001 (16 197 ramettes de papier en 2001, contre 12 202 en 2015), soit une diminution de 25%.

→ Par ailleurs, les achats de papier ont majoritairement été effectués en grammage 70g : **85 % pour le A4 et 93% pour le A3 en 2015**. En 2012, année d'introduction du papier 70g dans le marché, les données étaient de 28% pour le A4 et 12% pour le A3.

* rappel économie du 70g par rapport au 80 g : 23% matière, 20% d'eau, 28% énergie, 13% déchets.

- **Perpignan s'engage et recycle les lampes usagées :**

→ En 2015, **6 100 Kg de lampes** usagées ont été récupérées pour être recyclées, sur le point de collecte du centre technique municipal, ce qui correspond aux mêmes volumes collectés depuis 2012 et **une augmentation de 20%** par rapport à 2009, année de mise en place du point de collecte.

2) L'intégration des engagements de développement durable dans la commande publique :

2.1) Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion pour favoriser l'emploi des publics en difficulté (PLACI)

A noter un recul sur ce volet en 2015 : le dispositif était porté par la Maison de l'emploi, mais suite à sa dissolution courant 2014, une nouvelle organisation a dû être mise en place. Depuis mars 2015 un groupement d'entrepreneurs lié à la Fédération du BTP (Groupement d'employeurs à responsabilité sociale de l'entreprise) a repris la gestion et le suivi des clauses d'insertion.

A la demande des entreprises locales qui connaissent des difficultés économiques, le taux a été ramené à 5% et seuls les marchés liés au PNRU seront concernés.

→ C'est ce qui explique que sur Perpignan, en 2015, seuls 3 marchés ont comporté des heures d'insertion (en 2014, le chiffre était de 24), pour un total de 2 516 heures réservées à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

2.2) Vers une politique de commande publique durable :

a) les actions :

Une formation sur l'éco-responsabilité dans les marchés publics a été réalisée en octobre 2013 avec les services des marchés publics et les acheteurs des différents services de la Ville. Suite à cette réunion, une stratégie de déploiement progressif d'une politique de commande publique durable a été proposée en 2014 et validée par le DGST.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de déploiement de cette stratégie qui s'articule autour des axes suivants :

- Développer les échanges entre la DCPA et les services prescripteurs
- Renforcer le professionnalisme des agents du service Achat à travers l'élaboration d'un plan de formation
- Analyser, identifier les bonnes pratiques et pistes d'amélioration
- Tester et développer certains outils
- Réaliser un guide de l'achat durable.

Service pilote, le service Achats participe donc au développement des outils dans

une perspective de déploiement vers l'ensemble de la Ville.

→ Avec le service des Marchés Publics, il a contribué à la rédaction d'un guide de l'achat durable, mis à disposition sur intranet depuis septembre 2014 (rubrique : informations-des-services/marches-publics).

→ La fiche navette achat (phase amont), avec un volet Développement Durable, a été mise en place en 2015, mais non diffusée aux services de par une difficulté d'appropriation.

→ La Fiche qualimétrique des achats (phase aval) a également été élaborée, testée et est diffusée depuis mars 2015. Il s'agit à partir d'une grille d'analyse de permettre aux services d'établir un jugement qualitatif sur la prestation effectuée, durant toute la phase du contrat. Peu de retour à ce jour.

→ Le service des Achats a également regroupé et a pris en charge les achats transverses repérés pouvant faire l'objet de procédures globales à l'échelle de la collectivité.

→ Enfin, la priorité 2015 a été de former les acheteurs et les prescripteurs sur l'achat performant, le recueil des besoins, la négociation et parallèlement de sensibiliser les élus et Directeurs Généraux Adjointes afin d'être en mesure d'élaborer et mettre en œuvre la politique achat.

Les agents du service des Achats ont suivi 7 modules de formation sur 10 jours (d'octobre à décembre 2015). Les thèmes étaient les suivants :

- Comprendre la fonction achat,
- La fonction acheteur public
- Les achats performants
- L'analyse du besoin : du recueil des attentes à l'élaboration du cahier des charges fonctionnel,
- Faire du tableau de bord un référentiel de performance,
- Analyser et évaluer la performance des fournisseurs
- La négociation

La formation relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'achats est programmée pour le 20 janvier 2016 en direction de l'élue déléguée, du DGST, du Directeur de la Commande Publique et des responsables Achats et Marchés.

b) Le Développement durable dans les marchés élaborés par le service des achats

- Le service poursuit sa mise en œuvre de marchés passés en **groupement de commandes avec l'Agglomération** (acquisition de véhicules de moins de 3,5 tonnes incluant un lot véhicules électriques, acquisition de papier).
- **Un critère portant sur le mémoire environnemental de l'entreprise est intégré dans les marchés établis par le service achats** (mobilier de bureau, fournitures de bureau, acquisition de peinture pour les services municipaux)
- **Critères de développement durable intégrés sur les tissus et l'entretien** du nouveau marché de prestation de location / entretien des vêtements de travail qui concerne plus de 400 agents de la Ville.

b) Les projets

- Une formation spécifique « achat durable » est prévue courant 2016 (date non fixée).
- Un guide pratique des achats de la Ville de Perpignan va être élaboré afin de présenter aux services la fonction achat, les rôles de l'acheteur et du prescripteur dans le processus achat, comment analyser les besoins, comment intégrer des spécifications techniques dans le cahier des charges, etc...

2. Impact environnemental et social de l'achat

Quels sont les enjeux environnementaux associés à l'achat ?

| Enjeu environnemental | Exemple de prise en compte | Proposition d'amélioration sur l'impact environnemental (A compléter par le service prescripteur) |
|---|--|---|
| Energie Consommation directe et indirecte (transport, fabrication, ...) | Livraison groupée par véhicule électrique hebdomadaire ou mensuelle (éviter les livraisons journalières) | |
| Déchets Production et élimination | Livraison en vrac pour certaines fournitures. Préconiser le recyclage de produits | |
| Eau Consommation et qualité des rejets | Réduire le débit d'eau d'un compresseur | |
| Air Rejet atmosphérique direct et indirect (transport, fabrication,...) | Préférer le transport des marchandises par train et non pas par la route. | |
| Ressources naturelles Consommation | Réduire les consommations de papier, de carburant | |
| Santé Toxicité et nuisances | Produits chimiques : s'appuyer sur des normes certifiant de la bonne qualité du produit | |
| Autre | | |

Quels sont les enjeux sociaux associés à l'achat ?

| Enjeu social | |
|---|--|
| Conditions d'exécution de la prestation (clauses d'insertion) | RUBRIQUE COMPLETEE PAR LE SERVICE DES MARCHES |

Exemple de contenu de la «fiche navette»

Lexique

PCET : Plan Climat Energie Territorial. Les lois Grenelle imposent à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants d'adopter leur Plan Climat Energie Territorial avant le 31 décembre 2012. Le PCET est un plan d'actions qui vise à la fois à réduire l'impact du territoire sur le climat et à accompagner l'adaptation du territoire, face aux changements climatiques. Il englobe les principaux **domaines de compétences de la Ville et réunit dans un même document les principaux projets** (habitat, logement, urbanisme, aménagement, énergie, espaces verts, déchets, déplacements, marchés publics, communication, sensibilisation...). En cela, il constitue une grande partie d'un Agenda 21. Le PCET est mis à jour tous les 5 ans.

Bilan GES : Bilan des Gaz à effet de serres. Les lois Grenelle imposent à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de leur patrimoine, avant le 31 décembre 2012. Le Bilan GES est mis à jour tous les 3 ans.

Cit'ergie : Cit'ergie est un label européen, avec des outils et critères communs à tous les pays. Il récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de pilotage de la qualité de leur Plan Climat. En France, le label est animé par l'Ademe.

Agenda 21 : est un plan d'actions en faveur du développement durable pour le 21^e siècle, il a été adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. L'Agenda 21 aborde des thématiques plus larges que le PCET : la culture, le sport, et le volet social notamment.

Développement durable : est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). Le Sommet de la Terre à Rio, en 1992, a officialisé la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) :

un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ce cadre de référence précise que le développement durable vise cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Rapport sur la situation en matière de développement durable : la loi Grenelle 2, dans son article 255, instaure, pour les communes de plus de 50 000 habitants, la présentation, chaque année, à compter de 2012, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret 2011-687 et la circulaire du 3 août 2011 précisent les modalités d'élaboration de ce rapport, qui doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable.

AEPDD : Programme d'éducation au développement durable. Ce programme, lancé par la Ville en septembre 2012, auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches, vise à faire évoluer les comportements et les habitudes.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains